ESPACE DE DÉTENTION

Territoires, patrimoines et lieux vécus

Actes des journées d'études internationales 2016

ESPACE DE DÉTENTION

Territoires, patrimoines et lieux vécus

Table des matières

Avant-propos de Stéphane Bredin

Espace de détention, espace de vie d'Annie Kensey

Partie 1 : 4
Écologie d'un lieu dans la prison : le « pôle socio »
du centre pénitentiaire de Sarn
Laurent Solini et Jennifer Yeghicheyan

Introduction
1 Des usages et des usagers : culte, enseignements et bibliothèque
2 Lorsque la semblance se dissipe : surveillance, sectorisation et privilèges
Conclusion

Partie 2 16
Vivre et travailler dans les nouvelles prisons françaises
Jean-philippe Melchior et Omar Zanna

Introduction
1 Les nouvelles conditions de l'enfermement
1.1 La nostalgie dans anciennes prisons
1.2 La localisation des nouveaux établissements
1.3 La perception ambivalente des contions matérielles de détention
1.4 Les activités physiques, culturelles et de loisirs
2 Des relations sociales anémiées
2.1 Les changements de l'organisation de travail des surveillants
2.2 Le regard des surveillants sur les détenus
2.3 Une solitude plus pesante
Conclusion

Partie 3 26

Les nouvelles prisons françaises, objets de développement économique local ?

Socio-économie des impacts sur la commune d'accueil et nouveaux enjeux de territorialité

Isabelle Leroux et Éric Rigamonti

Introduction

1 Pour une méthode socio-économique des impacts fondée sur la proximité

1.1 La littérature internationale ou le « mythe » des impacts d'une prison sur sa commune d'accueil

1.2 Pour une méthode socio-économique des impacts fondée sur les proximités

2 Des impacts économiques inférieurs aux annonces initiales

2.1 Une proximité géographique ambivalente

2.2 Un proximité organisationnelle limitée

2.3 Faiblesse de la proximité institutionnelle et de ses articulations avec les proximités géographique et organisationnelle

3 S'extraire d'une logique purement économique pour penser la territorialisation des établissements carcéraux

3.1 Des impacts économiques inférieurs aux annonces initiales : incidences

3.2 S'émanciper de la question des impacts économiques pour envisager une véritable territorialisation des établissement carcéraux ?

Conclusion

Partie 4 58

La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé dans le musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus

Jean-Lucien Sanchez

Introduction

1 Les objectifs d'une visite virtuelle d'un établissement pénitentiaire

2 La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé

Conclusion

Partie 5 67

Maison d'arrêt de la Réunion et programmes récents

Alain Bretagnolle

Préambule

1 « Rien ne vient à l'intelligence si ce n'est pas le sens »

2 Construire la lumière en détention

3 Vers une normalisation esthétique

4 Les évolutions du cadre procédurale

Conclusion

Partie 6 76

Les action socioculturelles en prison : « ça t'apprendra… » quoi ?

Marie Deaucourt

Introduction

1 Terrain de recherche

2 L'épistème du chercheur

3 La discussion des hypothèses de travail

Conclusion

Partie 7 89
L'architecture carcérale en Belgique : l'emplâtre sur une jambe de bois ?
David Scheer
Introduction
1 Les espaces banaux au travers de quatre espaces banals
1.1 « Aller droit dans le mur » : la perte de pensée pénitentiaire
1.2 « Avoir l'esprit de l'escalier » : la quête de légitimation
1.3 « Passer par la fenêtre » l'hybridation progressive
1.4 « Ce n'est pas ma tasse de thé, mais… » : l'expérience comme seul sens
2 De la douleur fantôme à l'emplâtre sur une jambe de bois
2.1 L'amputation et la douleur fantôme
2.2 Prothèse et emplâtre
Conclusion

Partie 8 99
Les paradoxes de la notion de patrimoine architectural des prisons ; évolutions historiques de la conception et du regard sur la prison bâtie
Elsa Besson
Introduction
1 Accords et désaccords du XIXe siècle internationaliste face à l'architecture carcérale
2 Concordance de l'opinion publique et des experts pénitentiaires et divergence du champ architectural : les enjeux pluriels des représentations de l'architecture carcérale française
3 L'évolution des représentations au XXe siècle ; les prémisses de la construction d'un nouveau regard sur la prison
Conclusion

Partie 9 115
Les images négociées
Introduction
1 Atelier maison d'arrêt de la santé
2 Atelier maison d'arrêt de Château-Thierry
Conclusion

Conclusion générale
Olivier Milhaud

Bibliographie 124

Coordination : Michel Daccache et Jean-Lucien Sanchez (DAP/SDMe5)
Maquette : Département de l'information et de la communication du ministère de la Justice (DICOM). Impression Lescure Graphic - 2018.
Nous remercions Catherine Jorge, cheffe du Bureau des outils de la communication (DICOM), pour sa précieuse collaboration à la publication de ces actes.

Avant-propos

Stéphane Bredin
Directeur de l'administration pénitentiaire

L'administration pénitentiaire interroge sans cesse sa mission et ses pratiques, ces journées d'études internationales en sont l'illustration. Elles réunissent les professionnels de l'administration centrale et des services déconcentrés ainsi que tous les acteurs concourant au service public pénitentiaire. À leur côté, des chercheurs en sciences humaines permettent de mieux saisir les grands enjeux et les perspectives qui se posent.

En tant que directeur aujourd'hui, et ancien sous-directeur du pilotage des services, je suis particulièrement sensible à la question de l'immobilier pénitentiaire : les problématiques de la prison sont intrinsèquement spatiales, dans tous les sens du terme géographique, topographique, humain…

L'histoire de notre institution est scandée par des programmes immobiliers inspirés par des théories architecturales et des philosophies pénales en perpétuel mouvement. La réouverture prochaine de la maison d'arrêt de la Santé en est la dernière illustration : prison modèle lors de son ouverture en 1867, puis honte de la République avant sa fermeture pour travaux en 2014, elle incarne aujourd'hui une conception renouvelée de la prison dans la ville.

Ce passé peut se lire à travers la diversité du patrimoine pénitentiaire, qu'il s'agisse d'anciennes abbayes reconverties ou d'établissements modernes connectés à leur territoire, tel Saint-Denis de la Réunion qui a bénéficié du concours d'architectes de renom. Ces nouvelles constructions veulent répondre aux défis que nous devons relever et qui touchent aussi bien les personnels que les détenus.

Ces actes vous permettront d'apprécier la grande diversité, et peut-être une certaine beauté, du bâti carcéral.

Espaces de détention, espaces de vie

Annie Kensey
Cheffe du bureau des statistiques et des études de la Direction de l'administration pénitentiaire (SDMe5)

Parler d'espace de détention semble relever de l'oxymore, tant les prisons sont associées à l'étroitesse des cellules. Nous avons ici adopté une acception large de cette notion, recouvrant aussi bien la géographie, que l'architecture ou encore les relations sociales en détention. La notion d'espace a donc été retenue pour sa complexité. La thématique de ces Journées d'études[1] a été inspirée par une recherche récente, intitulée « Fabriquer la prison. Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises, » et dirigée par Sylvain Ferez, Laurent Solini et Jennifer Yeghicheyan[2]. Cette recherche souligne justement – en s'appuyant sur une riche iconographie dont les page suivantes donnent un aperçu - le caractère pluriel des lieux de détention, qui accumulent des fonctions qui, parfois, semblent antithétiques : privation de liberté, soin, accès aux droits et à la culture… La notion d'espace nous invite à nous interroger : Comment s'organise la spatialité carcérale ? Et que nous apprend l'organisation spatiale de la prison ? Trois axes transversaux ont été privilégiés pour répondre à ces questions : territoires ; patrimoines et représentations ; lieux vécus. Ainsi, nous avons cherché à associer des analyses sur les topographies spécifiques de la prison, la matérialité du bâti et les expériences subjectives de l'univers carcéral.

Commençons par les territoires. La question que nous nous sommes posée est celle de savoir comment l'espace carcéral s'inscrit dans son environnement. Pour y répondre, nous avons sollicité des interventions relatives aux pratiques culturelles en établissement pénitentiaire et aux impacts réciproques entre les prisons et leur environnement, d'un point de vue socio-économique notamment. Nous avons ensuite privilégié la question du patrimoine et des représentations. Les prisons relèvent-elles du patrimoine ? La réponse à cette question fait débat. Sur ce point nous avons convié aussi bien des historiens que des photographes, qui donnent à voir l'extraordinaire diversité du bâti carcéral. Enfin, nous avons interrogé la perception de l'espace par les personnels et les personnes détenues de leur vécu en établissements pénitentiaires. Ce qui nous a conduits à interroger les nouvelles normes et réalisations immobilières de l'institution.

Le thème de ces journées d'étude était particulièrement bien venu en raison de l'actualité de l'administration pénitentiaire. Cette actualité est encore la nôtre, puisque se pose toujours avec acuité des questions relatives à :

- La construction de nouveaux établissements de détention ;

- La création des quartiers de préparation à la sortie en centres-villes ;

- Le développement des projets visant à réagencer les espaces pour améliorer les relations en détention.

1
Pour les « JDI » 2016, les 7e du genre, dont les actes vous sont ici proposés, le bureau des statistiques et des études rattaché à la sous-direction des métiers et de l'organisation des services de la DAP (SDMe5) a retenu un thème dont le titre indique l'ambition : les espaces de détention.

2
http://www.gip-recherche-justice.fr/publication/fabriquer-la-prison-pour-une-etude-des-spatialites-au-sein-de-cinq-prisons-belges-et-francaises/

Les journées ont pour mérite de rappeler que, loin de la temporalité de l'urgence médiatique, les professionnels et les chercheurs travaillent depuis longtemps sur ces questions. Ils ont accumulé des savoirs et des savoir-faire qui méritent d'être partagés. Au fil de leurs interventions, il devient possible d'arracher la question de l'espace de détention à la polémique ou aux controverses, pour la resituer au croisement de différents points de vue, dans des débats informés et argumentés. Manière de rappeler l'importance du dialogue permanent entre les décideurs, les acteurs de terrain et les scientifiques.

Autre mérite : ouvrir des perspectives internationales. Les JDI, comme l'indique leur nom, font intervenir des chercheurs et universitaires étrangers qui viennent élargir notre champ de vison, qui sans eux resterait par trop hexagonal. Mettre les problématiques françaises en perspective n'est assurément pas un luxe et cet exercice de comparaison reste encore trop rare. À travers les exemples suisse, belge, norvégien… les JDI rappellent que le bâti carcéral reflète des visions différentes de la société et de la peine. On voit par exemple très bien comment dans chaque espace national, les impératifs de sécurité et de réinsertion sont pris en compte de manières différentes.

Mais la mise en perspective n'est pas que géographique. Elle est également historique. L'image retenue pour illustrer les journées était celle d'un plan de la prison de la Santé, à Paris. Un plan datant de 1871, issu de la monographie de Joseph-Auguste Vaudremer consacrée à cet établissement. Cette illustration a été retenue car le cas de la prison de la Santé croise toutes les problématiques abordées pendant ces journées : celle du patrimoine ; celle de la conservation et de la mise en archive ; celle des idéologies architecturales.

Cette double mise en perspective permet enfin de saisir la dimension profondément politique de la question de l'espace. Michel Foucault, déclarait dans un entretien, en 1976 : « La géographie doit bien être au cœur de ce dont je m'occupe »[3]. On le sait, l'espace reflète et organise les rapports humains (d'où l'intérêt de transposer un modèle à un autre, par exemple le modèle de la ville à celui de la prison). Cette dimension profondément politique a traversé les journées d'études de part en part. Elle anime également les actes que nous vous proposons aujourd'hui. Parlons enfin de la nécessité des images. La prison est un monde de plus en plus caché ; les établissements récents ont été construits hors de la ville, hors de la vue des résidents. La photographie donne à voir et peut être un excellent vecteur de ce que la prison représente pour les gens qui y vivent au quotidien. Des photographes nous présentent ici leurs conceptions de l'image mais aussi le travail accompli avec des détenus qui mettent en scène leurs préoccupations. Car la prison est avant tout un lieu de vie. Les images que les photographes et les détenus nous en présentent ne sont pas statiques et ne sont pas dépourvues d'empreintes de leur vie à l'intérieur et à l'extérieur. C'est par la photographie que peuvent être restitués aux détenus ces moments d'humanité volés.

La direction de l'administration pénitentiaire, par ses journées d'études internationales en est le passeur dans ces actes.

3
« Questions à Michel Foucault sur la géographie », Hérodote, n° 1, janvier-mars 1976, pp. 71-85.

01

Écologie d'un lieu dans la prison

/ Le pôle socio du centre pénitentiaire de Sarn

Laurent Solini
Sociologue, maître de conférences à l'Université de Montpellier, chercheur au Laboratoire Santé, Éducation et Situations de Handicap (Santesih – EA 4614)

Jennifer Yeghicheyan
Ethnologue, ATER à l'Université de Montpellier au Laboratoire Santé, Éducation et Situations de Handicap (Santesih – EA 4614)

Le patrimoine carcéral a également été l'objet d'une prise de conscience relativement récente en France

Introduction[4]

Positionné au centre de la prison de Sarn[5] et présenté par l'un des architectes comme « des mètres carrés gagnés sur la détention », le pôle socio-éducatif est dédié aux activités scolaires ainsi qu'à plusieurs pratiques connexes telles que les jeux de société, les échecs, la peinture, les groupes de parole, l'expression corporelle, le dessin, la lecture, la tenue d'un journal, le modelage, le culte, etc. Qualifié la majeure partie du temps de « socio », il est également identifié comme étant le « sanctuaire[6] », le « centre scolaire », la « zone socioculturelle » ou le « pôle socio ». Il accueille les détenus de 8h30 à 11h15 puis de 13h30 à 16h15. De nombreux professionnels se rencontrent au sein de cet espace jugé atypique : le responsable local d'enseignement et son adjoint, les quatre enseignants, plusieurs intervenants extérieurs et l'unique surveillant.

Son caractère, semble-t-il singulier, est dû à sa réfection récente. Entièrement rénové il y a trois ans, l'endroit a fait l'objet d'un « chantier-école » demandé par Lionel[7], l'un des surveillants qui s'y trouve affecté : « Oui donc, avant le sol était très usé, c'était du béton peint directement, ça s'écaillait. Et quand je suis arrivé, il y a trois ans, j'ai demandé à ce que ce soit refait. Mais c'était pas prévu dans le marché. Normalement, le privé doit repeindre tous les trois ans, donc j'ai demandé. On a vu avec la direction, ils m'ont appuyé. Ils ont décidé d'un chantier-école ». Bien que le pôle socio-éducatif fût pensé pour être un endroit à part, « une fenêtre ouverte sur l'extérieur », pour reprendre les propos tenus par l'un des architectes, où les détenus seraient susceptibles de s'extraire pour un temps de l'emprise carcérale, il s'inscrivait, avant sa transformation, dans le prolongement de la détention. Tel que l'indique Yoan, l'adjoint du responsable local d'enseignement : « les carrelages et les peintures ont moins de deux ans. Avant, c'était un ciment brut, c'était horrible d'ailleurs ! Les peintures n'avaient pas été refaites depuis plus de dix ans. Le sol n'avait jamais été refait. C'était d'époque ! Depuis le carrelage, on a moins d'échos. On pensait le contraire, mais en fait… Et puis, ça fait plus propre. Avant, ça faisait sale ce ciment ». Léa, psychologue du travail employée par le partenaire privé, note également le changement apporté par la réfection : « Avant, c'était glauque […]. Le sol était défoncé. Les murs étaient… Depuis que ça a été refait, même nous, le personnel, on a du plaisir à venir travailler ici ».

4
Notre propos est, pour partie, extrait d'un article récemment publié, voir Solini, Scheer, Yeghicheyan, 2016.

5
Rendu anonyme, ce centre pénitentiaire, fait partie des établissements construits durant le programme coordonné par Albin Chalandon, dit « Programme 13000 ». Il ouvre en 1990 et accueille, durant l'enquête, plus de 800 détenus, prévenus et condamnés.

6
Cette appellation semble particulièrement employée par le service de direction de l'établissement qui souhaite souligner le caractère protégé et fermé du pôle socio-éducatif, considérant le lieu comme une forme de refuge à caractère sacré au sein duquel les errements du quotidien carcéral ne s'insinueraient que modérément.

7
Les prénoms des personnes enquêtées ont été modifiés.

Une mosaïque murale. *Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice*

Son accès s'effectue par un escalier en colimaçon, bétonné. Les murs sont gris foncé, salis par les traces de chaussures et de mains. Aucune lumière ne pénètre dans cet espace de jonction, si ce n'est celle d'un néon positionné au plafond. En haut de l'escalier, une grille empêche l'entrée dans le hall principal du pôle socio-éducatif. Bleu ciel, elle détone par rapport au reste de la détention. Le hall a la forme d'un L renversé. Le couloir central se prolonge à droite par un bras plus étroit, le tout est peint en bleu pastel. Tel que l'indique Lionel, le choix de la couleur a fait l'objet d'une négociation : « Le privé m'a proposé blanc. Mais j'ai dit que c'était pas possible. Moi, je travaille pas dans un hôpital. [...] J'ai demandé combien de couleurs vous avez passées, parce qu'ils me disaient qu'il y avait que le blanc de possible. Cette année, c'était le blanc. Mais j'ai demandé, il y a bien dû avoir d'autres couleurs, donc quelles autres couleurs vous avez passées ? Je me disais qu'il devait y avoir un code couleur. En fait, ça avait jamais été repeint depuis l'ouverture ! Donc finalement, j'ai réussi à obtenir qu'il y ait de la couleur. Mais on m'a donné le choix des couleurs le matin et il fallait que je donne ma réponse à midi. [...] Je voulais pas du rose, surtout pas ! Et puis, je voulais des pastels, justement pour adoucir ». Au sol, le carrelage est blanc. Il recouvre pour partie les murs, jusqu'au tiers de leur hauteur. Des mosaïques colorées sont présentes au sol et sur les murs du couloir. Elles symbolisent l'univers balnéaire. Lionel explique qu'« au départ, il y avait de prévu que le carrelage du sol et celui à mi-hauteur sur les murs. On a continué pour faire les fresques. On a récupéré aussi des chutes pour faire un effet de vague ». On peut ainsi y voir figurer des palmiers vert éclatant, des coquillages blanc nacré, une mer bleu intense et un soleil orange.

La peinture du mur de briques. *Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice*

Sur l'un des murs, qui sépare le hall du patio, une peinture affiche un mur de briques détruit en son centre. Les briques volent de part et d'autre pour laisser suggérer un ciel bleu, esquissé par quelques nuages blancs.

Le hall est par ailleurs percé de plusieurs puits de lumière. Deux sont situés au plafond : l'un en début de couloir, l'autre positionné au niveau de l'angle droit que forme la réunion du couloir principal et du bras plus étroit. Il s'agit de carrés d'un mètre sur un mètre perçant la toiture du bâtiment. Ils sont comblés par une plaque de plexiglas transparente et un barreaudage blanc qui tend à se confondre avec la couleur du plafond. D'autres ouvertures permettent de faire entrer la lumière dans ce lieu singulier. C'est ainsi que le mur situé à la droite du hall est percé par cinq fentes vitrées, autant de colonnes qui laissent entrer la lumière extérieure. Une photocopieuse entourée de dessins est également présente. Elle est circonscrite par des paravents grillagés, recouverts d'affiches indiquant quelques-unes des activités proposées : les cours de yoga se tenant dans l'espace sportif, les rencontres père-enfant aux parloirs, mais aussi les ateliers ponctuels relatifs à la gastronomie. Une sonnette surplombe le couloir principal. Petite, ronde et en métal clair, équipée par un bras extérieur qui vient frapper le cylindre afin de produire un son, elle contribue à faire du pôle socio-éducatif une extrapolation de l'univers scolaire. S'ajoute à cela, six casiers positionnés contre l'un des murs du couloir. Les enseignants et autres intervenants y rangent leur matériel. En métal et de couleur bleue, ils sont semblables aux rangements que l'on trouve dans certains établissements scolaires. Les Surfaces et les objets, leurs textures qui absorbent, réfléchissent et propagent une lumière claire sont pour beaucoup dans la construction et le maintien

d'un climat proche de celui rencontré dans certaines bibliothèques ou centres d'information et de documentation scolaire. Les détenus restent parfois dans le hall et discutent assis sur les chaises ou adossés aux poteaux centraux. Les échanges ont tendance à se faire à mi-voix. Il y a très peu de bruit et un climat de relative quiétude s'installe dans ce lieu où le temps frénétique observé dans les espaces travaillés et dans les couloirs de circulation semble ici se déliter au profit d'un temps plus « engourdi ». Alors qu'Issam mentionne qu'« y'a moins de tensions ici », Gregory, un autre détenu, revient sur la symbolique du lieu : « tu rentres, tu te crois dans une école ! Par rapport à la prison. Parce que des fois y a des petites pièces dans les étages, je veux dire, c'est crado. Ici, c'est net. C'est une école en fait ou la bibliothèque muni… là ».

L'accès au patio. *Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice.*

L'enquête à l'origine de ce texte est subventionnée par la Mission de Recherche Droit et Justice (Solini, Yeghicheyan, Ferez et al., 2016). Entre le mois d'avril 2014 et le mois de mai 2016, une équipe de chercheurs se centre sur les usages relatifs à plusieurs espaces carcéraux. Les appropriations multiformes ainsi soulevées relèvent de l'analyse de trois types de données que sont les archives, les récits et les conduites ; recueillies au sein de cinq prisons situées en Belgique et en France. Le propos qui s'ensuit ne se rapporte qu'à une partie de l'enquête précitée. Les éléments empiriques servant de support à la démonstration sont recueillis entre le mois d'octobre 2014 et le mois de janvier 2015. Ils comprennent plusieurs observations menées durant le culte catholique, les enseignements d'histoire-géographie, de français, de langues étrangères, réalisées au moment des ateliers modelage, échec et journal, ou encore lors de rendez-vous de suivi professionnel, dans la bibliothèque, le hall et le bureau du surveillant. 34 entretiens viennent compléter les observations. Ils se déroulent avec l'ensemble des acteurs de la prison : personnels de l'Administration pénitentiaire, du prestataire privé, de l'unité sanitaire, de l'Éducation nationale, plusieurs détenus et intervenants extérieurs. S'ajoute à cela, la collecte de documents d'archives, type cahiers des charges, notes de service et programmes nationaux de construction.

1 Des usages et usagers : culte, enseignements et bibliothèque

Cet « atomisme physique » (Joseph, 1995) semble rejaillir jusque dans les salles d'activités. Plusieurs salles sont ainsi distribuées à gauche du hall. La salle polyvalente accueille plusieurs pratiques telles que le théâtre, la danse ou encore les cultes religieux. Elle fait par ailleurs office de lieu de rencontre entre des personnalités extérieures et les détenus. Rectangulaire et de bonne taille, cet espace ne dispose d'aucune fenêtre et est éclairé par quatre néons. Les murs sont recouverts par une immense fresque pittoresque représentant certains quartiers et coins de rue traditionnels ainsi qu'un port exigu où deux barques sont appontées. Les couleurs pastel donnent corps à des personnages qui interagissent dans ce décor.

Nous sommes dimanche. La salle est ouverte. Les personnels religieux installent les chaises, l'autel, recouvert d'un drap blanc et une grande croix en bois. Deux sœurs font répéter les chants avec les détenus déjà présents. Seule environ la moitié de la salle est utilisée. Une quarantaine de chaises sont installées face à l'autel. Elles sont reparties de part et d'autre afin de libérer le passage au centre. La disposition rappelle ainsi celle reproduite dans les églises. Une table, proche de la porte d'entrée, présente un hebdomadaire chrétien, des calendriers et des feuillets qui serviront à suivre la messe. Les détenus peuvent ainsi s'en saisir avant que l'aumônier ne débute son office. Ils arrivent progressivement. Bien qu'ils soient plus d'une vingtaine, ils s'installent sans bruit en échangeant quelques regards de salutation. La messe commence lorsque les deux prêtres en soutane s'avancent. La célébration suit son cours en silence. Paul, l'un des prêtres, confiera être régulièrement saisi par l'ambiance qui règne ici : « selon les chants et les moments, tout le monde se lève ou s'assoit sans bruit, sans parler. Les choses se font dans le calme. On se croirait dans une vraie église (sourire) ». Lors de la communion, les détenus se lèvent et passent chacun leur tour devant le prêtre en empruntant le passage central. Ils prennent l'hostie. Certains la mettent sur leur langue, d'autres partent en sa possession. Plusieurs détenus s'arrêtent devant la croix et signent, d'autres ferment simplement les yeux ou se mettent à genoux, les mains croisées. La célébration s'achève par des poignées de mains, chacun évoquant : « la paix du Christ ». Les détenus se donnent ainsi la main ou se tapent sur l'épaule.

En plus de la salle polyvalente, huit salles de classe sont réparties au sein du pôle socio-éducatif. L'une d'entre elles est dédiée à la confection du journal de la prison alors que les autres accueillent enseignements, jeux de société et modelage. Toutes configurées de manière identique, elles sont rectangulaires, relativement étroites et disposent de deux fenêtres permettant l'entrée de la lumière naturelle. Peints en blanc, bleu ou vert, les barreaux sont rendus à la couleur des murs. Chacune des salles est décorée par des illustrations qui représentent, semblablement aux fresques précédemment décrites, la mer méditerranée, le soleil ou le sable et font apparaître certains crustacés en relief. Au sein de ces espaces, les détenus, régulièrement qualifiés d'« élèves », semblent quitter pour un temps leur condition et s'inscrire dans des pratiques identifiées par les enseignants comme « studieuses ». À l'écoute, cherchant à participer et à prendre la parole dans le cadre proposé par l'enseignement, ils expriment un investissement scolastique relayé par la bonne tenue

La salle polyvalente et ses fresques murales.
Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice.

de leurs cahiers d'exercices. Il n'est pas rare d'observer les détenus requérir les conseils de l'enseignant tout en lui montrant la manière dont ils progressent dans les exercices et la qualité de leurs prises de notes : bien écrites, les changements de couleur signifient les parties importantes, les titres sont soulignés à la règle. Cet engagement dans le registre de l'activité proposée est à prendre en considération également durant la pratique des échecs. Avec Léon, l'intervenant extérieur, les détenus discutent du règlement et particulièrement du positionnement des pièces sur le plateau et des mouvements qu'elles sont autorisées à réaliser. Les plus aguerris évoquent certaines stratégies d'ouverture de la partie. De longs moments de silence viennent ponctuer les sessions de jeu.

Réaménagée il y a plusieurs années par les personnels de la médiathèque municipale, la bibliothèque est fondue dans une ambiance similaire. Les quatre fenêtres de belle taille, conquises sur le béton et qui autorisent l'entrée de la lumière ainsi que la présence de fauteuils orange, bleu et vert, installés au centre de la pièce, travaillent à la construction d'une atmosphère chaleureuse. Sur les murs, peints en bleu pastel, figurent des illustrations fortement colorées. S'observent alors des aras, ces perroquets qui arborent un plumage rouge, jaune et bleu, nichés sur des branches d'arbres aux feuilles d'un vert éclatant. Des abeilles, des fleurs et la persistance d'un ciel bleu et de quelques nuages blancs viennent apporter la touche finale à cette fresque, située à gauche de l'entrée sur le mur qui se trouve derrière le comptoir.

Imposante, elle est immédiatement remarquée. Les détenus qui arrivent et repartent de la bibliothèque se rendent systématiquement au comptoir afin qu'un détenu auxiliaire enregistre les mouvements des ouvrages, magazines et bandes dessinées empruntés. Le comptoir trouve ici la fonction de guichet et agit en tant qu'endroit ostensiblement coloré et affiché au sein duquel un rapport plus étroit se noue via un interlocuteur direct[8]. L'auxiliaire est ainsi positionné à l'entremise : parfois flottant, dès lors qu'il s'agit de se mettre sur la réserve et d'être ostensiblement ailleurs, à d'autres moments tributaire d'un « je suis à vous » : « ce registre de la communication non verbale de proximité qui va du clin d'œil et du froncement de sourcils jusqu'au sourire furtif et au mouvement de menton » (Joseph, 2007, p. 404). Le face-à-face singulier exige donc de prêter l'oreille, se désengager de l'action en cours tout en restant poli comme amusé ou encore intrigué, mais jamais impassible. Ce travail de figuration ajustée s'inscrit dans un régime de disponibilité destiné à renforcer la présence et les actions de l'auxiliaire de bibliothèque, cet agent d'accueil qui dispose de son temps à destination des détenus devenant alors des usagers.

La salle de l'atelier de modelage.
Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice.

La décoration de la bibliothèque.
Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, ministère de la Justice.

8
L'analyse qui suit prend sa source dans le travail mené par Isaac Joseph sur l'écologie d'un bureau de poste (Joseph, 2007).

2
Lorsque la semblance se dissipe : surveillance, sectorisation et privilèges

Le patio.
Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, Ministère de la Justice.

Les dispositifs optiques.
Laurent Solini, Recherche « Fabriquer la prison », 2016, DAP, Ministère de la Justice

Les premiers jours d'enquête menés au sein du pôle socio-éducatif livrent le sentiment d'une déprise carcérale. Il semble agir en tant que lieu-passerelle vers l'extérieur. Sa fonction, les objectifs présentés par les acteurs lors des premiers échanges, sans oublier le décor se combinent pour afficher un quotidien comme tenu à distance du reste de la détention. Le subterfuge est alors régulièrement alimenté par la présence de personnels non pénitentiaires comme les enseignants et les intervenants associatifs, particulièrement en mobilisant intra-muros des valeurs, voire des droits provenant de l'extérieur et qui s'accommodent mal de l'ordre pénitentiaire (Marchetti, Combessie, 1996). Le lieu peut être également présenté comme a-carcéral en raison des interactions qui s'y jouent et qui paraissent s'écarter d'un ordre carcéral négocié[9] pour s'inscrire dans des registres discursifs plus proches des activités proposées. Durant les heures passées au pôle socio-éducatif, les détenus échangent peu si ce n'est en rapport avec l'activité. Tout ce qui relève du fonctionnement carcéral semble pour un temps être laissé de côté. Les conditions liées à la détention, l'évolution des « affaires », les altercations, les sanctions disciplinaires, les rapports entre surveillants et détenus ainsi qu'entre détenus ne constituent qu'une part minime des sujets abordés. Les discours s'ancrent dans le répertoire des pratiques qui se tiennent au sein de cet espace où l'on cherche à faire autre chose que de reproduire le quotidien carcéral.

Il est intéressant de constater que le chercheur lui-même peut, si ces investigations sont de courte durée, se laisser prendre au piège de cet « espace témoin » (Bossé, 2015 ; Bossé et Roy, 2012), espace que le directeur de l'établissement mentionne dès notre premier échange comme une étape incontournable de la visite de son établissement. Apprêté, prêt à se faire voir, cet espace présenté et présentable, vitrine, prestataire d'une possible vie sociale détentrice des attributs de la vie normale en détention, accroche d'autant plus le regard qu'il rompt avec une détention quasi surannée, rendue morne par la vétusté et la salissure apparentes sur les sols, les plafonds, les murs et les portes. C'est seulement après plusieurs jours passés au sein du pôle socio-éducatif que tend à se dissiper l'image prédominante jusqu'alors d'un espace insulaire. Sa porosité au fonctionnement carcéral apparaît alors grandissante au fur et à mesure des observations menées, faisant de ce lieu un ersatz de l'école, de la bibliothèque ou encore des salles communales. D'abord, il répond aux impératifs sécuritaires de la prison et particulièrement à la circonscription des espaces par des portes fermées, des barreaux, des grilles ou des grillages. Les circulations ne sont donc pas laissées à l'initiative des détenus, mais contrôlées par les personnels. Les portes des salles d'activités disposent par exemple d'un dispositif de poignée amovible. Les tenants des activités, les auxiliaires, les enseignants, les intervenants associatifs ainsi que le surveillant disposent d'une poignée qu'ils prennent soin de ne pas laisser sur les portes. Après chaque fermeture de porte, ils enlèvent la poignée et donc verrouillent l'espace qu'ils viennent de quitter. Les détenus, dès lors qu'ils cherchent à sortir ou à entrer dans une pièce, doivent demander aux personnels d'ouvrir et de fermer la porte.

Ensuite, les détenus ne peuvent se rendre au sein du « socio » sans autorisation. À leur arrivée, Lionel,

9 Voir notamment sur ce point Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994 ; Rostaing, 1997 ; Chantraine, 2004.

assis sur la table située à l'entrée du pôle socio-éducatif, la liste des activités de la demi-journée en mains, vérifie la permission dont dispose chaque détenu avant de lui indiquer la salle vers laquelle il doit se diriger. Si les entrées sont contrôlées, les sorties demandent également à être vérifiées comme en atteste la scène qui suit. Mickaël se rend dans le bureau du surveillant car il souhaite sortir. Il mentionne un rendez-vous au parloir. Lionel regarde l'heure et lui répond qu'« il n'y a pas de parloir à cette heure-ci ! Le prochain est dans une heure ». Mickaël précise alors sa demande en indiquant qu'il s'agit d'un « parloir avocat ». Le surveillant vérifie sur son ordinateur sans trouver trace dudit rendez-vous. Il prend néanmoins l'initiative d'appeler un autre surveillant afin d'en avoir la certitude : « tu me confirmes Mickaël, parloir avocat cette après-midi ? Non ? Très bien, je te remercie ». Lionel imprime alors la feuille listant l'ensemble des rendez-vous et la tend à Mickaël afin de lui signifier qu'il n'y est pas inscrit. Mickaël perd alors patience et insiste. Il hausse la voix et s'énerve, prend la feuille et la jette sur le bureau du surveillant : « J'comprends pas là ! ». Le surveillant se lève de sa chaise : « Maintenant, je rigole plus. Tu n'as pas rendez-vous et tu ne pars pas comme ça de cours ». Mickaël sort alors du bureau. Une fois dans le hall, il se tourne vers Lionel : « Ça va faire quoi franch'ment ? J'vais plus venir à l'école ? J'vais pas en mourir ! ». Lionel finit alors par clore l'échange : « Ça, c'est toi qui vois ».

Existe enfin, la condamnation de certains endroits du pôle socio-éducatif. C'est notamment le cas du patio, cette cour intérieure donnant sur le hall et les bureaux des enseignants. Inutilisée, la porte permettant de s'y rendre est verrouillée. Des chaises sont positionnées devant comme pour en faire oublier l'accès. Les détenus s'assoient et discutent dos à cette porte. Aucun regard ne s'y arrête. Aucune demande n'est formulée afin de tirer parti de cet espace à ciel ouvert. La condamnation du patio fonctionne ainsi comme le « codage » d'un lieu (Foucault, 1975, p.168). À l'origine rendu disponible par l'architecture dans le but d'accueillir des groupes importants, il est mis en quarantaine du fait de sa configuration. L'endroit semble en effet présenter les caractéristiques d'un espace confiné au sein duquel l'intervention des personnels pénitentiaires est rendue difficile. La porte, large d'environ un mètre, constitue le seul accès à la cour intérieure. Il reste la possibilité de s'y rendre par les toits, mais les barreaux qui coiffent le patio, s'ils empêchent toutes sorties, entravent également les entrées. Aussi l'encombrement ou le blocage éventuel de la porte par les détenus constitue un risque trop important, dans la mesure où les dispositions du lieu limitent l'intervention des personnels, pour en autoriser l'accès.

Il faut ajouter à ces effets de clôture, les procédures de surveillance qui restent de mise. Bien qu'il n'y ait pas de caméras au pôle socio-éducatif, des miroirs convexes sont installés et servent à prolonger le regard du surveillant dans les zones auxquelles l'œil ne peut avoir directement accès. Une fois installé à son bureau, le surveillant ne dispose que d'une vision parcellaire de l'endroit. N'étant pas en mesure d'observer l'ensemble des conduites se déroulant dans le hall, son œil est relayé par ces deux miroirs convexes. Ils sont positionnés sur la partie haute d'un poteau qui prend place au centre de l'espace où se réunissent le hall central et le bras de couloir. Le premier de ces miroirs permet de prolonger le regard du surveillant vers la grille d'entrée du pôle socio-éducatif, la première partie du couloir central ainsi qu'en direction de la sortie de la salle polyvalente. Le second miroir est orienté vers le bras de couloir et facilite l'observation des entrées et des sorties des détenus présents dans les salles de cours et la bibliothèque.

Constituer une base de données numérique exhaustive du patrimoine carcéral français

Conclusion

Descriptif bien plus qu'idéationnel, notre propos cherche à revenir sur une réfection, celle du pôle socio-éducatif de Sarn et sur ses effets en matière d'expérience de détention. Usages, récits et dispositions spatiales se conjuguent alors, livrant, par la seule observation d'un morceau de prison, les ressorts d'un mouvement élargi ; celui de la mise en publicité de l'enfermement carcéral[10]. La modification du savoir-faire en matière de construction des prisons, qui sévit durant les années 1990, n'y est sans doute pas pour rien[11]! Toujours est-il que s'opère actuellement en parallèle de l'augmentation quasi frénétique des places de prison, la présentation d'établissements qui cherchent à se montrer toujours plus soignées esthétiquement. La maîtrise d'ouvrage, actuellement l'Agence pour l'Immobilier de la Justice, et le maître d'œuvre, le cabinet d'architecte sélectionné à l'issue d'un concours d'« idées », de « projets », en « conception-construction », travaillent de concert afin d'anticiper la médiatisation des établissements. Ils soignent particulièrement les images et les discours avec par exemple la publication de plaquettes à destination des professionnels et des milieux associatifs, la modification de plusieurs appellations (lorsque la coursive devient une rue, la cellule une chambre, un secteur un pavillon ou une unité de vie, une cour un patio), la mise en avant de lieux étalons ou témoins, visuellement propres et modernes, fonctionnant en tant que mimiques de lieux dans la ville (avec par exemple une cour qui devient city-stade à l'entrée d'un bâtiment).

Tout porte à croire qu'il s'agit de construire des prisons qui supposent un enfermement de qualité, capable de concilier, contrôle, discipline, dissuasion, privation, instruction, thérapeutique et réhabilitation. Pourtant la présentation du pôle socio-éducatif de Sarn, aussi sanctuarisé soit-il, montre que l'Administration pénitentiaire ne parvient pas (et ne parviendra sans doute jamais) à délier ce nœud gordien qui l'enserre et qui consiste pour l'essentiel à reproduire en prison, autant qu'à en faire la publicité, les espaces de la vie normale, souhaitant y voir émerger, pour ensuite l'afficher en tant que résultat probant, une économie citoyenne propice à la réhabilitation des personnes incarcérées. Elle poursuit néanmoins ce chemin ! À la visibilité assumée de la sanction pénale, particulièrement affichée via la combinaison plus ou moins réussie d'éléments austères tels que la vétusté des locaux, l'économie de pénurie, l'empreinte sécuritaire et l'enceinte fortifiée, l'Administration péni-

10
Gregory Salle réserve quelques lignes à ce mouvement dans son dernier ouvrage. Voir Salle, 2016.
11
Concernant la mutation de la profession d'architecte en France et en particulier ses relations avec la commande publique voir notamment Moulin, 1973 ; Champy, 1999.

tentiaire semble lui préférer depuis quelques années, le revers postiche et dit « humanisé » de la peine. Or, c'est en faisant cela que les prisons dites « modernes », celles rénovées ou construites depuis les années 1990, depuis ce mouvement de privatisation qui s'étend de la conception à la gestion des établissements, camouflent une carcéralité de plus en plus insoutenable derrière un décorum de l'intégration. Autrement dit, la prison n'en serait donc plus entièrement une et pourtant ce sont bien les préceptes premiers de l'« institution totale » (Goffman, 1968) qui reviennent progressivement contre-balancer les ressorts de l'incarcération, renouvelant du même coup l'enveloppe dont l'institution pénitentiaire cherche justement à se départir. Soyons donc honnêtes, « rues », « magasins », « chambres », « unités de vies », « pavillons », « chapelles », « terrains de sport », « gymnase », « bibliothèque », « espaces socio-éducatifs » ou « socio-ludiques » ne sont et ne resteront que la soupape d'une détention cocotte-minute, supportée par une discipline et un contrôle négociés. Sans le concours de ces obturateurs dynamiques, la pression produite par le dispositif ne manquerait pas d'avoir raison des murs, de l'enceinte, des miradors, des grilles, des grillages et des concertinas[12].

12
Michel Foucault aurait sans doute discuté cette dernière affirmation, mentionnant qu'à eux seuls, les espaces indiqués ne permettraient pas de contenir et conserver la paix carcérale. Les processus de gouvernement de la peine devenant progressivement gouvernementalité des corps y sont pour beaucoup dans l'intériorisation des procédures d'examen et d'auto-contrôle dont la population carcérale fait preuve, d'autant plus lorsque l'on connait les conditions désastreuses de son enfermement. Voir sur ce point Foucault M. (2001), Dits et Écrits I. 1954-1975, Paris, Gallimard, « Quarto » ; Foucault M. (2001), Dits et Écrits II. 1976-1988, Paris, Gallimard, « Quarto » ; Foucault M. (1999), Les anormaux, Paris, Seuil/Gallimard, « Hautes Études » ; Foucault M. (1994), Histoire de la sexualité. Le souci de soi, Paris, Gallimard, « Tel » ; Foucault M. (1994), Histoire de la sexualité. La volonté de savoir, Paris, Gallimard, « Tel » ; Foucault M. (1975), Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, « Tel ».

02

Vivre et travailler dans les nouvelles prisons françaises

Jean-Philippe Melchior
Maître de conférences en sociologie à l'Université du Maine, ESO Le Mans

Omar Zanna
Maître de conférences en sociologie à l'Université du Maine, VIPS

L'idée de réaliser une visite virtuelle d'une prison

Introduction

La recherche, dont nous donnons à lire, dans cet article, les principaux résultats, interroge la manière dont les nouvelles prisons[13] sont pensées, a priori, comme plus adaptées pour la réinsertion que les anciens établissements. Pour envisager une analyse comparative, nous avons retenu parmi notre public cible des détenus et des surveillants ayant séjourné ou travaillé pendant plus d'un an dans d'anciens établissements pénitentiaires et qui séjournent et travaillent depuis au moins quatre mois dans les nouvelles prisons. Au travers de cette recherche, nous avons tenté de comprendre comment l'aménagement intérieur de ces nouveaux lieux de privation de liberté joue (ou non) sur le psychisme des individus, favorise (ou au contraire réduit) les interactions entre détenus, surveillants et détenus avec toujours pour référence les anciennes prisons.

Notre démarche a consisté à aller à la rencontre des acteurs eux-mêmes afin de comprendre le sens qu'ils donnent à leurs actions. Le sens, c'est-à-dire la manière dont tel ou tel, revenant après coup sur l'action qu'il a accomplie, peut interpréter celle-ci dans le contexte où elle a eu lieu. Mais ce qui importe ici c'est cet essai de compréhension a posteriori qui doit servir à la démarche du sociologue pour mettre en évidence la signification des comportements. Pour saisir au mieux ce sens, nous partirons des discours des personnes rencontrées au cours de ces deux années d'enquête dans les quatre nouvelles prisons[14] au sein desquelles nous avons enquêté. Dans chacun des établissements visités, nous avons passé deux à trois jours consécutifs et réalisé entre quinze et dix-sept entretiens enregistrés semi-directifs de type compréhensif (Kaufmann, 1996) avec des détenus et des surveillants.

Afin de passer outre les éventuels effets locaux des zones juridictionnelles, nous avons veillé à ce que notre corpus soit constitué à part égale de Manceaux, Nantais, Rennais et Nancéens. Pour exploiter le matériau recueilli,

13
La loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice a prévu la création de 13 200 places de détention. Ce programme avait plusieurs objectifs : lutter contre la surpopulation carcérale, faire face au vieillissement et l'inadaptation de certains établissements pénitentiaires et améliorer les conditions de détention. Il a abouti à l'ouverture de sept nouveaux établissements pénitentiaires pour mineurs, six centres pénitentiaires, deux centres de détention et deux maisons d'arrêt, soit 17 prisons entrées en fonction entre 2007 et 2010. De nouvelles constructions sont en cours et un nouveau programme de 5 000 places est envisagé par le gouvernement. Le nombre de places de prison serait porté à 64 000 à l'horizon 2007 contre 50 588 places avant les premières livraisons d'établissements, soit une augmentation de 22 % de la capacité (en tenant compte de la fermeture des maisons d'arrêts vétustes). Il s'agit du programme de construction pénitentiaire le plus ambitieux depuis celui lancé en 1987 par le ministre Albin Chalandon qui avait permis la construction de 25 établissements (programme 13 000).

14
Il s'agit des établissements de Coulaines près du Mans, de Nantes, de Maxéville près de Nancy et de Vézin près de Rennes.

nous avons opté pour une analyse, classique en sociologie, de contenu de type thématique. Cette technique procède par usage sélectif de la parole des personnes interviewées. Les occurrences et les singularités sont repérées pour servir l'analyse.

Avant de partir à la rencontre des détenus et des surveillants, rappelons ce qui a constitué le moyeu et le moteur de notre analyse. Au gré de l'avancée du terrain, les propos recueillis nous conduisent à considérer la notion d'ambivalence comme particulièrement heuristique pour rendre compte des appréciations contrastées qui coexistent dans les discours de nombreux détenus et surveillants. Cette notion, devenue concept opératoire, permet de définir des positionnements individuels conditionnés par un contexte déterminé (les contraintes de l'incarcération ou celles du travail des personnels pénitentiaires) et non par une psychologie particulière. Comme le souligne à juste titre Robert K. Merton « les gens sont exposés à l'ambivalence non pas à cause de leur histoire ou de leur personnalité singulières, mais parce que l'ambivalence est intrinsèque aux positions sociales qu'ils occupent » (Merton, 1997, p. 8). Comme nous allons le voir, l'ambivalence est présente tant à l'égard des anciennes prisons qu'au sujet des nouvelles, mais avec une polarisation inversée. En effet, les conditions matérielles dans les anciennes prisons font l'objet d'appréciations négatives tandis que l'ambiance et les interactions qui s'y produisaient sont évoquées avec une certaine nostalgie, et inversement dans les nouvelles prisons.

Précisons encore un point avant de passer à la restitution des résultats. Qu'il s'agisse des surveillants ou des détenus, leur expertise du monde carcéral a représenté une aide précieuse au travers de ce qu'ils nous ont permis de percevoir, de l'intérieur, de manière très fine, ce qui se joue intra-muros. Cela dit, et par expérience, nous savons également qu'il faut rester lucide. Il ne faut pas considérer que les enquêtés font d'emblée confiance au chercheur de passage. Accepter de nous consacrer du temps ne doit pas systématiquement être pris comme le signe d'une cooptation. Cela peut parfois être synonyme de l'expression d'une volonté implicite : celle de donner au chercheur inquisiteur ce qu'il souhaite afin qu'il s'en aille au plus vite (Duneier, 2006). Mais la présence du chercheur peut également être saisie pour se faire entendre, autrement dit pour porter son expérience de la sphère institutionnelle à la sphère publique qui plus est lorsque les personnes viennent de vivre un changement important (Zanna, 2010). Nous savons, en effet, que les changements, lorsqu'ils sont accompagnés d'une (forte) charge émotionnelle sont davantage parlés (Rimé, 2005).

1 Les nouvelles conditions de l'enfermement

La taille des établissements et la place occupée par les différents bâtiments suscitent de nombreuses réactions. D'aucuns estiment la nouvelle prison beaucoup trop grande. À l'appui de cette perception, sont évoqués le nombre d'hectares occupés, la durée du tour de ronde ou le temps nécessaire pour rejoindre le bâtiment administratif ou un autre service. D'autres insistent davantage sur la trop grande proximité des bâtiments qui, en l'absence de végétation, renforcerait le caractère étouffant, « oppressant » de la prison. Ils sont presque unanimes à juger très insuffisante la présence de plantes, de pelouse, d'arbustes.

Par-delà cette première approche globale, la critique principale porte sur l'accentuation du cloisonnement entre les différentes zones de l'établissement. Un cloisonnement justifié par la diversité des catégories de détenus qui ne doivent pas se côtoyer (prévenus/condamnés ; hommes/femmes ; mineurs/majeurs ; courtes peines/longues peines…), mais qui favorise l'émergence de « mondes clos » fonctionnant sur eux-mêmes (maisons d'arrêt hommes, maison d'arrêt femmes, quartier d'accueil, centre de détention…). Ce compartimentage est accentué par l'ensemble des dispositifs de sécurité (portiques, sas, caméras, postes de contrôle…) dont la vocation est de garder le contrôle des détenus dès lors qu'ils sont hors de la cellule. Les mouvements sont de fait ralentis par les nombreux sas. Tous considèrent beaucoup trop longs les temps d'attente devant les grilles, notamment lorsqu'il fait très chaud ou qu'il pleut à verse. Par ailleurs, les surveillants considèrent que les sas empêchent ou rendent difficile une intervention rapide sur des situations conflictuelles, les chemins d'intervention étant réservés aux gros incidents (incendie, émeutes…).

Une autre critique a trait à la disparition, dans les bâtiments de détention, des coursives ouvertes qui permettaient aux surveillants d'interpeller leurs collègues des autres étages en cas de difficulté. Désormais, il arrive qu'un surveillant soit seul sur son étage, nonobstant l'existence de caméras de vidéosurveillance. La multiplication de celles-ci est d'ailleurs loin de susciter l'enthousiasme chez les surveillants, soit parce qu'elles ne peuvent remplacer la présence – plus sécurisante – de collègues, soit parce qu'elles sont cachées par des portes de cellules que les détenus maintiennent délibérément ouvertes, ou bien encore parce qu'elles participent, selon eux, à la surveillance des agents eux-mêmes. À ce propos, plusieurs surveillants interviewés avouent se sentir sous surveillance : se sentant tenus de se conformer aux attendus de la hiérarchie, ils ont l'impression parfois de ne pas pouvoir exécuter ce qu'ils jugeraient être de « bons » gestes professionnels.

Quand les surveillants et les détenus parlent de l'amélioration des conditions matérielles des nouvelles prisons, c'est avant tout l'aménagement et le niveau de confort des cellules, la propreté des différents espaces, ainsi que la qualité des installations collectives (sportives, de formation, de soins, de culte, bibliothèques…) qui sont évoqués. Ce ne sont pourtant pas ces éléments de confort qui influent sur l'ambiance de travail et des relations mais davantage l'organisation de l'espace toujours plus cloisonné, les dispositifs renforcés de contrôle et de sécurité, la taille de l'établissement et la moins grande proximité entre les services. Quand bien même le confort est apprécié, les discours révèlent une nostalgie des ambiances passées.

1.1 La nostalgie des anciennes prisons

Les critiques à l'égard des anciennes prisons ne manquent pas et sont convergentes d'un établissement à l'autre. Les surveillants interviewés ayant connu des établissements de centre-ville décrivent non seulement la vétusté des locaux, le manque de place, l'étroitesse des espaces de travail, la saleté de certains endroits, l'inconfort des cellules mais aussi la surpopulation carcérale (de nombreuses cellules qui étaient prévues pour trois accueillaient jusqu'à 5 ou 6 détenus) et l'insuffisance des activités à offrir aux détenus. Ils rappellent également volontiers les nombreuses tensions à gérer qui découlaient de ces conditions matérielles de plus en plus détériorées. En conséquence, pour les personnels dont les conditions de travail étaient souvent difficiles, la prison semblait au bord de l'explosion.

Cependant, plusieurs points positifs sont évoqués avec nostalgie par les plus anciens notamment. Tout d'abord, la « taille humaine » des anciennes prisons est fréquemment soulignée. Les dimensions de l'établissement étant plus réduites, la proximité des services aurait favorisé le traitement plus rapide des demandes des détenus. Le nombre beaucoup plus modeste de surveillants autorisait également une meilleure entente entre eux et un accès plus aisé auprès de la direction. Le fait que le mess soit à l'intérieur de l'enceinte de la prison contribuait tout autant à la bonne ambiance entre personnels. Si les grilles et les portes ne manquaient pas dans les anciennes prisons, il est observé une segmentation de l'espace moins marquée et une plus grande fluidité des mouvements. Enfin, la configuration des anciens bâtiments de détention, avec des coursives donnant sur un puits central, est souvent convoquée comme argument en faveur d'une plus grande sécurité des surveillants.

Dans les discours sur les anciennes prisons, le manque de confort des cellules et des locaux de travail ainsi que la surpopulation coexistent avec la proximité et certaines formes de solidarité. Autrement dit, une situation marquée par l'ambivalence puisque les énoncés critiques côtoient des appréciations plus positives.

1.2 La localisation des nouveaux établissements

Les personnels apprécient sans ambages les avantages qu'offrent les nouveaux établissements, construits en périphérie des villes voire en zone rurale. Cette localisation permet en effet de rejoindre facilement leur lieu de travail par les rocades. Grâce aux grands parkings jouxtant les établissements, le problème de stationnement rencontré dans les anciens établissements n'est plus qu'un souvenir.

Au sujet de l'implantation géographique, les avis des détenus sont partagés, même si la tendance reste à la préférence des anciennes localisations et ce pour au moins deux raisons. En premier lieu parce que les anciens établissements se situaient en ville ; ce qui permettait de rester en lien avec le monde, comme l'explique ce détenu : « On entendait du bruit, il y avait la vie, les klaxons, les voitures. On entendait les gens qui parlaient, c'était en plein centre. On avait la vue, on pouvait voir les gens à leur fenêtre chez eux ou même dans certaines cellules, on pouvait voir des gens marcher dans la rue. Il y a toujours un lien avec l'extérieur quoi, la vue, le bruit, les lieux, voir des gens. Qu'ici on ne voit rien, que les murs, on voit peut-être un peu les arbres, mais sinon on ne voit rien. Il n'y a pas de vie quoi, il n'y a pas de bruit ». L'autre raison invoquée a également trait aux liens, mais là il s'agit de liens plus affectifs. Le fait que les nouvelles prisons soient placées à la marge des villes rend en effet plus difficile l'accès, notamment pour les familles utilisant les transports en commun. « C'est beaucoup plus compliqué, il y a des familles qui venaient en bus, qui arrivaient directement du centre-ville, qui prenaient le tram qui arrivait directement du centre-ville. Et là il y a pas mal de personnes qui n'ont pas de voitures, qui ont beaucoup plus de difficultés. Donc il y a pas mal de personnes qui arrivent en retard par rapport au bus, et il suffit que la famille arrive cinq minutes en retard et on leur refuse le parloir. » Finalement, la localisation peut être vécue comme un avantage pour les surveillants, alors qu'elle est appréhendée comme une difficulté par les détenus et leurs familles.

1.3 La perception ambivalente des conditions matérielles de détention

Quels que soient les établissements visités, tous les détenus, hommes ou femmes, s'accordent pour dire combien le confort des cellules des nouvelles prisons est incomparable avec ce qu'ils ont vécu avant. Dans le hit-parade du confort, c'est la douche dans les cellules qui arrive en tête. En témoignent les propos suivants : « Ici c'est quand même mieux on a une douche avec, une douche dans la cellule… Au niveau confort, c'est vrai que dans les nouvelles prisons, on est dans un meilleur confort ». Désormais, chacun peut prendre une douche à son aise, à n'importe quel moment. Rien à voir donc avec les anciennes pri-

sons où ce temps était compté : 15 à 20 minutes, 3 à 5 fois par semaine selon les lieux. Véritable avancée, la douche s'apparente à un moment où il est possible de goûter à une intimité dans ce lieu clos où quasiment tout est sous contrôle.

Le fait que les cellules soient neuves est également un argument positif comparé aux cellules, parfois insalubres, « pleines de cafard, bruyantes » des anciens établissements. Sur ce dernier aspect, un détenu raconte : « En cellule, on n'entend rien ! Ni du côté de la porte puisque c'est bien capitonné, il y a un gros joint et tout. Franchement il faut mettre l'oreille pour… ». Être seul dans la cellule est, selon bon nombre de détenus, une grande avancée. L'intimité que confère cette nouvelle possibilité n'a rien de comparable avec ce qu'ils ont vécu ailleurs. « C'est simple dans une cellule, seul ou à deux ici, là-bas on était quatre donc ça pèse beaucoup mine de rien. Je voyais même à Descartes dans la même cellule, ils étaient six, deux lits de trois. Le fait d'avoir le petit espace, de quoi respirer c'est pas mal… ».

Dans l'espace de la cellule, il y a néanmoins un élément qui est loin de faire consensus. Le « caillebotis » (nom donné au grillage très serré installé aux fenêtres) est considéré positivement par les surveillants « puisqu'il empêche les détenus de jeter des déchets à l'extérieur des cellules ». En revanche, pour les détenus, la fragmentation de la vue sur l'extérieur est largement décriée : « On a des barreaux plus des grilles ! Ça fait mal aux yeux les grilles ! Parce que les grilles, c'est tout petit comme ça, c'est des petites grilles comme ça, ça fait super mal aux yeux… »

Les améliorations matérielles concernent également un certain nombre d'espaces collectifs. Des terrains de sport et des salles de musculation bien équipés ont remplacé les espaces souvent étriqués et dégradés des anciennes prisons. Les bibliothèques, les salles de cours, les espaces de formation professionnelle sont plus agréables et plus fonctionnels.

Le parloir, autre manière de rester en lien avec autrui, est souvent revenu dans les discours des détenus. S'agissant de comparaison, la nouvelle organisation des parloirs est majoritairement plébiscitée. Tout d'abord parce que le temps dévolu à la rencontre avec les proches est passé de 45 minutes à une heure. « C'est bien parce qu'on peut rester plus longtemps, voilà maintenant on a des jours en plus de parloir c'est pas mal ». D'autre part, parce que l'intimité est rendue possible par un aménagement plus respectueux des besoins affectifs de chacun. « Alors, oui les parloirs sont tout neufs, c'est beaucoup plus agréable. J'ai passé quelques mois à Fresnes avant d'arriver ici et les parloirs sont… ce n'est pas comparable. C'est le jour et la nuit. Mes parents sont venus une fois à Fresnes, ils ont vraiment eu peur à voir la tête du parloir. Ils sont arrivés ici, ça les a rassurés… » Si les parloirs constituent incontestablement une avancée pour les détenus, un écueil, lié en partie à l'implantation géographique et à la rigidité des procédures des nouveaux établissements est à signaler. « C'était mieux avant. Ici, si ta famille arrive 5 minutes en retard, les portes sont fermées, ils ne peuvent pas rentrer. 5 minutes ! T'imagines, ta famille vient ».

1.4 Les activités physiques, culturelles et de loisirs

S'agissant des activités de loisir, du sport, de la culture… les détenus ne sont pas en reste. Tous s'accordent pour dire qu'elles sont nombreuses. En matière d'offre, le sport est, dans les discours, source de grande satisfaction. « C'est beaucoup mieux, il y a plus de structure. Maintenant on a accès à un gymnase, un terrain de foot ce qu'on n'avait pas là-bas aussi. Il y a un peu plus d'heures de sport ». En plus des séances collectives encadrées par les surveillants dans le gymnase ou sur le stade extérieur, les détenus ont également la possibilité de pratiquer la musculation dans les étages. La qualité des infrastructures sportives est également très appréciée : « La salle de musculation, c'est tout neuf. En salle de sport, on a un vrai terrain de tennis, un vrai terrain de basket, un vrai terrain de hand, un vrai terrain de foot enfin voilà quoi ! On ne peut pas dire que ce soit moins que ce qu'il y avait avant. »

Si la qualité et la quantité des infrastructures sont avérées et reconnues de tous, les discours révèlent toutefois quelques effets pervers de cette abondance. L'argument régulièrement repris pour relativiser les supposées améliorations des nouvelles prisons en matière d'offre sportive notamment a trait à la rationalisation des espaces et du temps. Le fait qu'il y ait de belles installations (sportives et socio-culturelles dans les bâtiments) est trompeur. C'est en effet une chose de disposer de belles installations, mais visiblement cela en est une autre de les rendre accessibles pour tous selon une périodicité convenable. Selon un membre de la direction d'un des lieux visités, « le terrain de foot par exemple est un bel espace, mais compte tenu de la multiplicité des étages et secteurs de détention devant s'y rendre et du règlement intérieur, il est deux fois moins fréquenté que le vieux terrain pourri de l'ancienne prison pour chaque personne détenue prise individuellement et peut-

être même encore davantage que deux fois moins… Les zones "socio" des différents bâtiments sont regroupées au dernier étage et un seul couloir y conduit… Par conséquent, elles ne sont fréquentées que parce ceux qui n'ont pas peur de s'y rendre et des étages entiers ne s'y rendent pas par peur de croiser dans l'unique couloir d'accès leurs racketteurs. Et je ne parle pas de son accessibilité pour les personnes handicapées… » Finalement, si les infrastructures sportives sont plus nombreuses qu'auparavant, leur organisation spatiale constitue un frein à une utilisation optimale et de manière connexe à une économie psychique nécessaire pour supporter le poids de l'incarcération. En situation de captivité en effet, la pratique du sport remplit une fonction essentielle ; elle exprime un sentiment d'appartenance collective. Pour le dire dans les mots d'Émile Durkheim, c'est dans les moments et dans les lieux de rassemblement que se manifeste « l'âme collective, [cette] force anonyme qui est à la base du culte, mais incarnée dans un individu dont elle épouse la personnalité ; c'est du mana individualisé » (Durkheim, 1998, p. 378). Aussi, l'attrait pour ces espaces où sont possibles le jeu collectif[15] ou encore l'être-ensemble peut traduire un besoin conjoncturel de faire des choses en commun, de participer à une vie sociale dont ils sont privés le reste du temps. En prison, ce n'est donc pas essentiellement dans la pratique du sport qu'il faut aller chercher les raisons de l'engouement pour ces lieux mais tout autant dans les marges de manœuvre qu'ils offrent. Ceci est d'autant plus patent quand on sait que, ni avant, ni après l'incarcération, le sport n'occupe la même place dans la pratique des détenus, et que, en dehors de la maison d'arrêt, la plupart ne pratiquaient que de façon épisodique, voire pas du tout (Zanna et Lacombe, 2003). Au final, on peut dire que le sport en milieu carcéral représente pour les détenus une occasion de communiquer, de s'identifier à un groupe et de se (re) créer un réseau relationnel, prémices d'une vie sociale.

Constituer une base de données numérique exhaustive du patrimoine carcéral français

15 Davantage que le sport collectif, par opposition au sport individuel, puisque de semblables interactions (coopérations, échanges, entraides…) sont identifiées dans les salles de musculation.

2 Des relations sociales anémiées

Quand bien même la mission des surveillants reste inchangée, l'aménagement et le fonctionnement des nouvelles prisons impactent directement leur travail. C'est le cas du gain de temps et d'énergie lié à la disparition des mouvements pour les douches puisque les cellules en sont désormais dotées. Si les mouvements vers le parloir et les activités sont plus nombreux qu'auparavant, leur prévisibilité (plages horaires déterminées et connues de tous) semble appréciée par les surveillants. Finalement l'installation dans le nouvel établissement a permis d'initier de nouvelles normes relationnelles.

2.1 Les changements dans l'organisation du travail des surveillants

Rappelons un point important : les effectifs des surveillants ont significativement augmenté avec l'ouverture des nouveaux établissements. Par exemple à Rennes, le nombre de surveillants est passé de 100 à Jacques Cartier à 280 à Vezin ; au Mans, de 35/36 au Vert-Galant à 160 aux Croisettes… Quand bien même, les directions d'établissements œuvrent pour une stabilité des équipes, le turnover important rend difficile leurs desseins. De fait, si des liens se créent, ils ne durent pas. Cette augmentation a aussi pour effet de faire côtoyer deux cultures professionnelles : celles des plus âgés ayant connu les anciennes prisons et celles de très nombreux jeunes agents « fraîchement » sortis de formation. Ce qui explique, en partie, la dilution des anciens collectifs de travail pour laisser la place à de nouveaux. Nombreux, sont en effet, les surveillants qui font état de la disparition d'un ancien esprit familial en cours dans les anciennes prisons : « Maintenant, on ne fait que se croiser, cela se ressent… avant on prenait le temps, on se connaissait, on connaissait nos familles. »

Cela dit, les nouveaux établissements ont constitué une réelle opportunité pour les agents ayant connu les anciens établissements ; en raison de leur ancienneté, ils ont souvent pu se positionner sur des postes moins exposés (ateliers, buanderie, cantine, écoute téléphonique, greffe, parloir…) avec des horaires réguliers, laissant aux plus jeunes la prise en charge de la détention proprement dite reconnue de tous comme beaucoup plus éprouvante. Cette nouvelle donne a, entre autres, permis de maintenir des îlots de culture professionnelle générant, dans certains établissements, un entre soi des anciens surveillants. Dans les autres cas, ils sont amenés à travailler avec de nouveaux agents, ce qui a rendu nécessaire la construction de nouveaux rapports sociaux. Sans faire preuve de condescendance à l'égard des plus jeunes, ils considèrent qu'un parrainage, pour consolider la formation de l'école de l'administration pénitentiaire, leur manque.

L'augmentation globale des effectifs, la sectorisation, l'éclatement des anciens collectifs de travail et le changement fréquent de collègues en raison des roulements sont autant de facteurs qui ont entraîné l'émergence d'un fort sentiment d'isolement dans le travail qui s'exprime dans les propos suivants : « C'est un peu l'usine », « On se voit moins qu'avant », « Les collègues ne se connaissent plus », « On s'investit moins quand on change tout le temps de collègues », « On a isolé le personnel », « On est beaucoup trop sectorisé », « Certains se retrouvent un peu seuls. Ils peuvent ne pas se voir de la journée ». En creux, s'exprime l'attachement au travail d'équipe et à la coopération entre collègues qu'il suppose. Le

fait d'être isolé nuit à la communication sur les détenus, leurs problèmes, leurs tensions, les trafics.

Outre ce sentiment d'isolement en lien avec ces évolutions, plusieurs d'entre eux ont fait état de la vulnérabilité du surveillant de coursive qui éprouve une véritable usure nerveuse au bout d'un certain temps sur ce type de poste. L'usure nerveuse et la saturation se conjuguent aux désillusions à l'égard des détenu(e)s qui enchaînent les périodes de détention et qui semblent ne pas vouloir rompre avec leur parcours de délinquance. Parce que le travail de surveillance entraîne une fatigue psychologique importante voire des formes d'épuisement professionnel, l'absentéisme est récurrent ; c'est ce qu'explique ce gradé : « il y a aussi un taux d'absentéisme parce qu'à un moment donné, voilà la personne n'en peut plus et c'est qu'à un moment donné on n'a pas de structure qui est à même de nous écouter ».

Plusieurs aspects spécifiques au travail de surveillant en font un temps difficile, voire pénible dans certaines circonstances (Moulin et Sevin, 2012). Il y a le contexte de l'enfermement, la centralité de la vigilance et le fait de ne pouvoir répondre toujours favorablement aux sollicitations des détenus. Du fait de leur situation d'incarcération, les détenus expriment de nombreuses demandes auxquelles les surveillants tentent de répondre. Dans les anciens établissements, la proximité des services et le contrôle par l'administration de la plupart des activités permettaient aux surveillants de répondre assez rapidement aux demandes. Avec l'avènement de nombreux prestataires privés (en matière de formation, de travail, de restauration…), les surveillants dépendent de plus en plus d'autres acteurs et n'obtiennent pas toujours les réponses attendues, ce qui génère la frustration des détenus et le sentiment d'impuissance des personnels.

Ces différents changements qui génèrent tantôt de la satisfaction, tantôt du malaise, favorisent l'émergence de nouvelles formes de relations entre surveillants, d'une part, et entre surveillants et détenus, d'autre part.

2.2 Le regard des surveillants sur les détenus

Selon les surveillants, les détenus ayant connu l'ancienne prison seraient nostalgiques. Ils n'aimeraient guère le nouvel établissement, non seulement en raison de la disparition des anciennes sociabilités, mais aussi en raison de l'augmentation des contrôles et de la diminution du temps qui leur est accordé par les surveillants. Ils se sentent beaucoup plus contrôlés qu'avant et leur patience à l'égard des sas et des portiques est mise à rude épreuve : « Là, c'est une vraie prison ! ». Pour certains surveillants, les détenu(e)s sont à cran voire plus agressifs qu'auparavant parce qu' « ils (elles) avaient droit à plus de choses dans les anciens établissements ». À titre d'exemple, les détenues femmes de Nantes bénéficiaient dans l'ancienne maison d'arrêt d'un régime proche d'un centre de détention, avec portes ouvertes et liberté de mouvement dans la journée. D'une certaine manière, le transfert vers les nouveaux établissements s'est accompagné d'une coercition supplémentaire.

Les nouvelles contraintes ont amené les détenu(e)s à faire preuve d'adaptation et même d'une inventivité certaine pour contourner ou atténuer l'effectivité des contrôles. Ainsi, quand ils envisagent de faire quelque chose de répréhensible, ils cherchent à se mettre à l'abri des caméras. Quand il y a des blocages générés par les trop nombreux flux à certains endroits névralgiques de l'établissement, ils en profitent pour se promener dans la zone où ils sont contraints d'attendre. De manière plus générale, les détenus tirent profit des rendez-vous (au service de soins, au parloir…) pour prendre leur temps, pour « glander » selon la formule d'un surveillant. En situation de coercition, la quête de ces menus expédients devient une manière, parmi d'autres, de reconquérir une liberté dont ils sont plus que jamais privés (Goffman, 1968). Cependant, la capacité à se constituer de minces espaces de manœuvre en tirant parti des effets pervers du mode de fonctionnement de l'établissement ne peut faire oublier le renforcement tendanciel des dispositifs de sécurité et de contrôle.

Les effectifs de détenus beaucoup plus nombreux, la taille de l'établissement et l'éloignement entre les services (infirmerie, parloir, UVF…), ainsi que le renforcement de la spécialisation des secteurs et des agents qui y sont affectés ont favorisé une baisse sensible des relations surveillants-détenus. La plupart des surveillants reconnaissent, avec regret, ne plus avoir de temps pour converser avec les détenus : « On connaissait mieux les détenus, là on ne les connaît pas ». Il importe de comprendre de quelle manière ce changement de taille et de fonctionnement a induit une réduction des interactions entre surveillants et détenus, une réduction de l'interconnaissance qui rendrait d'ailleurs plus difficile la gestion des conflits.

Tout d'abord, il semble que ce soit opéré un glissement du temps accordé aux détenus vers un

ensemble de tâches plus ou moins chronophages pour les surveillants qui les éloignent d'eux. Selon une surveillante, les détenu(e)s formulent fréquemment cette plainte : « On n'a plus le temps de vous parler ! ». Les nombreux déplacements vers les activités, le parloir ou encore la cabine téléphonique, sur des distances plus longues que dans les anciennes prisons, absorbent beaucoup du temps des surveillants. Ces derniers consacrent également plus de temps devant leur ordinateur à tenir à jour le cahier informatique de liaison. Beaucoup de temps est absorbé par le suivi quotidien des détenus parce qu'il faut désormais et de plus en plus laisser des traces écrites (Melchior, 2008).

La réduction des interactions surveillants-détenus découle aussi de l'entrée en scène massive des partenaires privés qui gèrent désormais un pan non négligeable de la vie des détenus (repas, cantine, formation, travail…). Alors qu'auparavant, les détenus adressaient leurs demandes aux surveillants qui réglaient en direct les divers problèmes qui survenaient, ils doivent désormais faire remonter leurs demandes à ces partenaires privés par voie écrite. Ce qui, d'une part, complique et retarde les réponses aux demandes les plus simples et, d'autre part, réduit la légitimité des surveillants qui pouvaient auparavant répondre promptement à certaines demandes.

2.3 Une solitude plus pesante

Les détenus relativisent tous les avantages matériels décrits jusqu'ici. Avancée majeure selon tous les détenus, la douche dans sa cellule a sa contrepartie que l'on peut ramasser dans les propos suivants : « En maison d'arrêt la douche c'est un petit peu un acte social on va dire, on va à la douche, on se retrouve tous à la douche, on parle. C'est un lieu de réunion comme la promenade un petit peu. Et ça c'est quelque chose qu'ils n'ont plus en maison d'arrêt. Et ça limite encore leurs déplacements, ça les enferme encore un petit peu plus en fait. » Les anciennes douches remplissaient donc autant des fonctions hygiéniques manifestes que des fonctions d'échanges latentes (Merton, 1997)[16]. La surpopulation des anciennes prisons fait également l'objet de quelques regrets pour les mêmes raisons. S'il y a effectivement « plus de joie dans la cellule » des nouveaux établissements, c'est la solitude qui semble être devenue trop pesante. « Ici il y a très peu de cellules doubles, mais certains demandent à être « doublés » parce qu'ils ont du mal à se retrouver tout seul toute la journée dans une cellule, enfermé. Voilà c'est un petit peu ça la difficulté ici. Il y a une forme d'entraide qui se fait entre les détenus. Ceux qui n'ont rien demandent souvent aux autres de leur prêter. Avant quand ils étaient 2-3 par cellule, ils arrivaient à s'organiser alors que là maintenant pour certains ça devient assez difficile. ».

Ce besoin d'être ensemble, en jeu dans les anciennes cellules et dans les douches collectives – que l'on retrouvera dans le cas des séances de sport –, n'est pas sans rappeler les propos d'Émile Durkheim : « La société ne peut faire sentir son influence que si elle est en acte, et elle n'est en acte que si les individus qui la composent sont assemblés et agissent en commun. C'est par l'action commune qu'elle prend conscience de soi et se pose ; elle est avant tout une coopération active » (Durkheim, 1998, p.598). C'est dans ces moments et dans ces lieux de rassemblement que se manifeste l'âme collective d'un groupe. Ces temps collectifs inhibent temporairement la sensation désagréable de l'enfermement. Là, il était encore possible de goûter à une sociabilité dont les détenus sont, dans les nouvelles prisons, désormais privés.

Pour qualifier non seulement l'aménagement des cellules, mais également l'ensemble de la nouvelle prison, c'est le mot déshumanisé qui revient régulièrement dans la bouche des détenus. Les déplacements intramuros, scandés par des portes qui s'ouvrent et qui « se referment automatiquement » au gré des passages, les caméras, les temps d'attente devant des vitres teintées « derrière lesquels se tiennent des agents que vous ne voyez pas », tout semble être pensé pour réduire les interactions. Cette ambiance, vécue comme franchement contraignante, est décuplée par un environnement très, voire trop « minéral ». Les espaces verts dévolus aux pratiques sont quasi-inexistants ; les nouvelles prisons en sont pourtant dotées, mais ils ont été conçus comme des espaces de dégagement en cas problème (incendie par exemple). Le béton brut constitue le lot quotidien des détenus : pas un arbre contre lequel s'adosser ou sous lequel il serait possible de se protéger du soleil ou de la pluie, pas un carré de verdure pour « taper le ballon », s'asseoir ou s'allonger quelques instants…

16
Robert K. Merton, sociologue et théoricien, essaie de résoudre le problème de l'intentionnalisme en distinguant deux types de fonctions : les « fonctions manifestes » (intentionnelles et reconnues) et les « fonctions latentes » (non intentionnelles et non reconnues ou intentionnelles et non reconnues). Il pose par ailleurs les postulats de toute analyse fonctionnelle : tout élément ou partie du tout est fonction de l'ensemble du système (social ou culturel).

03

Les nouvelles prisons françaises, objets de développement économique local ?

/ Socio-économie des impacts sur la commune d'accueil et nouveaux enjeux de territorialité

Isabelle Leroux
Maître de conférences à l'Université d'Angers, GRANEM

Éric Rigamonti
Enseignant-chercheur en sciences de gestion à l'ESSCA

Introduction[17]

Le programme 13 200 organise la fermeture des établissements carcéraux vétustes localisés dans les centres urbains au profit d'une implantation en périphérie urbaine. La logique d'inclusion périurbaine répond à la vocation d'inclusion sociale portée par le principe triptyque « punir – réhabiliter – réinsérer ». Ceci suppose une certaine porosité de l'établissement carcéral avec l'environnement local de manière à faciliter les mobilités des personnels, familles, détenus en semi-liberté et à optimiser l'accès à l'emploi pour ces derniers. L'inclusion péri-urbaine de l'établissement est un préalable à l'inclusion socio-économique des détenus. Dans l'absolu, ceci suppose de raisonner en termes de territorialité. La territorialité renvoie à la manière dont l'établissement s'inscrit dans l'espace socio-économique des points de vue à la fois économique, social, institutionnel. L'ancrage de l'établissement est fonction de l'intensité des liens existant entre ces trois dimensions.

Toutefois, les élus désireux d'accueillir une prison sur le sol communal ne recourent que très rarement à l'argumentaire d'inclusion sociale. Le recensement des discours visant à obtenir l'implantation de l'établissement ou bien les discours inauguraux une fois l'établissement construit s'avèrent être essentiellement centrés sur l'apport économique des prisons à la commune. Elles tendent à être présentées aux populations locales comme des instruments de développement économique local. À ce titre, l'analyse longitudinale de la presse locale, que nous avons préalablement réalisée pour 27 nouveaux établissements sur la période 2007-2015 fait ressortir trois grandes catégories d'arguments (tableau 1) :

- *la création de valeur susceptible d'être générée par l'implantation : l'accroissement de la population comprenant la population de détenus, leurs familles susceptibles de résider sur la commune, ainsi que les personnels de la prison ; les effets induits d'attractivité économique avec une incidence supposée positive sur le marché de l'emploi ou bien encore le supplément d'activité qui serait lié aux travaux de construction ;*
- *les apports en dotations et compensations ;*
- *les bénéfices pour la collectivité des aménagements routiers et urbains réalisés.*

17
Le texte suivant a été écrit pour les annales des Journées Internationales de la Direction de l'Administration Pénitentiaire, qui se sont tenues au Ministère de la Justice à Paris, site Olympe de Gouges, les 1er et 2 décembre 2016. Si ce texte et sa problématique sont inédits, la partie 2 reprend de manière actualisée et enrichie les résultats d'une précédente étude publiée sous le titre « Les impacts d'une prison sur sa commune d'accueil. Approche économique » par Isabelle Leroux et Eric Rigamonti, in Les Nouvelles Prisons. Enquête sur le nouvel univers carcéral français, Cholet D. (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

Tableau 1
Analyse longitudinale de la presse locale

Idées exprimées récurrentes	Mots et expressions récurrents (verbatims - Maires)
Accroissement de la population Attractivité / création de nouvelles activités / relocalisations dans la commune / effets d'entrainenemnt Accroissement d'emploi Activités générées par la fonctionnement en partenariat public privé (PPP)	« Arrivée de nouvelles populations » « familles » « surveillants » « travailleurs » « formateurs » « nouvelles activité s» « nouveaux emplois » « attribution de marchés » « entreprise » « commerce » « secteur privé » « développement économique »
Accroissement de la dotation globale de fonctionnement Existence de compensations ou contrparties	« rentrées fiscales » « supplément de dotation » « compensations »
Nouveaux aménagements routiers Nouvelles infrastructures d'éducation et de logement Soutien économique du secteur BTP Développement de la formation dans le BTP Développement urbain	« nouvelles infrastructures » « aménagement » « formation » « embauches de jeunes » « conctruction » « dévelppement » « opportunités » « projet » « territoire »

Source : Déclarations des élus locaux - 27 établissements - Période 2007-2015

Face à la récurrence de ces arguments, il semble opportun de s'interroger sur la réalité des impacts économiques générés par les nouvelles prisons implantées en zones péri-urbaines. Un établissement carcéral est-il vecteur d'impacts économiques aussi conséquents qu'annoncés sur la commune d'accueil ? Qu'en est-il de la territorialité de tels établissements ? Ces questions sont fondamentales dans la mesure où elles interrogent en filigrane les rapports de co-construction territoriale qui lient l'établissement avec les acteurs du territoire, ici plus spécifiquement ceux de la commune d'accueil. Plus l'inscription de tels établissements dans le territoire est forte, sous forme partenariale et résiliaire, plus facile il sera de mettre en œuvre des actions de réinsertion. De nombreuses études pointent les excès des années soixante-dix et quatre-vingt, caractérisées par l'isolement des établissements carcéraux et les problèmes non seulement de mobilité, d'accès à l'emploi mais aussi parfois de détresse psychologique des détenus et des personnels. L'enjeu est aujourd'hui le rapprochement des bassins d'emploi et des bassins de vie dans l'optique de favoriser la réinsertion des détenus.

Partant de la littérature internationale, qui souligne le caractère limité des impacts économiques des prisons sur leur zone d'implantation, nous proposons une analyse socio-économique de ces impacts appliquée au cas français. Cette analyse est dite socio-économique par volonté de dépasser une limite identifiée dans les travaux internationaux (Huling, 2002 ; Shichor, 2002 ; Toodle, 2004 ; Hooks et al., 2010 ; etc.) : l'homogénéité des données recueillies essentiellement centrées sur la création de valeur strictement économique. En effet, ces études utilisent des critères généraux de type produit intérieur brut, taux de chômage, taux d'emploi ou niveau de pauvreté. L'apport de notre méthode est de croiser des données de proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Torre et Rallet, 2005 ; Torre, 2010 ; Glon et Pecqueur, 2016) permettant d'entrer au cœur de la relation territoriale. Ces données de proximités sont de trois types : (1) la proximité géographique c'est-à-dire l'analyse des distances métriques ou symboliques marqueurs du lien à l'établissement carcéral ; (2) la proximité organisationnelle qui renvoie aux relations économiques et aux flux économiques générés par l'établissement ; (3) la proximité institutionnelle, c'est-à-dire l'ensemble des règles, représentations, mécanismes d'adhésion susceptibles de cimenter l'ensemble et créer de la cohérence.

Les résultats de ce travail de recherche montrent le caractère limité des impacts socio-économiques dû à la faiblesse des proximités. Les implantations en périphérie urbaine sont marquées de manière générale par l'isolement physique et/ou symbolique des établissements. Associé à la faiblesse des liens économiques ou institutionnels avec la commune, cet isolement est à double

tranchant. D'une part, il rassure les populations locales et favorise l'acceptabilité des établissements carcéraux mais sur la base d'un argumentaire d'apports économiques qui ne se concrétisent pas toujours une fois l'établissement construit. Ceci est générateur d'incompréhensions de la part des populations locales et de conflits ex-post. D'autre part, il ne permet pas une inscription sociale et économique suffisante pour donner corps à une véritable politique de réinsertion. Or l'enjeu de la territorialité réside bien dans ces deux aspects du problème.

Dans une première partie, nous partons de la littérature internationale et de ses limites en matière d'analyse des impacts pour développer une méthode socio-économique. Fondée sur cette méthode, la deuxième partie présente nos résultats empiriques et met en évidence les faiblesses des proximités. La troisième partie ouvre la réflexion sur les effets dommageables de ces faiblesses associées à une réification des nouvelles prisons en objets économiques. Elle vise à proposer une conception renouvelée de l'espace carcéral dans la perspective d'une territorialisation des établissements. Ceci suppose de repenser la localisation et l'hybridation des prisons avec leurs territoires d'implantation. De cela dépend l'effectivité des actions de réinsertion.

1 Pour une méthode socio-économique des impacts fondée sur la proximité

La littérature économique internationale tend à s'accorder sur la faiblesse des impacts générés par une prison sur son territoire d'implantation (Huling, 2002 ; Shichor, 2002 ; Toodle, 2004 ; etc.). Toutefois, les critères généralement utilisés pour réaliser les mesures sont des critères économiques généraux. Si ces critères sont essentiels à l'analyse, ils ne sauraient être suffisants et doivent être croisés avec d'autres critères de développement territorial notamment de distance et de relations. Ceci nous conduits à proposer une méthode d'approche globale et innovante fondée sur les relations de proximités (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Torre et Rallet, 2005 ; Torre, 2010 ; Glon et Pecqueur, 2016).

1.1 La littérature internationale ou le « mythe » des impacts d'une prison sur sa commune d'accueil

Les travaux sur les impacts économiques des établissements carcéraux sont en grande majorité anglo-saxons. Les études relèvent principalement deux catégories d'impacts : (1) les impacts de type création de valeur pour le territoire via des activités économiques nouvelles ; (2) les impacts de type compensations économiques. Pour ce qui est du premier cas, les États-Unis ont développé durant les trois dernières décennies l'idée d'un keynésianisme correctionnel (Eason, 2010) selon lequel l'implantation d'une prison dans une zone donnée serait génératrice de développement économique local. L'objectif était de localiser les établissements dans des zones en retard économique, en déclin ou bien dans des zones rurales. Il s'agissait d'impulser des dynamiques économiques directes ou indirectes et de maximiser les bénéfices sociaux nets de l'implantation : générer de l'emploi, offrir de nouveaux débouchés aux entreprises locales et attirer de nouvelles entreprises susceptibles de développer des services à la personne et d'exploitation, offrir une main d'œuvre peu coûteuse à des entreprises recrutant des détenus, générer de nouvelles rentrées fiscales permettant de développer les infrastructures d'aménagement et de transport.

Cette posture n'a pas prouvé son efficacité et fait l'objet de débats nourris. L'implantation des prisons en zones rurales semble être un facteur d'isolement des détenus, des familles et des personnels. Selon Whitfield (2008), l'isolement des établissements rend difficile les visites des familles pour des raisons de coûts et d'accès aux infrastructures. Les familles sont parfois contraintes de s'installer sur place, mais la faiblesse des opportunités d'emploi conduit à des situations d'exclusion sociale. Besser et Hanson (2003) décrivent l'existence de camp followers c'est-à-dire d'espaces de précarité à proximité des établissements. Du point de vue économique, cette situation serait génératrice de coûts pour les collectivités locales qui doivent financer l'accès aux services publics et sociaux sans retombées fiscales du fait de la précarité des nouvelles familles arrivantes. King, Mauer and Huling (2004) montrent par ailleurs une augmentation locale du taux de pauvreté dans les zones d'accueil des établissements carcéraux. Les détenus étant intégrés dans les statistiques des populations locales, ceci conduit à une réduction du niveau moyen de revenu par habitant. En termes d'accès à l'emploi, la concurrence entre les détenus en semi-liberté et les habitants peut conduire à une contraction des opportunités d'emploi et à des conflits d'acceptabilité de ces nouvelles populations. Toujours selon les mêmes auteurs, l'implantation

d'une prison n'aurait aucun effet sur le taux de chômage, les nouveaux emplois nécessitant des qualifications et formations non acquises par les chercheurs d'emploi locaux.

En Europe, des études irlandaises et britanniques pointent également les faibles retombées économiques locales des implantations (voir Whitfield, 2008). L'arrivée de nouvelles populations de surveillants et de personnels n'est pas vérifiée. De manière générale, ces derniers évitent de résider dans les communes d'accueil des établissements carcéraux pour des raisons de confort personnel et de sécurité (éviter de croiser des détenus en semi-liberté en dehors de leurs heures de service). En France, tout comme dans le reste de l'Europe, la conception de l'implantation des établissements carcéraux n'obéit pas à des logiques de développement ou de revitalisation économique des espaces d'accueil. L'accent est porté sur le triptyque punir-réhabiliter-réinsérer. Si le programme 13000 lancé dans les années quatre-vingt tendait à isoler les prisons en zones rurales, les nouveaux établissements carcéraux du plan 13 200 sont actuellement implantés en zones péri-urbaines dans le but de garantir l'inclusion socio-économique des détenus. La politique de formation, d'accès à l'éducation, aux services de santé implique l'intervention de nombreux acteurs du territoire et marque une forte porosité avec l'environnement local. Toutefois, comme le montre Combessie (2010), les intervenants ne viennent en général pas de la commune d'implantation de l'établissement. Les personnels surveillants résident fréquemment dans d'autres communes périphériques. L'auteur souligne que le recueil de dons pour les associations de détenus est en général plus fructueux auprès des communes plus lointaines qu'auprès de la commune-hôte. Ces études infirment l'idée selon laquelle une prison génèrerait des impacts économiques substantiels sur son territoire d'accueil.

Pour ce qui est du deuxième cas, les compensations économiques, les études ne révèlent pas d'impacts majeurs. Un établissement carcéral relève en économie du champ d'analyse des « équipements indésirables », de la même manière qu'une centrale nucléaire ou qu'un centre de traitement des déchets (Jenkins-Smith et Kunreuter, 2001). La compensation est censée réparer une dégradation passée ou anticiper le risque d'une dégradation future. Tout l'enjeu réside dans l'appréciation de ce qui peut être compensé ou pas. Les établissements carcéraux sont abordés comme des équipements à faible risque dits low risk facilities (Eason, 2010). Si l'on identifie des problèmes NIMBY (Not In My BackYard) à proximité des établissements, les populations plus éloignées ne perçoivent aucun risque. Nuisances sonores, luminosité nocturne, pertes d'aménités, perte de valeur de la propriété font partie des sources de conflits récurrents aux abords des établissements alors que les populations plus éloignées demeurent la plupart du temps indifférentes à l'implantation de l'établissement. Pour un élu, négocier ouvertement des compensations pour les populations à proximité de l'établissement revient à prendre un double risque. D'une part, il s'expose à un risque de rejet des compensations et à un enlisement du conflit autour d'une minorité de citoyens. D'autre part, il redoute le phénomène bien connu de bribe effect (Eason, 2010) : le fait de négocier des compensations notamment en valeur avant la construction de l'équipement peut produire un effet inverse à l'effet escompté. Premièrement, la population peut avoir le sentiment d'être soudoyée, la compensation étant interprétée comme attribuée en contrepartie de son silence. Deuxièmement, la compensation peut être interprétée comme un signal de prix des dégradations ou des nuisances futures. Dans les deux cas, le risque pour l'élu est d'activer des peurs, un sentiment d'injustice distributive ou bien encore du rejet. Au final, dans le cas des prisons la négociation de compensations ne joue pas un rôle d'apaisement et peut contribuer au contraire à éveiller les tensions. La compensation n'est donc pas entendue comme impactant économiquement la commune d'accueil puisque les élus y ont faiblement recours[18].

De manière générale, l'impact économique d'une prison sur son environnement n'est ni évident ni démontré. L'évaluation des impacts est toutefois réalisée à partir de critères de mesure généraux et non croisés avec des données métriques et relationnelles. Si les critères objectifs de produit intérieur brut, taux de chômage, appariement sur le marché du travail, pauvreté (…) sont essentiels à l'analyse et mobilisés de manière récurrente, il nous semble important de prendre en compte des critères de proximités géographique, organisationnelle ou institutionnelle. En effet, la nature des impacts dépend en grande partie de la géographie des lieux, de la perception des distances symboliques et du lien développé ou pas avec les acteurs du territoire. Une prison peut être proche en termes de distance métrique,

18 Voir Leroux et Rigamonti (2015) pour une analyse des conflits de négociation des compensations dans le cas de l'implantation des établissements carcéraux.

mais occultée symboliquement et très peu ancrée dans l'espace local. C'est par exemple le cas de la maison centrale de l'Ile-de-Ré, soigneusement occultée et caractérisée par une organisation interne souple. L'absence de mutineries qui en découle participe de sa très grande discrétion sans préjudice pour l'activité touristique locale (Renouard, 1999). Par ailleurs, vouloir isoler une prison aux confins des limites administratives d'une commune peut contribuer à développer économiquement la commune voisine au détriment de la commune d'accueil, les règles d'approvisionnement étant basées sur la distance métrique la plus faible du fournisseur et les aménagements routiers étant réalisés principalement à proximité de l'établissement carcéral. Afin de pouvoir prendre en considération l'ensemble de ces éléments, le point suivant vise à présenter une méthode d'approche des impacts centrée sur la notion de proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Torre et Rallet, 2005 ; Torre, 2010).

1.2 Pour une méthode socio-économique des impacts fondée sur les proximités

Au-delà de la notion d'impact économique ici interrogée, notre objectif est de mieux appréhender la nature de l'inscription territoriale de la prison. Si les impacts sont réels et qu'il existe une co-production commune entre l'établissement et son lieu d'implantation, on peut faire l'hypothèse qu'une prison fait l'objet d'une territorialisation, c'est-à-dire d'une inscription non seulement géographique mais également organisationnelle (les acteurs, les activités économiques et sociales) et institutionnelle (les représentations, l'adhésion des acteurs locaux et de la population, les règles). Dans le cas inverse, la prison serait inscrite dans un espace « neutre » et fonctionnerait de manière relativement indépendante des considérations socio-économiques locales. Ainsi, aborder la prison à travers son inscription territoriale conduit à s'émanciper d'une approche purement localiste ou spatialiste du rapport à son environnement. Il s'agit d'endogénéiser les rapports économiques, sociaux et les liens de solidarité susceptibles de se créer autour d'un tel établissement. Dans cette perspective, notre analyse s'appuie sur la notion de proximités socio-économiques issues de l'Économie de la proximité (Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Torre et Rallet, 2005 ; Torre, 2010 ; Glon et Pecqueur, 2016). Nous retenons ici trois formes de proximités : géographique, organisationnelle, institutionnelle (Gilly et al., 2004).

La proximité géographique renvoie à l'idée de distance métrique et de distance symbolique. Les interactions humaines et matérielles sont abordées à travers leur inscription dans un espace-plan délimité (Torre, 2010). Il s'agit de mieux comprendre l'impact de la distance sur les interactions d'une part et l'impact des interactions sur la distance non pas physique mais symbolique d'autre part. En effet, si une distance géographique n'est pas modifiable il est en revanche possible d'agir sur la distance symbolique. Par exemple, une prison peut être géographiquement proche mais éloignée symboliquement par des talus et des plantations végétales diverses. En cela, la proximité géographique est relative et subjective (Bouba-Olga et al., 2008). Comme le souligne Torre (2010), elle est construite autour de distances, superpositions, contiguïtés ou bien encore de voisinages aux effets positifs ou négatifs. Dans le cas des établissements carcéraux, il est fréquent d'observer une opposition à l'installation de la prison dans la zone de voisinage, et une relative indifférence au-delà d'un certain périmètre, la prison n'étant plus visible ou perceptible. La perception visuelle intervient donc de manière importante dans la notion de distance. Moran (2013) et Cole et al. (2013) évoquent l'idée de signal affectif pour marquer le lien entre la distance métrique, la perception psychologique de l'équipement et les sentiments potentiellement ambivalents que celui-ci génère. Partant de cette idée, nous développons ici la notion de perception visuelle de la distance pour signifier la dimension aménagée de l'espace, qu'il s'agisse d'une occultation ou au contraire d'une visibilité affichée.

La proximité organisationnelle traite des coordinations économiques et sociales élaborées entre les acteurs (Leroux et al., 2012). Les acteurs sont proches au niveau organisationnel s'ils interagissent dans le même espace de rapports économiques et sociaux, par exemple en participant à une activité commune. Dans le cas des prisons, il s'agit de décrypter les relations socio-économiques établies entre la prison et l'ensemble des parties prenantes extérieures : fournisseurs, sous-traitants, collectivités territoriales, associations, centres de formation, centres hospitaliers (…). On interroge donc ici les relations économiques et sociales au travers des échanges de ressources (achats de biens et de services, recours à des services publics, recours aux associations etc.) d'une part et de la structure des liens entre acteurs (partenariats, réseaux d'acteurs…) d'autre part. La proximité organisationnelle est indissociable de la proximité géographique. Selon les cas, la proximité géographique peut faciliter les relations (récurrence des rencontres et des échanges) ou bien au contraire les réduire (conflits d'acteurs, conflits de voi-

sinage). La proximité organisationnelle se construit sur la base d'une proximité institutionnelle susceptible de cimenter les relations.

On parle de proximité institutionnelle pour désigner les représentations communes, les règles de pensée et d'action qui cimentent les relations entre acteurs. Il y a similitude relationnelle et technique (Torre, 2010) lorsque les acteurs sont investis dans des projets partagés ou bien lorsque les normes sociales préfigurent la structuration de représentations collectives. La logique de similitude est en lien avec une deuxième logique, celle de l'adhésion à un même espace de références et de savoirs qui peuvent être soit communs soit complémentaires. Lorsque la proximité institutionnelle est établie, elle comporte une part de consentement dès lors qu'elle s'appuie sur des règles concertées résultant du libre arbitre des acteurs (Leroux et al., 2012). Elle comporte également une part non intentionnelle lorsque les règles ou normes sociales s'établissent spontanément. Elle peut prendre la forme d'un système de règles partagées ou bien de normes, valeurs et représentations construites à travers le temps. En cela, elle est indissociable de la notion de pouvoir. Elle peut se construire sur la base du pouvoir exercé par un ou plusieurs acteurs-clefs que nous appelons ici les tiers influents. La proximité institutionnelle peut donc résulter de jeux d'influence multiples. Par exemple, la représentation que les habitants se font de la prison dépend en grande partie de la manière dont le projet d'implantation est présenté et défendu par les élus locaux. Si la prison est présentée comme un vecteur d'activité économique et d'emploi, ses représentations sont susceptibles d'évoluer vers l'idée d'une entreprise qui viendrait s'installer. Ceci est à double tranchant si ex-post l'établissement ne répond pas à la représentation que s'en fait la population locale et donc à ses attentes.

Ces proximités sont susceptibles de générer des effets induits positifs ou négatifs assimilés en économie à la notion d'externalité. Une externalité est une conséquence positive ou négative des inter-relations et interdépendances entre agents économiques. Elle a pour particularité de ne pas faire l'objet d'une appréciation via un signal de prix. Autrement dit, elle échappe au marché. Si la conséquence est positive, on parle d'économie externe[19]. C'est par exemple le cas d'une desserte routière ou bien d'une ligne de bus dédiée à l'établissement carcéral mais dont bénéficient également les riverains. Si la conséquence est négative, on parle de déséconomie externe. Par exemple, les nuisances sonores ou visuelles générées par un établissement carcéral et non prises en compte dans un système de compensation financière sont des externalités négatives pesant sur les riverains. Elles vont prendre la forme d'une réduction du bien-être. Dans le cas où l'émetteur de la nuisance n'y apporte pas de correction ou bien en l'absence de compensation, ce sont les riverains qui vont devoir en assumer le coût, comme par exemple celui de la dévalorisation de leur bien immobilier ou bien le financement de travaux d'occultation.

La proximité géographique de l'établissement carcéral peut être vecteur d'externalités positives : mobilités facilitées par les nouvelles infrastructures, aménités paysagères. Mais elle peut également être la source d'externalités négatives : conflits de voisinage, nuisances sonores et visuelles, baisse du prix de l'immobilier ou bien encore phénomènes de congestion les jours de parloirs. La proximité organisationnelle peut être génératrice de nouvelles activités économiques ou de nouveaux flux démographiques tout autant qu'elle peut générer des pertes de valeur ou d'activité si l'implantation de l'établissement est mal négociée ou mal anticipée : perte d'investissements adjacents, réduction du prix de l'immobilier, logements non vendus, dés-attractivité, etc. Quant à la proximité institutionnelle, selon sa densité, elle peut être génératrice d'une nouvelle régulation locale basée sur une acceptabilité de l'établissement, sur la constitution de nouveaux savoirs et de nouveaux projets locaux autour de la réinsertion, de l'aide aux familles, etc. Ou bien au contraire elle peut être vecteur de conflits de représentations ou d'interprétation, expressions de la faiblesse des liens institutionnels et de l'impréparation de la population à l'arrivée d'un tel établissement sur le sol communal. Le tableau 2 synthétise ces liens entre proximités et externalités.

19
Pour plus de détails sur la notion d'externalité, le lecteur peut se référer au Lexique d'économie, Dalloz, 14e édition

Tableau 2
Les trois catégories de proximités et d'externalités associées

Proximité géographique	Proximité organisationnelle	Proximité institutionnelle
- Distance métrique - Distance symbolique - Superposition, voisinages, discontinuités - Perception visuelle - Relation esapce-temps	- Nature des flux économiques en jeu dans la relation (ressources, information...) - Relation économiques	- Représentation, règles d'action - Projets partagés - Logique d'adhésion ou de rejet - Rapports de pouvoir, tiers influents
Catégories d'externalités positives		
- Mobilités facilitées - Aménités paysagères améliorées	- Implantation de nouvelles entreprises - Nouveaux services, nouvelles associations - Nouvelle population - Nouveaux flux économiques et financiers	- Nouvelle régulation locale et acceptabilité - Nouveaux savoir, nouvelles compétences - Nouveaux liens sociaux
Catégories d'externalités négatives		
- Conflits de voisinages, de perception - Nuisances sonores, auditives, environnementales et paysagères - Congestion - Baisse du prix de la propriété - Réduction de l'activité économique à proximité de la prison	- Externalités positives anticipées et non réalisées - Dégradation du bien-être - Pertes d'activités ou d'investissements adjacents	- Conflits de règles, conflits de représentation -Conflits d'interprétation

Source : Déclarations des élus locaux - 27 établissements - Période 2007-2015

Dans la perspective d'appréhender les différentes proximités et externalités associées, la méthode de recueil de données a été effectuée en trois étapes. Dans une première étape, nous avons réalisé une étude générale sur les 27 prisons de type maison d'arrêt et/ou centre pénitentiaire construites ou en cours de construction dans le cadre du programme 13 200 (le programme couvre la période 2006-2018). Pour ces 27 cas, nous avons conduit un recensement documentaire organisé comme suit :

1) recensement administratif, documentaire et archives des discours d'inauguration (lorsque la construction est finalisée) à partir des archives du Ministère de la Justice. Le contexte d'implantation est également identifié : prison acceptée par la population ou bien non acceptée mais imposée par l'État ;

2) recensement longitudinal de tout article de presse locale ou nationale concernant le projet, la construction et l'exploitation de chaque établissement carcéral. Plus de 600 articles permettent d'apprécier les motivations avancées par les élus et l'État, les modalités d'influence, les conflits (avant, pendant et après la construction);

3) recensement des actions menées dans le cadre de l'implantation carcérale pour identifier la cohérence entre les jeux d'influence et les règles d'actions.

Dans une deuxième étape, nous avons étudié les caractéristiques de géo-localisation des 18 prisons effectivement construites : la manière dont chaque établissement est inscrit dans l'espace, sa symbolique visuelle (architecture, gestion du paysage, luminosité…), la gestion des sons (parloirs nocturnes, nuisances sonores…), les mouvements (mobilités autour de l'établissement), la relation espace-

Constituer une base de données numérique exhaustive du patrimoine carcéral français

temps (accessibilité…). Nous nous sommes appuyés pour cela sur des techniques de cartographie IGN et de photographies CNES[20].

Une troisième étape consiste en une étude de cas approfondie portant sur un établissement carcéral. Le territoire pertinent de cette étude de cas est la commune d'implantation. Cet établissement, une maison d'arrêt, a été ouvert en 2010 pour une capacité d'accueil de 400 places sur une surface bâtie de 21 000 m² pour un terrain de 12 hectares. Il regroupe deux quartiers maison d'arrêt pour hommes majeurs (150 et 181 places), un quartier de semi-liberté (40 places) et un quartier d'accueil (30 places)[21]. Il s'agit d'une prison à gestion déléguée en partenariat public privé (PPP), avec l'entreprise A bailleur et chargée de la maintenance du bâtiment, et l'entreprise B assurant la partie des services à la personne. Ce cas d'étude correspond au déplacement d'une prison du centre-ville vers la périphérie urbaine. Il est par ailleurs représentatif de l'échantillon national. Les maisons d'arrêt et quartiers maison d'arrêt des centres pénitentiaires, nécessairement implantés près d'un tribunal de grande instance, constituent le type de prison le plus fréquent en France[22]. Cette étude de cas a été diligentée sous la forme d'une enquête qualitative réalisée sur la période 2013-2014 et actualisée en 2016. Elle s'appuie sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs internes à la prison et auprès des acteurs locaux : bailleur chargé de la maintenance des bâtiments, société de services à la personne, administration pénitentiaire, ville d'accueil, commerces localisés sur la commune d'accueil et sur les autres communes connexes, riverains, Agglomération urbaine, Conseil départemental, Tribunal de Grande Instance, Société de transports publics urbains et tramway, le Centre hospitalier local (CH), commissariat de la commune d'accueil et associations de familles de détenus. Notre étude a également été réalisée à l'intérieur de la prison, grâce à des autorisations exceptionnelles d'accès aux données comptables et financières sous le contrôle d'un agent. Toutefois, ces données strictement confidentielles et non diffusables ont été retraitées sous un format agrégé. Certaines données sont des estimations établies à partir de différents éléments formels à disposition que nous avons recroisés entre eux.

20
Nous remercions les étudiants en Géographie de l'Université d'Angers qui ont contribué à cette partie de l'étude. Dupuy et al. (2014).

21
Source : http://www.annuaires.justice.gouv.fr/etablissements-penitentiaires-10113/

22
Les chiffres clés de la justice 2016, p. 26.

2 Des impacts économiques inférieurs aux annonces initiales

2.1 Une proximité géographique ambivalente

L'inscription spatiale des prisons a fait l'objet d'une lecture en trois points dont les critères sont explicités dans le tableau 3.

1

Caractéristiques de l'établissement

3

Perception visuelle et distance symbolique

2

- **Caractéristiques d'implantation**
- **Inscription spatiale**
- **Relation espace-temps**
- **Distances métriques**
- **Superpositions et voisinage**

L'analyse des proximités géographiques montre que sur 18 prisons, 16 sont isolées et seulement 2 d'entre elles sont localisées à proximité de zones résidentielles. Les 16 établissements isolés sont localisés à proximité de zones agricoles, forestières ou bien près d'une zone artisanale ou industrielle. De manière générale, si ces prisons sont proches de pôles urbains elles sont implantées dans des communes de petite taille. Elles sont souvent excentrées et proches d'axes routiers souvent bruyants. Ceci s'explique par la nécessaire proximité entre l'établissement et le Tribunal de Grande Instance (TGI) le plus proche qui ne doit pas excéder 30 minutes de déplacement motorisé. Quelques-unes sont installées aux confins de la commune voire à cheval sur la frontière administrative entre deux communes, ce qui peut avoir des incidences économiques, nous le verrons dans le point suivant. L'éloignement de la prison vis-à-vis des acteurs extérieurs (TGI, hôpitaux, commerces…) dépend par ailleurs de la taille de l'agglomération et de la configuration spatiale de la commune d'accueil. En termes de relation espace-temps, on note que les dessertes sont particulièrement développées et efficientes pour ce qui est des services stratégiques (accès aux TGI, aux hôpitaux, aux commissariats…). Les temps de déplacement n'excèdent guère quinze minutes de manière générale, excepté pour certains établissements implantés en périphérie de métropoles urbaines. Les dessertes pour les familles et les personnels sont peu efficientes et on note des inégalités de mobilité. En effet, les dessertes en bus ou par voies douces, plus accessibles économiquement à des familles en situation de précarité, sont peu développées. Si des navettes sont mises en services, les horaires et fréquences ne sont pas toujours en phase avec les horaires de parloirs.

En matière d'aménagement, les prisons sont plutôt localisées dans des zones excentrées et déclassées (anciens marais…), et souvent à la limite des frontières administratives de la commune. Le voisinage résidentiel est évité au profit de zones industrielles et de zones rurales agricoles ou forestières. Les approvisionnements en bureau de tabac ou en hypermarché sont

Tableau 3
Les critères retenus et leurs objectifs pour l'analyse spatiale

Composantes de la proximité géographique	Critères	Hypothèses	Indicateurs
Composante métrique et temporelle	Desserte en transport en commun (TC)	**Plus la prison est éloignée du centre-ville, plus il est compliqué de la rejoindre pour :** - les proches et les visiteurs - le personnel - les acteurs associatifs - les services de secours, etc.	- distance et temps d'accès à l'arrêt de bus le plus proche - distance et temps d'accès à la gare SNCF la plus proche - amplitudes des horaires de bus - fréquences quotidiennes - compatibilité avec les horaires de parloir (le visiteur doit se présenter sur place 1 h avant) - prix
		Le réseau de TC doit permettre : - d'assister au parloir - de se rendre sur son lieu de travail (mobilité entrante pour les personnels de la prison et mobilité sortante pour les détenus en semi-liberté)	
		Le prix des TC peut être un facteur discriminant	
	Desserte en voiture	**Plus la prison est éloignée du centre-ville, plus les temps de transports augmentent lors des :** - transferts des détenus - déplacements des personnels - déplacement des avocats, formateurs, etc. Problématique de distance-temps, de sécurité.	- distance et temps d'accès à l'aire urbaine la plus proche - distance et temps d'accès à une bretelle d'autoroute
	Desserte en voie douce[23]	Une desserte en voie douce peut favoriser l'accès à la prison pour les familles les plus précaires, éventuellement pour les personnels résidants à proximité	- distance et temps nécessaires pour regagner la principale polarité urbaine - existence de chemins proches - existence de pistes cyclables polarité urbaine - existence de chemins proches - existence de pistes cyclables
	Centre commercial	Dans la logique de périurbanisation, certaines communes peuvent « perdre » des retombées économiques directes du fait d'une proximité trop forte avec la commune voisine.	- alimentation générale : supermarché, hypermarché. - commune de localisation - distance / à la prison et temps d'accès - localisation du bureau de tabac-presse le plus proche

23
Nous remercions les étudiants en Géographie de l'Université d'Angers qui ont contribué à cette partie de l'étude. Dupuy et al. (2014).

suite tableau 3
Les critères retenus et leurs objectifs pour l'analyse spatiale

Composantes de la proximité géographique	Critères	Hypothèses	Indicateurs
	CH-Hôpital	Les détenus peuvent avoir besoin de soins médicaux nécessitant un service hospitalier (urgence, services spécialisés, opérations...).	- taille/type - commune de localisation - distance / à la prison et temps d'accès
Composante métrique et temporelle	Tribunal	**Les détenus peuvent être convoqués pour une ou plusieurs audiences.**	- commune de localisation du TGI - distance /à la prison et temps d'accès
	Commissariat	**Les allers et venues du commissariat à la prison peuvent être fréquents..**	- distance /à la prison et temps d'accès
	Vue aérienne	La perception visuelle de l'établissement peut intervenir dans l'appréciation subjective de la proximité. Son acceptabilité par la population peut en dépendre. Une traduction symbolique peut en découler.	- apparence des bâtiments - topographie - entraves visuelles et physiques, ruptures, frontières (cours d'eau, routes, voies de chemin de fer...) - aménagement paysager, végétation

Source : Dupuy et al., 2014 ; Leroux et Rigamonti, 2015.

régis par la règle de la distance la plus proche à vol d'oiseau. Il arrive parfois que ceci conduise à des flux économiques extérieurs à la commune. C'est par exemple le cas d'une prison qui s'adresse au supermarché le plus proche mais situé sur la commune de la ville-centre et non sur sa commune d'implantation. Le même cas peut parfois se présenter pour le bureau de tabac si le plus proche se trouve sur la commune contigüe.

Au-delà de ces composantes métrique et temporelle, une attention doit être portée à la notion de distance symbolique entre les prisons et leur environnement. L'analyse montre la volonté générale de minimiser la visibilité de la prison, voire de l'occulter visuellement. Les prisons sont souvent localisées entre une succession d'entraves visuelles et physiques : routes, autoroutes, versants, boisements naturels comme écrans, trames forestières, cours d'eau… C'est par exemple le cas d'un centre pénitentiaire localisé entre une route départementale et une autoroute (photo 1), ou d'un autre établissement non visible de la route suite à des aménagements paysagers (photo 2). Une autre prison cumule quant à elle une localisation excentrée, une logique d'occultation et un terrain d'accueil des gens du voyage aménagé juste à côté.

Vue sur l'environnement direct de l'établissement pénitentiaire

Image Géoportail,
Dupuy et al., 2014

Établissement pénitentiaire rendu non visible de la route par un talus

image Google Street view,
Dupuy et al., 2014

Les externalités générées relèvent principalement des inégalités de mobilité, des conflits entre acteurs ou bien encore de possibles stigmatisations. La prison est le plus souvent occultée par des aménagements paysagers et une absence de signalétique. Si des tentatives de création ou d'extension de lignes de bus sont initiées, elles sont souvent abandonnées ou revues à la baisse pour cause de rentabilité insuffisante. Par exemple, certaines lignes ne fonctionnent pas le week-end alors qu'il s'agit d'une période privilégiée de parloirs. Les pistes cyclables et voies piétonnes sont également rares. On aboutit sans forcément le souhaiter à une logique de périmètre sensible (Combessie, 2010, 2013 ; voir également Milhaud, 2009 ; 2015) potentiellement stigmatisant. Une autre forme d'externalité survient également, les conflits souvent récurrents autour des nouveaux établissements carcéraux. Les conflits de voisinage, tout d'abord, sont essentiellement dus à des nuisances visuelles (projecteurs) ou sonores (parloirs nocturnes). Les conflits de propriété, ensuite, touchent généralement les riverains propriétaires fonciers qui estiment trop faible le prix de vente de leur terrain au regard des discontinuités générées dans leur propriété. Toutefois, cette constatation arrive souvent une fois l'établissement carcéral construit, c'est-à-dire trop tard pour que d'éventuelles négociations puissent être engagées. Enfin, dans certains cas on observe des conflits entre acteurs publics, certains estimant que les coûts doivent être partagés, compte tenu de la géographie de la commune et des communes périphériques bénéficiaires des équipements. Le tableau 4 synthétise les composantes de la proximité géographique et les externalités générées.

Tableau 4
Composantes de la proximité géographique, principes, externalités

Composantes spatiales		Caractéristiques principales	Principes d'action	Externalités
Composante métrique et temporelle	**Inscription spatiale et distance métrique**	- Localisation en zones rurales, agricoles, industrielles - Dans de petites communes à proximité de centres urbains - Loin des quartiers rédidentiels	- Isolement géographique en zones plutôt excentrées parfois déclassées - Logique foncière - Logique de coûts	- Aménagement d'infrastructures - Inégalités de mobilité - Conflits de voisinage - Conflit pour la designation des financeurs d'infrastructures dédiées
	Superpositions - voisinage	- Voisinage le moins nombreux possible, plutôt type entreprises - Superposition de flux à cheval sur deux communes dans certains cas - Notion de frontière communcale très présente - Interactions négatives possibles	- développement économique provolégieé - mutualisation des coûts/aménagements partagés	
	Relation espace-temps	- Dessertes efficientes pour les services stratégiques (TGI, commissariats, hôpitaux...) - dessertes hétérogènes pour les familles et les personnels - pas ou peu de dessertes en voies douces - la notion d'isolement varie en fonction de la congestion des axes routiers - rapport esapce-temps (déplacements....) différents selon les usagers	- Sécurité - Isolement	

Suite tableau 4
Composantes de la proximité géographique, principes, externalités

Composantes spatiales		Caractéristiques principales	Principes d'action	Externalités
Composante spatiale symbolique	Distances symboliques	- Visibilité minimisée par topographie, aménagements, végétation - Succession fréquente d'entraves visuelles et physiques : routes, boisements, talus, versants, trames forestières, étangs - Équipement "indésirables" et "populations indésirables" associés dans un cas	- Règles d'occultation - Logique induite de ségrégation spatiale (ex. : association prison + terrain accueil gens du voyage)	- Aménités paysagères - Logique de périmètre sensbile - Risque de stigmatisation

Source : Insee RP2013-2008-1999, Insee 2016.

2.2 Une proximité organisationnelle limitée

Analyser la proximité organisationnelle conduit tout d'abord à identifier les flux économiques générés par la prison et ensuite les interactions qui en découlent. Comme nous l'avons souligné en introduction de ce texte, les élus des communes-hôtes tendent à mettre en avant un premier argument, celui de l'arrivée de nouveaux habitants dans la commune : nouveaux habitants issus du personnel carcéral et des familles de détenus. On retrouve cet argument dans les enquêtes préalables d'utilité publique. Dans la commune étudiée, les statistiques de la population communale (tableau 5) ne font pas apparaître une hausse significative de la population. Le taux de croissance de la population après 2008 est plus faible qu'il ne l'était sur la période allant de 1999 à 2008. Le nombre de personnes sans activité, dont font partie les détenus, a augmenté de 433 habitants. Il n'existe toutefois pas de dynamique démographique postérieure à l'implantation de l'établissement.

Tableau 5
Statistiques de la population communale

Population de 15 ans et plus	2013	%	2008	%	1999	%
Ensemble	6 181	1,3	6 097	4,5	5 833	-
Dont autres personnes sans activité professionnelle	1 469	41,7	1 036	-3,8	1 077	-

Source : Insee RP2013-2008-1999, Insee 2016.

Croisons à présent ces données avec les données internes à l'établissement carcéral. Le tableau 6 montre que seulement 3.6 % des effectifs publics, à savoir personnel administratif, technique, d'encadrement et de Direction, résident dans la commune d'accueil de la prison, soit 7 personnes sur 184.

Si on prend le cas de la quarantaine de personnels relevant des opérateurs privés, aucun de ces personnels ne réside dans la commune[24].

Tableau 6
Personnel résidant dans la commune d'accueil – volet public

Grade	Nombre de personnels résidant dans la commune d'accueil	Nombre total de personnels
SVT[25] et Brigadiers	5	139
Pemier SVT	0	19
Officier	0	5
Adjoint technique	0	3
Adjoint administratif	0	9
Sacex[26]	1	5
Attaché principal administratif	1	2
Directeur	0	2
Total	7	184

Source : Insee RP2013-2008-1999, Insee 2016.

24
Source : extraction du fichier des ressources humaines de l'établissement pénitentiaire de référence pour cette étude, 2013 (Leroux et Rigamonti, 2015

25
SVT : surveillant.

26
SACEX : Secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Recensons à présent les fournisseurs afin de savoir si l'implantation de la prison dans la commune a favorisé soit le recours à des entreprises locales, soit l'arrivée d'entreprises extérieures. Seuls quatre fournisseurs des opérateurs privés résident sur place, soit 2 % des fournisseurs de ces opérateurs privés (tableau 7). Ceci s'explique aisément par le recours des opérateurs à des centrales d'achats nationales pour leurs approvisionnements et achats de services. Ces centrales d'achats leur permettent de rationaliser l'achat de fournitures et de services au niveau national et de générer des économies d'échelles entre les différents établissements pénitentiaires. Ces achats locaux sont plutôt symboliques. Il s'agit de dépenses d'appoint en timbres et de maintenance très occasionnelle du parc automobile. La majorité des garages automobiles référencés est localisée hors commune, notamment dans la ville-centre de l'agglomération urbaine. Les autres dépenses effectuées au sein de l'agglomération urbaine plutôt que dans la commune-hôte relèvent des services de proximité (nettoyage, maintenance automobile, fourniture électricité, traitement des déchets etc.), de petites fournitures diverses et de la formation professionnelle (ex. formation aux métiers de bouche). Quant aux dépenses effectuées en dehors du département, il s'agit principalement des services produits à grands volumes ou à contenu technologique particulier : télédétection, charpentes, paysagisme, analystes, matériel pour ateliers de production, hôtellerie (linge, produits d'hygiène, produits lessiviels).

Tableau 7
Nombre de fournisseurs par type de localisation - opérateurs privés

Activité fournisseur	Commune d'accueil	Agglomération (hors commune d'accueil)	Département hors agglomération	Autres départements
Analyse et données	-	-	-	1
Formation	-	2	-	-
Fournitures	-	14	2	-
Gros-œuvre	-	2	-	-
Intérim	-	2	-	-
Location	-	3	-	-
Maintenance	1*	8	3	9
Tabac	1	-	-	-
Mécanique	-	-	-	1
Vérification	-	1	-	2
Santé au travail	-	1	-	-
Administratif	1**	17	2	13
Accueil familles	-	13	-	7
Formation professionnelle	-	-	1	3
Transport	2**	11	1	5
Hôtellerie	-	13	-	12
Ateliers de production	-	13	2	17
Total	5	100	11	71

* garage automobiles. / ** timbres. / *** contrôle technique, garage automobiles.

Source : données agglomérées des partenaires privés en 2013 (Leroux et Rigamonti, 2015).

Tableau 8
Fournisseurs de la partie publique, département et hors-département

Département (11,5%)			Hors département (88,5%)
Commune d'accueil 1,7%	Agglomération 9,2%	Reste du département 0,6%	
Enveloppes, acheminement un loyer	Libraire, jeux, sport, alimentation, petit matériel informatique, fournitures diverses, loyers	Occasionnel	Menottes, munitions, étuis pour armes, gilets pare-balles, assurances, matériel de sport gros volume...

Source : données agglomérées établissement public de référence, 2013.

Un autre point important réside dans la mesure de l'impact des services de santé sur la commune. La conclusion est que les dépenses de santé n'impactent pas l'économie de la commune (tableau 9). Elles sont imputées pour partie en interne par l'unité UCSA présente sur le site (consultations internes) et pour partie en externe au centre hospitalier spécialisé (CHS) et au centre hospitalier (CH) de l'agglomération pour les consultations plus spécifiques et les séjours hospitaliers. Les services de kinésithérapie relèvent du CH de l'agglomération (déplacement des personnels à la prison), ils sont donc imputables à des consultations externes du CH. Le plus gros poste budgétaire est le poste « Médicaments » qui représente 35.7 % des dépenses totales de santé et 49 % des seules dépenses dites externes. Arrivent en deuxième position les soins infirmiers en interne. Notons également que les consultations et séjours au CHS (psychiatrie) représentent 10.1 % des dépenses totales.

Tableau 9
Dépenses de santé par type de consultation en pourcentage des dépenses totales - UCSA (Unité Consultation Soins Ambulatoires aux Détenus), 2012

Type de dépense	Consultations internes à la prison	Consultations et prestations diverses externes CHS et CH
Actes d'imagerie	0.7 %	-
Soins infirmiers	12.3 %	-
Actes de biologie	2.7 %	-
Consultations spécialistes – avis ponctuels	6.7 %	-
Soins conservateurs dentistes	0.5 %	-
Autres actes de chirurgie imagerie, radiologie	0.3 %	-
Séjours et consultations externes CHS (psychiatrie)	-	10.1 %
Séjours et consultations externes CH	-	11, 2 %
Kinésithérapie CH – déplacement à la prison	-	10.7 %
Médicaments	-	37.5 %
Transports divers (produits, détenus)	-	7.3 %

Source : extraction d'après fichiers de consultations et nomenclature de l'établissement pénitentiaire de référence et UCSA CH, 2012. Données 2012 faute d'accès exhaustif aux données 2013 (Leroux et Rigamonti, 2015).

Nous avons également mesuré les impacts économiques primaires. Il s'agit des flux économiques générés initialement par l'arrivée de la prison. Ces derniers sont faibles et non vecteurs de spillovers (impacts ou répercussions secondaires) (tableau 10). Le coût estimé de la prison, d'après le budget prévisionnel établi par l'APIJ[27], est de 41 millions d'euros. Il est difficile d'estimer ex-post avec précision les retombées économiques pour la commune. Une chose est certaine, les entreprises de construction étaient extérieures à la commune[28]. Les dépenses de restauration sur la commune, réalisées lors de la construction de la prison n'ont pu être évaluées faute d'information. Le supplément de DGF (Dotation globale forfaitaire supplémentaire liée au fait que les détenus sont comptés dans la population active) est évalué de manière globale annuelle sur la base d'un effectif de 400 détenus. Ce supplément représente seulement 0.5 % du budget communal. Ce montant a été calculé sur

27
APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice.

28
D'après APIJ, fiche signalétique, http://www.apij.justice.fr, site mis à jour le 12/05/2014. Bailleur – Maître d'ouvrage : THEMIS ; Architectes : Groupe Synthèse Architecture (Arcueil, 94) et Alain Derbesse Architecture (Paris, 75) ; Paysagiste : Atelier Naurthica (Versailles, 78). Les entreprises locales mobilisées majoritairement ne sont pas issues de la commune.

une base de 90 détenus en 2011, 180 détenus en 2012, 269 en 2013 et 400 détenus en 2014[29]. Toutefois, la DGF n'a pas été versée les trois premières années. Les activités complémentaires de service civil à la Mairie (mariages, décès et autres démarches administratives) représentent un coût évalué au coût horaire chargé d'environ 3 600 € par an. Il s'agit d'une externalité négative car non compensée par une création de poste.

La commune perçoit les cotisations CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) des opérateurs privés pour un montant global avoisinant 7 850 € par an, soit 0.08 % du budget communal. Les activités économiques générées par la prison sont quant à elles limitées sauf pour le buraliste. Les dépenses de tabac et d'achat ponctuels d'articles de presse sont estimées à 250 000 € pour 2013. La totalité des dépenses annuelles de tabac en 2013 s'élève à 248 000 € (valeur réelle). Compte tenu des informations disponibles, nous avons fait l'hypothèse d'achats occasionnels de journaux et autres articles de presse pour un montant estimé à 2 000 € par an. Nous imputons ces dépenses à la commune eue égard à la règle du fournisseur le plus proche.

Les dépenses d'aménagements sont de deux ordres. Tout d'abord, une voie d'accès a été construite. Elle est pourvue de deux giratoires aux extrémités (y compris talus engazonnés, fossés, accotements). Elle est génératrice d'une externalité positive dans la mesure où elle facilite la mobilité des riverains. Ensuite, d'autres travaux ont permis l'acheminement de tous les réseaux nécessaires au fonctionnement de l'établissement (assainissement, électricité…) avec un raccord possible au réseau d'assainissement pour six maisons riveraines. Ces aménagements ont été en grande partie financés par le Conseil départemental, excepté les antennes de raccord des riverains (financées par les riverains). Le coût total est de 1 502 000 € TTC[30].

Par ailleurs, l'implantation de la prison devait générer des externalités positives de mobilité par transport public. Au départ, une ligne de bus a été détournée et prolongée jusqu'à l'établissement carcéral. Toutefois, elle s'est assez rapidement avérée non rentable. Elle a ensuite été remplacée par une desserte en navette privée permettant l'accès facilité à la zone pour les personnels, les familles de détenus, éventuellement les riverains. Le coût de fonctionnement de la navette est de 130 000 € par an[31]. Toutefois, ceci est vecteur d'externalités négatives importantes. Le calibrage de la navette (une dizaine de places) a été réalisé sur la base des places vendues antérieurement pour le bus. Or nombre de voyageurs, enfants, personnes bénéficiant de la gratuité ou bien éventuellement resquilleurs, n'ont pas été comptabilisés dans l'estimation des capacités. La navette de dix places s'avère insuffisante et cela crée des conflits aux bornes d'arrêts les jours de parloirs. Le personnel de la prison est contraint d'appeler des taxis en renfort. Quant aux riverains, ils sont réticents à utiliser la navette par peur qu'un conflit dégénère.

Du point de vue des équipements immobiliers, on n'observe pas d'augmentation de la demande ce qui est cohérent avec le fait que moins de 2 % des salariés de la prison résident sur place et qu'aucune dynamique démographique ne soit identifiée à ce jour. Un commissariat de police a été construit au moment de la mise en fonction de la prison pour un investissement d'1 million d'euros. Le Maire de la commune avance qu'il s'agit d'une externalité positive liée à l'implantation de la prison. En tous les cas, la communication institutionnelle est orientée en ce sens. Néanmoins, aucune corrélation entre l'arrivée de la prison et la construction d'un nouveau commissariat n'a pu être formellement établie. La construction du commissariat concorde avec le passage de la commune en zone « Police » et n'a pas de lien avec de quelconques compensations d'après la Direction départementale. Il nous avait également été signalé la présence de personnes assurant des services d'intérêts généraux sur la commune. Il ne s'agissait toutefois pas de détenus de la prison mais de « TGIstes », c'est-à-dire de personnes non détenues mais purgeant une peine d'intérêt général[32].

29
Le nombre de détenus est ici celui qui entre dans le calcul dérogatoire de la population légale. Dans la réalité, en 2012, le nombre de détenus était de 508 personnes hébergées en incluant la rotation (durée d'incarcération variable d'un détenu à l'autre et forte mobilité entrante et sortante).

30
Dont Acquisitions foncières (remboursement de l'État et giratoires) 597 000 € TTC ; travaux : 531 000 € TTC ; réseaux : 374 000 € TTC. Le coût du rondpoint de la RD 300 s'élève à 307 000 € TTC. Il a été pris en charge à 50 % par le Conseil général, 25 % par l'Agglomération urbaine et 25 % par la Communauté de Communes, une commune connexe étant également bénéficiaire de cette desserte. Sources : Conseil général, entretien du 4 juin 2014. Document de synthèse d'état des mandatements, RD 300 – ZAC, Accès au Centre pénitentiaire et giratoire, Conseil Général, décembre 2009. Budget prévisionnel, Desserte Centre pénitentiaire / RD 300, Conseil Général, 24/07/2007.

31
Source : l'opérateur privé, mai 2014.

32
Source : Tribunal de Grande Instance, mai 2014.

Tableau 10
Flux économiques primaires identifiés pour la commune et externalités

Type de flux/impacts économiques primaires générés	Montant réel (*) ou estimation du montant (**)	Externalités pour la commune
Flux liés à la construction de la prison	Coût global estimé[33] : 41 millions d'€ HT Retombées financières non estimées.	NC[34] Faibles a priori Fournisseurs majoritairement extérieurs à la commune
Flux liés à la restauration lors des travaux de construction	NC	NC
Supplément de dotation globale forfaitaire (DGF) – récepteur la commune d'accueil	94 € par détenu soit actuellement environ 40 000 € / an (0.5 % du budget communal)	Faibles (0.5 % du budget communal) Augmentation de la population active, accroissement de la base de calculs pour subventions et autres dotations
Activité complémentaire service civil de la Mairie	10 h par mois à coût horaire chargé de 30 €, Soit 3 600 € / an	Négatives Coût
Versement CFE / IFER par opérateurs privés – récepteur Mairie	7 850 € / an (0.08 % du budget communal)	Très faibles
Flux liés à la maintenance véhicules – garages privés	Occasionnelle 2 % des dépenses de maintenance automobile assurées sur la commune	Très faibles
Flux liés au poste Tabac – Presse occasionnelle	250 000 € / an (estimation d'après chiffre d'affaires de l'année 2013 correspondant à une base officielle de 400 détenus)	Fortes pour le buraliste ; pas d'impact sur la CFE (calculée sur la valeur locative du commerce et sur une base plafond décidée par le Conseil municipal et non à partir du chiffre d'affaires ou du revenu)
Construction giratoire, desserte, réseaux	Coût total de 1 502 000 € TTC Retombées financières pour la commune faibles (fournisseurs extérieurs majoritaires).	Moyennes Accès et mobilités facilités Mise à part la prison, le raccord d'assainissement concerne 6 maisons riveraines seulement.
Desserte navette	Coût de fonctionnement 130 000 € / an	Négatives Desserte bénéficiant à tout type d'usager – mais faible capacité et conflits.
Demande supplémentaire de logements	3.6 % des effectifs publics et 0 % des effectifs privés résident dans la commune.	Néant

Source : enquête auprès des acteurs publics et privés concernés : opérateurs privés, administration pénitentiaire, Agglomération urbaine, Conseil général, Mairie de la commune d'accueil, services fiscaux, Réseau de transports urbains bus et tramway, données 2005-2013 (Leroux et Rigamonti, 2015).

33
D'après APIJ, fiche signalétique, http://www.apij.justice.fr, site mis à jour le 12/05/2014.

34
NC = non connus.

Au final, le déplacement de la prison du centre urbain vers la périphérie n'a pas généré d'effets d'entraînement. Les fournisseurs n'ont pas changé d'implantation et le centre urbain est gagnant dans la mesure où il conserve les activités économiques liées à la prison. En revanche, le Maire de la commune d'accueil avance que l'arrivée de la prison aurait permis de négocier dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine[35] le financement d'une partie du pôle éducatif (école, crèche et centre d'accueil de loisir). Le montant global de cet investissement est de16 millions d'Euros. Toutefois, aucun acteur politique local n'a souhaité en faire confirmation et cet élément reste pour l'instant purement déclaratif. Une externalité négative importante réside dans la perte d'un investissement adjacent, une Zone d'action concertée qui devait être construite aux abords de la prison. Les conflits de propriété ont finalement conduit à la caducité du projet qui aurait pu constituer une véritable opportunité de développement économique de la zone.

2.3 Faiblesse de la proximité institutionnelle et de ses articulations avec les proximités géographique et organisationnelle

La proximité institutionnelle est faible dans le cas de cette commune. Certes il existe de nombreuses interactions avec les associations, mais ces dernières sont implantées dans le centre urbain. Les liens avec les habitants de la commune sont peu développés, ne cimentant ainsi pas institutionnellement la prison avec sa commune-hôte. Une association caritative catholique est par exemple très présente à la prison. Elle organise des collectes de vêtements pour les détenus et leurs familles ainsi que des animations pour les enfants de détenus. Il existe une communauté partagée de solidarités mais qui au final reste largement circonscrite aux familles et aux bénévoles. Les liens entre le personnel et l'environnement communal sont également peu développés. Ceci est lié d'une part à l'isolement géographique de la prison de l'autre côté du périphérique urbain et donc à l'écart du centre bourg, d'autre part à la logique professionnelle (que l'on retrouve dans les études de Combessie)[36]. Les personnels de la prison ont de manière générale besoin de couper avec leur environnement professionnel et résident peu ou pas dans la commune. Les réseaux sociaux ne se croisent pas et dans ce contexte on ne voit pas émerger de représentations communes et de sensibilité vis-à-vis de l'établissement carcéral. La gestion en PPP (Partenariats Public Privé) ne contribue pas à renforcer le lien institutionnel avec le territoire. Les opérateurs privés recourant à des centrales d'achats nationales, les interactions avec des acteurs économiques locaux sont faibles.

Par ailleurs, les représentations collectives et la perception de l'établissement pénitentiaire varient selon la distance vis-à-vis de ce dernier, c'est-à-dire selon la proximité géographique. À proximité de l'établissement, on a noté au départ des conflits de riverains dénonçant des externalités géographiques négatives : nuisances visuelles et sonores[37], sentiment d'insécurité pour certains et crainte contenue de prendre les transports communs avec les familles de détenus (crainte ressentie notamment aux abords de la borne d'arrêt), conflit d'accès aux réseaux d'aménagement. Ceci a généré un sentiment d'appartenance institutionnalisé sous la forme associative mais à conséquence négative pour

35
Loi n° 2003-710 du 1er août 2003 modifiée.

36
Voir par exemple Combessie (1996).

37
La ville a effectué des démarches pour réduire les nuisances visuelles, notamment la luminosité aux abords de la prison la nuit. Les lampes des réverbères ont été changées.

l'acceptabilité de l'établissement et des détenus. Peu à peu, ces conflits se sont estompés, les habitants de la commune résidant à plus grande distance de l'établissement n'étant pas concernés. Selon le Maire, les nombreux passages des forces de l'ordre tendent à générer un sentiment partagé de sécurité. Relégation symbolique et visibilité des forces de l'ordre feraient accepter l'établissement par l'ensemble de la population.

En revanche, les conflits de propriété n'ont pas faibli et ont conduit à la caducité du projet de Zone d'action concertée. Les riverains n'ont pas accepté que leursterrains leur soient achetés au prix du terrain agricole pour ensuite faire l'objet d'une vente au prix du bâti. Ils ont donc bloqué le processus et le Préfet a prononcé la caducité du projet en 2014. L'absence d'anticipation du conflit et la faiblesse de la proximité institutionnelle ont contribué à cet échec. Par ailleurs, les habitants découvrent aujourd'hui la réalité sociale d'un établissement carcéral à travers la presse. La surpopulation au sein de l'établissement a conduit à de nombreux heurts et conflits largement couverts par la presse locale. Présentée au départ comme un objet économique, la prison recouvre sa réalité sociale aux yeux des habitants. L'absence de proximité institutionnelle au sein de la commune, qui aurait pu être utile pour créer de la cohérence socio-spatiale et de la cohésion, ne facilite pas l'acceptabilité ex-post de l'établissement.

Au final, pour faire accepter ces établissements, les Maires tendent à mixer une proximité géographique faible (isolement de la prison) avec une promesse de proximité organisationnelle forte (la prison génératrice de développement économique local) et une faible attention portée à la proximité institutionnelle (le lien social, la sensibilisation). Si ce mixage rassure et permet l'acceptabilité de l'établissement ex-ante, le principe de réalité s'impose ex-post. Dans certains cas, il peut être très épineux et aboutir à des pertes d'investissements, comme c'est le cas ici, ou bien à des gaspillages de l'argent public. C'est par exemple le cas d'une commune qui a investi dans du logement autour de la prison afin d'y faire résider des personnels pénitentiaires et qui ne parvient pas à vendre les pavillons faute d'acheteurs[38].

38
Il faut noter que les postes de surveillants sont éligibles à un concours national, ce qui induit des turnovers géographiques de personnels et des situations de célibat subi incompatibles avec des investissements résidentiels dans la commune d'accueil.

3 S'extraire d'une logique purement économique pour penser la territorialisation des établissements carcéraux

Au final, les impacts économiques ne sont pas à la hauteur de ce qui est annoncé par les Maires désireux d'accueillir une prison sur le sol communal. Les incidences négatives sont nombreuses et ne permettent pas une bonne mise en œuvre des actions de réinsertion. Pour cela, il semble nécessaire que les Maires s'émancipent d'une vision purement économique de l'implantation pour l'aborder selon une logique globale de projet de territoire. Ceci requiert une logique partenariale impliquant les différents niveaux emboîtés de l'action publique.

3.1 Des impacts économiques inférieurs aux annonces initiales : incidences

Les impacts économiques des prisons sont donc de manière générale inférieurs aux annonces initiales des Maires et très certainement en deçà de ce qu'ils devraient être. Ceci résulte de l'articulation de trois phénomènes : 1) la prison est présentée ex-ante à la population locale comme un objet purement économique ; 2) limiter le bribe effect conduit les Maires à réduire d'eux-mêmes leur pouvoir de négociation et à ne pas anticiper les cibles de la négociation avant la construction de l'établissement ; 3) on observe ex-post un sentiment d'injustice distributive révélé par les conflits dans et autour de la prison.

Premier phénomène, la diffusion par les Maires d'une conception erronée mais consensuelle de l'établissement carcéral comme objet purement économique contribue indirectement à des déceptions ou des frustrations ex-post dans la population communale. Le processus de diffusion se construit progressivement par voie de presse. La prison étant physiquement ou symboliquement isolée, la population finit par intégrer l'idée selon laquelle elle a plus à gagner économiquement (impacts économiques supposés importants) qu'à perdre en termes de risque (la prison est tenue à l'écart donc elle exerce bien sa fonction de neutralisation). L'acceptabilité de la prison est acquise mais sans doute pour de « mauvaises » raisons. Si une fois la prison en fonction les impacts économiques ne sont pas identifiables et que cela se double de conflits dans et à l'extérieur de la prison, la population aura le sentiment d'être flouée.

Or, le deuxième phénomène vient s'adjoindre au premier. Ex-ante, les Maires souhaitent éviter le bribe effect qui pourrait conduire au rejet du projet d'implantation. Ils ont donc tendance à réduire d'eux-mêmes la nature et le champ des négociations pour ne pas éveiller de sentiments contraires dans la population. Comment expliquer à la population que la prison est une manne économique pour la commune tout en négociant des compensations importantes permettant de couvrir de futures pertes ou nuisances ? Ce raisonnement souvent instinctif conduit à des problèmes d'anticipation de la négociation et à une absence de ciblage des acteurs auprès desquels il serait nécessaire de négocier : l'État et les autres collectivités territoriales, entre autres la ville-centre du pôle urbain et plus largement l'agglomération urbaine. En effet, l'État est gagnant dans la mesure où il n'a pas eu à sécuriser ex-ante les consentements locaux : si la prison est vivement souhaitée par les élus et potentiellement acceptée par la population locale comme vecteur économique, il n'y a pas besoin de compenser de manière coûteuse. Plus localement, la ville-centre du pôle urbain est également gagnante : la prison a été déplacée en périphé-

rie urbaine, l'ancienne prison peut ainsi faire l'objet de nouveaux projets immobiliers et urbains lucratifs ou de prestige ; les activités économiques liées à la prison restent dans la ville-centre et ne font pas l'objet d'une nouvelle localisation dans la commune d'accueil. Or, une fois la prison sortie de terre, il est trop tard pour négocier avec l'État. Quant à l'agglomération urbaine, elle ne voit pas en quoi elle serait concernée par de quelconques négociations d'autant plus que la plupart du temps elle a largement soutenu la volonté du Maire d'accueillir un tel établissement. Nous verrons dans le point suivant que d'autres cibles de négociation sont largement oubliées bien qu'essentielles, les Départements et les Régions (pour l'accès aux services sociaux, de la formation et de l'emploi). On note donc que l'évitement du bribe effect conduit indirectement à une absence d'anticipation de la négociation. La population locale ne manquera pas de s'interroger une fois la prison en activité.

Troisième phénomène lié, la population peut ressentir ex-post un sentiment dit d'injustice distributive. Elle découvre qu'au final les impacts économiques ne sont pas si importants qu'annoncés et qu'une prison est aussi un lieu social. Différents types de conflits sont identifiables : les conflits NIMBY (Not In My BackYard) de voisinage ; les conflits de propriété lorsque les anciens propriétaires fonciers se jugent lésés ; les conflits et incidents récurrents au sein de l'établissement et faisant la une de la presse locale (surpopulation, mutineries, grèves de personnels…) ; les conflits liés à 'insuffisance de moyens (sous-estimation des capacités de transport public etc.).

La majorité des communes étudiées rencontre de manière plus ou moins affirmée ce type de problème ex-post. Une minorité de communes réussit toutefois à tirer son épingle du jeu par une meilleure anticipation et compréhension de ces problématiques. Dans l'un des cas, le Maire de la commune ne souhaitait vivement pas l'implantation d'une prison. Ce dernier a catégoriquement refusé arguant que sa commune, commune plutôt défavorisée du pôle urbain, ne serait pas le lieu d'accueil de ce que les autres communes ne veulent pas. Au final, sa commune est gagnante car l'accueil de la prison a été compensé par l'implantation d'un pôle santé comprenant un établissement hospitalier ainsi qu'une zone commerciale et une bretelle d'autoroute facilitant le trafic vers la commune. Une autre commune a quant à elle adopté l'option du développement social et territorial avec des partenariats locaux, départementaux, régionaux accompagnés d'une action culturelle facilitant la relation entre la population carcérale et la population locale. Dans ce cas, la population a été sensibilisée en amont à la nature sociale de l'établissement carcéral, ce qui a pu faciliter ensuite l'opérationnalité des actions. Toutefois, ces exemples restent limités. On peut donc s'interroger sur la rationalité des Maires désireux à tout prix d'accueillir une prison tout en limitant d'eux-mêmes leur potentiel de négociation. Les deux exemples précédents montrent qu'il existe des alternatives possibles mêlant développement socio-économique et réalité sociale du monde carcéral.

Au final, les établissements carcéraux tendent à être inscrits non pas dans un projet de territoire mais dans un espace « neutre ». Ceci a deux incidences. La première est qu'une prison « posée » en un lieu isolé ne produit pas en

Les établissements carcéraux tendent à être inscrits non pas dans un projet de territoire mais dans un espace « neutre ».

soi une valeur économique locale substantielle, sauf si son implantation est anticipée et que les projets économiques liés sont connectés à sa réalité non seulement économique mais aussi sociale et culturelle. Ce sont ainsi les articulations de proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle qui créent le ciment d'un développement économique. Deuxièmement, l'absence de projet de territoire dans lequel pourrait s'inscrire l'établissement est préjudiciable pour la réinsertion des détenus, cela pouvant inhiber l'institutionnalisation des réseaux de partenaires. En effet, toute politique de réinsertion suppose préalablement de fortes proximités tant en matière de mobilité, que de bassin d'emploi performant ou d'ancrage socio-culturel. Nous reviendrons largement sur cet aspect dans le point suivant.

3.2 S'émanciper de la question des impacts économiques pour envisager une véritable territorialisation des établissements carcéraux ?

Si l'acceptabilité d'un établissement carcéral est une question essentielle, elle ne peut à notre sens être subordonnée à la seule question économique. Aujourd'hui, la problématique de réinsertion des détenus est fondamentale. L'acceptabilité peut s'appuyer certes sur une capacité à anticiper et optimiser la négociation avec les parties-prenantes cibles, mais elle doit s'appuyer également sur ce qui configure la réalité de l'établissement carcéral à savoir son inscription dans un projet social de réinsertion et dans un projet de territoire. Il s'agit donc de substituer à l'idée d'espace « neutre » l'idée de territoire carcéral au sens d'espace construit de proximités et de projet. Qui dit territoire de projet dit un espace de réseaux d'acteurs en partenariat.

Dès 2010, des démarches partenariales ont été impulsées par les SPIP (Services Pénitentiaires Insertion et Probation) mais les moyens et les ressources semblent à ce jour insuffisants d'après la Cour des Comptes (Cour des Comptes, 2016). Ces partenariats concernent principalement les Conseils départementaux, Pôle Emploi, les missions locales, l'Éducation nationale, la culture, etc. Mais comme le mentionne le garde des Sceaux dans sa réponse au Président de la Cour des Comptes le 20 mai 2016[39], les quartiers et établissements réservés aux aménagements de peines sont fréquemment sous-occupés en raison d'un fonctionnement disparate des acteurs dans les différents territoires concernés. Ce manque de gouvernance locale de l'insertion n'est pas le seul problème. Il subsiste également une absence d'adéquation entre les possibilités de mobilité des détenus des prisons vers leur lieu de travail. Les bassins d'emploi dans lesquels sont implantées les prisons sont par ailleurs très souvent des zones saturées ou en déclin économique (Cour des Comptes, 2016). Les communes désireuses d'accueillir une prison sont plutôt des communes défavorisées ou des communes plus rurales. La problématique de territorialité est donc pour partie liée à une problématique d'optimisation de la localisation, c'est-à-dire de l'implantation de l'établissement dans une zone n'optimisant pas les proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle. Cette optimisation résulte d'arbitrages entre la dynamique socio-économique que permettra la zone de localisation et l'acceptabilité potentielle par les habitants. Si le développement socio-économique autour de l'établissement (couplant développement économique, insertion sociale et protection des intérêts

39 Garde des Sceaux (2016), Lettre de réponse au Président de la Cour des Comptes, avec pour objet le référé « La prise en charge et le suivi, par l'administration pénitentiaire, des majeurs condamnés », KCC A1603526KZZ, 20 mai, Paris.

des riverains) est bien anticipé et négocié sous forme de projet de territoire en amont de la construction, l'acceptabilité peut être facilitée.

La localisation de l'établissement est donc essentielle pour favoriser l'ancrage territorial de la prison. Soit la prison s'inscrit dans un espace neutre au sein duquel elle va capter des ressources génériques (voir Colletis et al., 1999) : fournisseurs, formation, soins médicaux, emploi, etc. Par ressources génériques, nous entendons ici des ressources facilement captables dans n'importe quel territoire et ne faisant pas l'objet d'une co-construction spécifique. Dans ce cas, son inscription territoriale est minimale et la constitution d'un projet partagé de territoire en sera d'autant plus difficile. Soit elle s'inscrit de facto dans un territoire de projet, autour de la co-construction de ressources spécifiques (au sens de Williamson, 1975). Par ressources spécifiques, on entend des ressources co-construites avec les acteurs locaux et contextuelles à un territoire donné : ressources de formation et d'aide à l'insertion co-construites, réseaux d'acteurs publics privés et associatifs dédiés (institutions, entreprises, associations…). La spécificité des ressources est largement déterminée par l'articulation des proximités géographique, organisationnelle, institutionnelle. Dès lors, cela requiert de co-construire ces nouvelles proximités en considérant l'établissement carcéral comme partie prenante de la dynamique territoriale. Co-construire avec les acteurs de l'emploi, du domaine social ou de la culture selon une approche partagée, intégrée dans un projet de territoire et en cohérence avec les ressources existantes ou à venir suppose donc une gouvernance multi-niveaux (Gilly et al., 2004 ; Leroux, 2006 ; Rhodes, 2007 ; Dubois, 2009 ; Grenier, 2015).

En effet, la prison fait l'objet d'une insertion complexe (schéma 1) dans :

1

La sphère publique et administrative

2

La sphère sociale

3

La sphère économique

4

La sphère socio-culturelle

Pour chacune de ces sphères, il existe différents niveaux de fonctionnalité : national ou central régional, départemental et local (agglomération/métropole et commune). Autrement dit, l'établissement s'inscrit dans une gouvernance multi-niveaux faite de coordinations et parfois de tensions entre les différents niveaux d'une part et les différents acteurs en jeu d'autre part[40]. En cela, elle ne se circonscrit pas à la seule perspective de l'action publique mais à une approche mixte et partenariale du projet. Par exemple, la question de l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle pour les détenus en semi-liberté suppose la coordination entre le niveau central, les Régions en charge de la formation professionnelle, les Départements pour les différentes aides à caractère social et le niveau local pour le lien à l'emploi et la mobilité. Interviennent également des acteurs des sphères associatives et privées. La spécificité des ressources co-construites avec le territoire induit que l'écosystème structuré autour de chaque établissement sera en soi unique. Les réseaux d'acteurs dépendent de l'implication des hommes et des femmes qui en sont constitutifs, des représentations, des sensibilités et des histoires communes construites au fil du temps. On peut ici évoquer l'idée d'une hybridation entre la prison et son territoire d'implantation en contexte de gouvernance multi-niveaux. Si la prison est localisée dans une zone faiblement pourvoyeuse d'emploi ou dans un contexte d'isolement, cette hybridation ne peut avoir lieu par faiblesse des proximités. Cette hybridation suppose une volonté de l'ensemble des parties prenantes, tant de la sphère de l'administration pénitentiaire que des élus locaux ou acteurs divers présents dans les différents échelons régional, départemental et local. Cette gouvernance multi-niveaux doit se départir d'une vision homogénéisée de l'action publique et ouvrir la voie à des processus impliquant une mixité d'acteurs (publics, privés, associatifs…) en contexte d'expérimentation et d'innovation socioéconomique locales.

40
Voir Zimmermann et al. (2000) qui analysent la triple insertion de la firme dans son environnement industriel, sectoriel et territorial.

Schéma 1
Les deux modalités polaires d'inscription territoriale

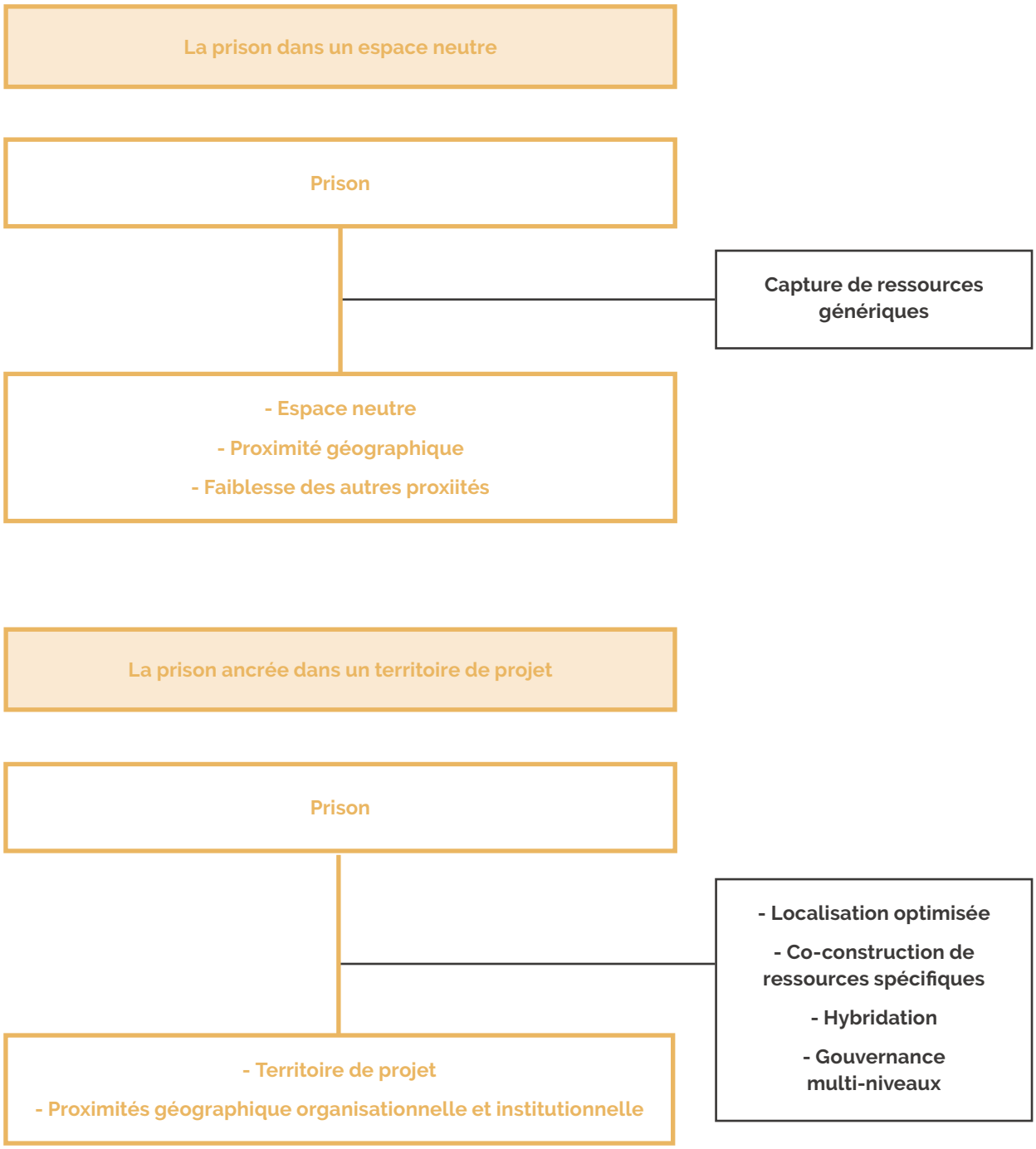

Engager une réflexion sur l'inscription territoriale des établissements carcéraux

Conclusion

L'objectif de cet article était d'engager une réflexion sur l'inscription territoriale des établissements carcéraux dans l'optique d'une meilleure prise en compte des impératifs de réinsertion. Nous montrons qu'une prison ne peut pas être assimilée à une entreprise qui viendrait s'installer sur une commune donnée tout en créant une valeur économique substantielle pour cette dernière. Présenter et faire accepter les établissements carcéraux comme tels auprès des populations locales est risqué tant cela peut être générateur d'ambivalences, de confusions et de conflits ex-post comme nous avons pu le constater.

Toutefois, si les déterminants de la localisation et de la territorialisation sont pensés et anticipés objectivement, une prison peut être génératrice de valeur économique pour sa commune d'implantation tout autant que cette dernière peut contribuer à la politique de réinsertion des détenus. Pour cela, elle doit être appréhendée comme elle est, c'est-à-dire une organisation socio-économique implantée dans un territoire au sein duquel une dynamique de projet et de partenariats est possible. C'est la raison pour laquelle nous proposons une approche centrée sur le territoire carcéral comme espace de projet et de mise en partenariats hybrides.

Dès lors que l'accès à l'emploi et à la formation est une priorité, la localisation de l'établissement devient essentielle. Plutôt que d'isoler les établissements ou de les localiser dans des zones plus rurales ou en stagnation économique, il est possible de penser l'inscription territoriale à la lumière de deux stratégies possibles. La première est de travailler sur une implantation dans des bassins d'activités et de mobilité dynamiques. Reste à engager une réflexion contextuelle sur les modalités et pédagogie de l'acceptabilité d'un tel établissement. La deuxième est de mettre en œuvre, autour de l'établissement, une politique de développement des activités économiques susceptibles entre autres d'accueillir des détenus en semi-liberté. Cela suppose que l'implantation de l'établissement soit abordée dans le cadre d'une politique impliquant la commune, l'agglomération ou la métropole, ceci dans la perspective d'une gouvernance multi-niveaux. Cela requiert également que les Maires des communes concernées et plus largement les acteurs locaux se départissent d'une vision instrumentale purement économique de la prison au profit d'une approche socio-économique inclusive.

04

La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé

/ dans le musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus

Jean-Lucien Sanchez
Chargé d'études en histoire au bureau des statistiques et des études de la Direction de l'administration pénitentiaire (SDMe5)

Les prisons font aussi partie de notre patrimoine

Introduction

Le 18 septembre 2014, des historiens et des architectes ont lancé un appel dans les colonnes du quotidien Libération *intitulé « Les prisons font aussi partie de notre patrimoine »*[41]*. Les signataires de cet appel alertaient sur les destructions d'établissements pénitentiaires désaffectés, fréquemment situés en centre-ville et donc soumis à une forte pression immobilière. Ces anciennes prisons, souvent héritées du XIXe siècle voire au-delà, constituaient ainsi un « patrimoine sombre » qui méritait, d'après eux, d'être protégé. Le recours au terme de patrimoine pour les évoquer permettait tout à la fois de les distinguer en tant que bien immobilier digne d'intérêt tout en aménageant concurremment l'obligation de les préserver et de les conserver. Étymologiquement, le terme patrimoine renvoie effectivement à un ensemble des biens hérités du père. Par extension, le patrimoine est ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun.*

À l'instar du patrimoine industriel qui s'est peu à peu imposé et institutionnalisé au cours d'un processus qui s'est étendu des années 1970 aux années 1980, le patrimoine carcéral a également été l'objet d'une prise de conscience relativement récente en France, notamment suite aux travaux conduits par Jean-Claude Vimont. Maître de conférences en histoire à l'Université de Rouen, Jean-Claude Vimont a proposé en 2009 dans la rubrique Patrimoine carcéral des régions françaises qu'il animait sur le site Criminocorpus une réflexion sur le « concept nouveau de patrimoine carcéral »[42]*. À sa suite, la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), par le biais du bureau des statistiques et des études (SDMe5), œuvra également pour la sauvegarde de ce patrimoine à travers la mise en place d'un partenariat avec Criminocorpus dans le cadre d'un projet scientifique financé par l'Agence nationale de la recherche, SCIENCEPEINE*[43]*. Dans le cadre de ce projet, l'historien Marc Renneville, alors chargé d'étude et de recherche historique à SDMe5, proposa en 2009 la réalisation d'une visite virtuelle d'un établissement pénitentiaire visible sur Criminocorpus. Celui choisi fut l'ancienne maison d'arrêt du Havre vouée alors à la fermeture et qui a été intégralement détruite en 2012*[44]*. L'idée de réaliser une*

41
Sonya Faure, « Les prisons font aussi partie de notre patrimoine », Libération, 18 septembre 2014. URL : http://www.liberation.fr/societe/2014/09/18/les-prisons-font-aussi-partie-de-notre-patrimoine_1103194, consulté le 28.03.2017.

42
Jean-Claude Vimont, « Patrimoine carcéral des régions françaises (sommaire) », Criminocorpus. Carnet de l'histoire, de la justice, des crimes et des peines. URL : https://criminocorpus.hypotheses.org/4435, consulté le 28.03.2017.

43
Cf. la présentation de ce projet sur le site du Groupe de Recherche d'Histoire de l'Université de Rouen (GRHIS, EA 3831). URL : http://grhis.univ-rouen.fr/grhis/?page_id=8055, consulté le 28.03.2017.

44
Marc Renneville. Visite de l'ancienne prison du Havre, musée Criminocorpus publié le11 février 2015, consulté le 28 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17881/.

visite virtuelle d'une prison était née d'un rapprochement de vues entre Marc Renneville et l'ethnologue cinéaste, Jean Arlaud. Leur intention était de croiser leurs méthodes pour donner à voir un établissement pour peines de l'intérieur, à travers le regard et la parole de ceux qui en étaient les acteurs, c'est-à-dire les personnels pénitentiaires. Le choix de la maison d'arrêt du Havre reposait également sur la connaissance particulièrement fine du patrimoine carcéral normand qu'en avait Jean-Claude Vimont qui était membre de l'équipe de tournage. Ce précédent a conduit à la réalisation d'autres visites virtuelles d'établissements pénitentiaires, comme celle de la maison d'arrêt de Paris la Santé en 2015, ou celle de la maison d'arrêt de Caen en 2016. Ces modules de visite virtuelle d'établissements pénitentiaires constituent ainsi une réponse originale apportée par la DAP et par un collectif de chercheurs face à l'enjeu représenté par la sauvegarde de ce patrimoine fragile et voué, dans bien des cas, à la disparition.

Maison d'arrêt de Paris la Santé,
coursive du quartier bas, 2014
Source : musée Criminocorpus.

1 Les objectifs d'une visite virtuelle d'un établissement pénitentiaire

La réalisation d'une visite virtuelle d'un établissement pénitentiaire répond principalement à trois objectifs. Elle vise à conserver les traces architecturales d'un bâtiment voué à la destruction ou objet de travaux de modernisation ou de reconversion. Il s'agit de réaliser des images filmiques et photographiques du bâtiment avant qu'il ne soit irrémédiablement altéré. Elle vise également à conserver la mémoire d'un lieu de travail dans lequel de nombreux agents ont réalisé tout ou partie de leur carrière. À cet effet, ces visites sont toujours présentées et commentées par des surveillants volontaires qui accompagnent les visiteurs et leur expliquent le fonctionnement du lieu. Ce faisant, ces agents présentent également leurs pratiques professionnelles qui sont spécifiques à ces vieux établissements, permettant à ces modules de pouvoir être utilisés dans un but pédagogique auprès des personnels en formation à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Elle vise également une dimension civique, ces visites permettant à tous citoyens de pénétrer dans un établissement pour peine et de prendre conscience de la réalité de l'incarcération.

Ces objectifs, qui présidaient à la réalisation de la visite virtuelle de la maison d'arrêt du Havre en 2010, ont également présidé à la réalisation de celle de la maison d'arrêt de Paris la Santé cinq ans plus tard. En juillet 2014, cet établissement a effectivement fermé ses portes pour une longue campagne de travaux de rénovation et de modernisation. La DAP, la direction et le personnel de la maison d'arrêt de Paris la Santé, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris et la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ont alors décidé d'ouvrir la maison d'arrêt au public dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les 20 et 21 septembre 2014. Le bureau SDMe5 et Criminocorpus, qui était partenaire de cet événement, ont alors décidé de réaliser une visite virtuelle de l'établissement accompagnée d'une exposition virtuelle.

2
La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé

D'un point de vue architectural, la maison d'arrêt de Paris la Santé, construite en 1867 selon les plans de l'architecte Émile Vaudremer, présente une particularité qui la rend unique dans l'histoire pénitentiaire française. Elle comprend effectivement deux quartiers construits selon les deux conceptions de l'emprisonnement ayant eu cours au XIXe siècle : un quartier haut de type « auburnien » qui était destiné aux condamnés (isolement de nuit et travail en commun le jour) et un quartier bas de type « pennsylvanien » qui était destiné aux prévenus (isolement strict de jour comme de nuit).

Il s'agit en outre de la dernière prison située encore dans Paris *intra-muros* et constitue un établissement mythique qui a profondément marqué l'imaginaire collectif national, notamment suite aux évasions retentissantes de Jacques Mesrine ou de Michel Vaujour ou bien encore à la médiatisation de son quartier des particuliers, surnommé *quartier V.I.P.* Toutefois, le temps imparti pour réaliser cette visite virtuelle était relativement court et il fallait impérativement que le tournage soit effectué avant l'évacuation des détenus. En effet, un des éléments les plus importants à capter lors de ces visites demeure l'ambiance sonore. Car filmer un établissement désaffecté, où les bâtiments sont vides et ont subi des désordres consécutifs à un déménagement, n'a guère d'intérêt au regard des critères qui président à la réalisation d'une visite virtuelle. Il fallait donc agir vite avant que l'évacuation ne soit totale et l'équipe de Criminocorpus a été autorisée à organiser deux journées de tournage au mois de juin 2014.

Cette équipe était constituée d'un preneur de vue, Arnaud Sanchez (accompagné de preneurs de vue de l'association *Les Yeux de l'Ouïe* qui était également partenaire de cette opération) et de plusieurs photographes dont Marc Renneville, Sophie Victorien, Jean-Claude Vimont[45] et Marc Montméat. Elle était accompagnée par un surveillant de l'établissement, Hervé. En accord avec la directrice de la maison d'arrêt, ce surveillant a présenté à l'équipe l'intégralité du bâtiment, depuis les sous-sols jusqu'aux combles. Après avoir réalisé un premier repérage,

45
Suite au décès de Jean-Claude Vimont en 2015, la visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé lui a été dédiée en sa mémoire.

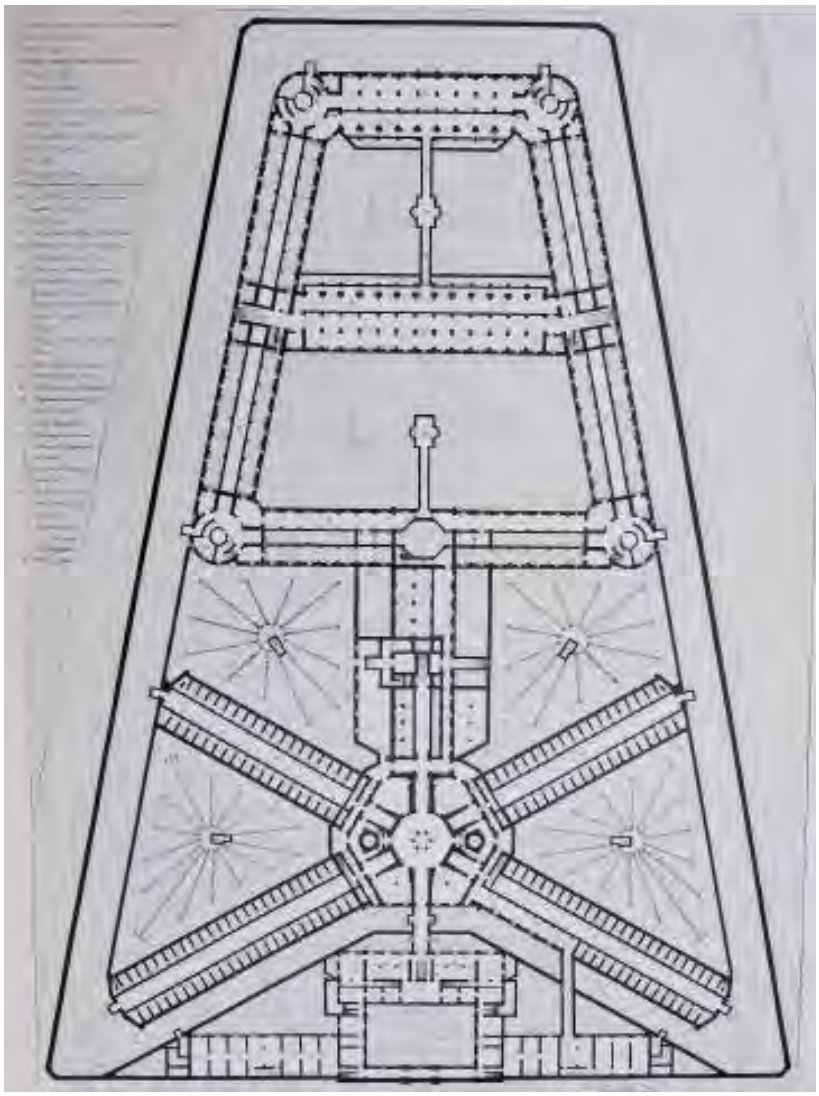

***Monographie de la maison d'arrêt et de correction pour hommes**, construite à Paris, rue de la Santé, Paris, A. Levy, 1871 -Joseph-Auguste - Emile Vaudremer, Source : collection Philippe Zoummeroff, musée Criminocorpus.*

l'équipe est revenue filmer durant deux jours la quasi-intégralité du site. Ces séquences ont ensuite été montées par Arghyro Paouri, responsable de la cellule audio/vidéo du Centre Edgard Morin (CNRS)[46]. Ce montage a été particulièrement long et a requis près de six mois de travail. Car il ne fallait qu'aucun détenu n'apparaisse à l'écran, ni qu'aucun personnel de surveillance n'ayant pas donné son accord pour être filmé n'apparaisse également. Pour des raisons de sécurité, il fallait aussi que certains éléments n'apparaissent pas, comme les miradors du chemin de ronde ou bien l'emplacement des caméras de vidéosurveillance. Une fois le travail de montage achevé, la visite virtuelle de la maison d'arrêt de Paris la Santé a été mise en ligne sur Criminocorpus. Mais avant de pouvoir la rendre accessible au public, elle a subi un ultime processus de validation effectué par la DAP qui s'est assuré ainsi qu'aucune information diffusée n'était susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'établissement. Enfin, la réalisation de ce module a nécessité un travail de programmation informatique en amont qui a été intégralement financé grâce au soutien apporté par la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

En parallèle, et pour compléter cette visite, une exposition virtuelle sur l'histoire de la maison d'arrêt de Paris la Santé réalisée par l'historienne Caroline Soppelsa a également été mise en ligne sur Criminocorpus[47]. Ce module est destiné à permettre aux visiteurs de compléter leur visite virtuelle de l'établissement et de découvrir en détail, s'ils le souhaitent, sa longue et riche histoire. Cette exposition repose sur une étude qui a été commanditée à Caroline Soppelsa par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)[48].

Maison d'arrêt de Paris la Santé,
vue aérienne - 2007.
Source : musée Criminocorpus.

La visite virtuelle de la maison d'arrêt de la Santé se présente sous la forme d'une vue aérienne de l'établissement[49]. À droite de l'écran, le visiteur peut également accéder à des vues aériennes de la Santé de 1949 à 2015 et des plans du bâtiment datant de 1871. Le visiteur a accès à quatre interfaces : les sous-sols, le rez-de-chaussée, les étages et les combles/toits. Chacune de ces interfaces permet d'accéder à un bâtiment qui apparaît en surbrillance. Lorsqu'il clique sur l'un

46
Centre Edgar-Morin, Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain. URL : http://www.iiac.cnrs.fr/spip.php?page=article&id_article=486, consulté le 28 mars 2017.

47
Caroline Soppelsa, La maison d'arrêt de la Santé : une prison dans Paris, musée Criminocorpus publié le 11 août 2014, consulté le 28 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17570/

48
L'APIJ est un établissement public spécialisé, placé sous la tutelle du ministère de la Justice, qui lui confie la conception et la gestion des grands projets immobiliers relevant de ses différentes directions (dont la DAP). Elle est chargée du projet de réhabilitation et de reconstruction de la maison d'arrêt de Paris la Santé. Cf. http://www.apij.justice.fr/APIJ_WEB/FR/PAGE_la_sante.awp, consulté le 29 mars 2017.

49
Maison d'arrêt de Paris la Santé, musée Criminocorpus, consulté le 29 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/144/2/

Maison d'arrêt de Paris la Santé, *bloc B du quartier haut de la en 2014. Source : musée Criminocorpus.*

d'entre eux, le visiteur accède à une séquence vidéo et à une galerie de photographies.

La réalisation de ce module a toutefois rencontré quelques difficultés, notamment pendant sa phase de tournage. La première de ces difficultés tenait aux surveillants et aux détenus qui ont été filmés sans leur accord. Par exemple, au moment de la visite du quartier disciplinaire, le surveillant qui était responsable du quartier et qui était le seul habilité pour ouvrir la porte principale permettant d'y accéder a dû être flouté à l'écran[50] Ce dernier avait effectivement signalé sa volonté de ne pas apparaître à l'écran et n'avait donc pas signé d'autorisation de diffusion/cession de droit auprès de Criminocorpus. La même difficulté s'est présentée avec des détenus, essentiellement dans l'Unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) de l'établissement[51]. Lors de sa visite, un grand nombre de détenus était présent en attente de consultation. Il a donc fallu couper beaucoup de séquences où ils apparaissaient et, en définitive, il n'a pas pu être conservé beaucoup d'éléments de ce bâtiment dans la séquence qui lui a été consacré. Enfin, une dernière difficulté s'est présentée vis-à-vis du quartier haut qui était désaffecté depuis 2006. Il était effectivement très dégradé au moment de la visite et ne ressemblait pas en l'état au reste de la détention. Il fallait donc signaler, dans la présentation de la séquence du bloc B notamment, qu'il s'agissait d'une partie désaffectée. Car ces images pouvaient très facilement être sujettes à des interprétations erronées ou fantaisistes si elles étaient utilisées hors de leur contexte[52].

50
Maison d'arrêt de Paris la Santé : Rez-de-chaussée : 08. Quartier disciplinaire/Quartier d'isolement, musée Criminocorpus, consulté le 29 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/146/27/

51
Maison d'arrêt de Paris la Santé : Étages : 19. Unité de consultation et de soins ambulatoires, musée Criminocorpus, consulté le 29 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/146/49/

52
Maison d'arrêt de Paris la Santé : Rez-de-chaussée : 12. Bloc B (partie désaffectée), musée Criminocorpus, consulté le 29 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/146/30/

Conclusion

La maison d'arrêt de Paris la Santé est depuis le mois de juillet 2014 l'objet d'importants travaux de rénovation et le nouveau bâtiment prévu, qui sera livré en 2018, est très différent du précédent. Même si l'APIJ a retenu un projet architectural qui a privilégié la conservation d'une partie de l'architecture du bâtiment initial, puisque le quartier bas est maintenu ainsi que le mur d'enceinte bâti en pierres de meulière, le quartier haut a été lui entièrement rasé. Ces travaux s'imposaient car la maison d'arrêt de Paris la Santé, trop vétuste, devait être rénovée afin de pouvoir assurer des conditions d'hébergement et de travail décentes aux personnes détenues ainsi qu'au personnel pénitentiaire et correspondre aux standards fixés par les règles pénitentiaires européennes. Mais si ces travaux se sont avérés nécessaires, ils ont entraîné toutefois une altération du bâtiment originel qui a aujourd'hui en grande partie disparu.

Cette visite virtuelle constitue donc une réponse originale apportée par le bureau SDMe5 en collaboration avec Criminocorpus pour permettre de conserver la mémoire de ce lieu et le rendre facilement et gratuitement accessible aux personnels qui y ont exercé. Et elle a également permis aux centaines de visiteurs qui n'ont pas réussi à s'inscrire, faute de places, aux Journées européennes du patrimoine de pouvoir accéder au bâtiment et de le visiter rétrospectivement.

Face au nombre d'établissements en cours de fermeture ou qui vont fermer leurs portes dans les années à venir, il serait ainsi très pertinent d'organiser un recueillement systématique d'images filmiques et photographiques et de les restituer sous la forme de visites virtuelles visibles dans le musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines que Criminocorpus a inauguré au mois de septembre 2016[53]. Outre celles du Havre et de la Santé qui sont actuellement en ligne, Criminocorpus a également réalisé des prises de vue des maisons d'arrêt de Chartres, qui a fermé à la fin de l'année 2014, et de Caen, qui est toujours en activité. La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Caen s'inscrit dans le cadre d'un projet scientifique intitulé *Patrimoine carcéral* normand initié par Jean-Claude Vimont et issu d'un contrat de projets État-Région dans le cadre des Grands Réseaux de Recherche de la région Haute-Normandie. En accord avec la direction de la maison d'arrêt de Caen et pour des raisons de sécurité, cette visite virtuelle ne sera mise en ligne que lorsque l'établissement aura été définitivement désaffecté

53
Les contenus de ce musée sont édités par le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR, UMS 3726, CNRS/Ministère de la Justice). Cf. http://clamor.criminocorpus.org/, consulté le 29 mars 2017.

et fermé. Et que les différents personnels ayant accepté de témoigner et la DAP aient donné leur accord pour qu'elle soit diffusée auprès du public. Ainsi, il est parfaitement possible de se rendre dans des établissements en activité et de réaliser de manière préventive des prises de vue filmiques et photographiques. Puis d'attendre leur fermeture pour pouvoir procéder à la réalisation et à la mise en ligne de leur visite virtuelle sur Criminocorpus. En se calant sur le calendrier des fermetures des établissements, il serait ainsi tout à fait possible d'effectuer des campagnes régulières de recueillement de prises de vue et de constituer une base de données numérique exhaustive du patrimoine carcéral français avant qu'il ne disparaisse ou qu'il ne soit irrémédiablement altéré. En agissant ainsi, c'est un vaste pan de la mémoire de l'administration pénitentiaire et de ses personnels qui serait préservé et conservé.

Maison d'arrêt de Paris la Santé
Une prison rénovée au cœur de la cité, plaquette de présentation du projet de rénovation, éditée par l'APIJ, p. 19 (http://www.apij.justice.fr/APIJ_WEB/FR/PAGE_la_sante.awp, consulté le 29 mars 2017). Source : maison d'arrêt de Paris la Santé.

05

Maison d'arrêt de la Réunion

/ et programmes récents

Alain Bretagnolle
Architecte

Retour d'expériences

Préambule

Je m'appelle Alain Bretagnolle et je suis l'un des 12 associés d'Architecture-Studio, un collectif né dans les années 1970 qui est devenu l'une des grandes agences françaises. À son actif, l'Institut du Monde Arabe à Paris (avec Jean Nouvel, Pierre Soria et Gilbert Lézenes), le Parlement européen de Strasbourg, et plus récemment à Paris le Grand auditorium de Radio France et la réhabilitation du Campus Est de Jussieu. Je citerai également, à l'étranger, le Centre culturel de Jinan en Chine, le Théâtre national du Bahrein et la récente tour Rotana à Aman, en Jordanie. Le 24 novembre dernier Architecture-Studio recevait le Prix Chaptal 2016 dans la catégorie « Constructions et Beaux-Arts ».

Le titre de mon intervention est : La Maison d'arrêt de la Réunion et programmes récents. Il pourrait aussi bien s'intituler « Retour d'expériences » car cela fera bientôt deux décennies que nous nous intéressons à la question pénitentiaire. Je vais donc témoigner de ces expériences et vous faire part de nos réflexions sur le sujet. Je ne traiterai ici ni des peines alternatives, ni des personnes radicalisées.

Vous allez voir défiler derrière moi, sans aucun commentaire de ma part, des photographies des 3 établissements du programme 4000B que nous avons réalisés : Liancourt, Toulon-La Farlède, Meaux-Chauconin, mais également de la Maison d'arrêt de la Réunion. Vous verrez aussi des images de deux concours auxquels nous avons participé à Haren, dans la banlieue de Bruxelles en 2012, et à Genève en 2016, ainsi que quelques images du Centre pénitentiaire de la Polynésie française, que nous livrerons début 2017. Le mois dernier, nous avons rendu une offre en conception-réalisation, avec l'entreprise INSO, pour le Centre pénitentiaire de Lutterbach en Alsace. Ce programme précurseur et innovant nous a permis de dessiner ce que j'ai appelé un « Campus pénitentiaire ». Je ne pourrai malheureusement pas vous le montrer mais il en sera indirectement question dans ma présentation. Pourquoi évoquer un « campus pénitentiaire » me direz-vous ?

Parce que le passage par la prison peut être - et devrait être - une opportunité pour des personnes qui, pour la plupart d'entre elles, ont connu l'échec scolaire, la misère, la drogue, la petite puis la vraie délinquance, … des personnes qui sont déstructurées socialement, révoltées sans doute, mais qui ont aussi le sentiment d'être reléguées hors de la société. Avant que leur situation ne devienne irrémédiable, il faut leur donner tous les moyens de se former, la possibilité de reconsidérer leur situation et d'envisager un autre avenir dans notre société.

Centre pénitentiaire de Saint-Denis de la Réunion,
Vue d'un des quartiers d'hébergement des détenus
Source : agence pour l'immobilier de la justice.

J'aimerais commencer mon propos en vous remerciant pour votre invitation. Il est important que les architectes se saisissent du sujet pénitentiaire car il en va de leur responsabilité sociale. L'architecture est d'intérêt général, c'est dans la loi et c'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons une déontologie. C'est bien aussi, de mon point de vue, d'avoir une éthique ! L'intitulé de ces journées d'études est : « Espaces de détention, territoires, patrimoines et lieux vécus ». J'aimerais m'attarder sur ces « espaces et lieux vécus » car la première question qui se pose à l'architecte, quand il aborde la prison est : qu'est-ce que le vécu de l'incarcération ? Sauf à avoir été en prison, ce qui est somme toute assez rare, c'est une question qui peut rester sans réponse, ou plutôt n'avoir comme seule réponse que celle, assez abstraite et assez vague, de la « privation de liberté ».

C'est pourquoi après avoir gagné notre premier concours, au tout début des années 2000, nous avons demandé à l'Administration pénitentiaire de nous organiser un stage en détention que nous avons réalisé, une semaine durant, à la prison d'Osny dans le Val d'Oise. L'objectif du programme 4000 – puisque c'est de lui qu'il s'agit – était d'humaniser les prisons. Autrement dit, on assignait aux architectes de traiter la question du respect la dignité des personnes incarcérées. Il était donc indispensable pour nous d'en comprendre, physiquement et symboliquement, les enjeux. Nous avons ainsi rencontré tous les usagers de la Maison d'arrêt : personnels administratifs, médicaux, formateurs, avocats, détenus et familles bien sûr, aux parloirs. Nous avons également accompagné les surveillants dans toutes leurs tâches, le jour et la nuit. Nous logions dans le même hôtel Formule 1 que les familles en visite. Nous en avons tiré énormément de leçons, mais la conclusion centrale était celle-ci : le corps, dans le contexte de la privation de liberté, est le support principal de l'équilibre des détenus.

1

« Rien ne vient à l'intelligence si ce n'est par les sens »

Les scholastiques disaient déjà : « Rien ne vient à l'intelligence si ce n'est par les sens » et, dans une précédente intervention, on a déjà évoqué la « perte de la saveur du monde ». En détention, dans ces lieux confinés, il faut élargir les limites, « pousser les murs » en quelque sorte en créant des expériences sensorielles stimulantes : lumières, couleurs, matières, acoustiques, senteurs… Les témoignages des détenus d'Osny portaient aussi bien sur l'ergonomie de leurs cellules, les signes ostentatoires de la garde : barreaudages, grillages, concertinas,… la laideur parfois insigne de leur environnement, le labyrinthe des circulations, le manque de relation avec la nature et l'animation de la ville voisine, les nuisances sonores, olfactives ou lumineuses dans leurs espaces quotidiens. Il nous est ainsi apparu que l'organisation spatiale d'une prison, son architecture, ses détails constructifs sont définitifs et, d'une certaine manière, irrémédiables : ils font partie de la peine et ils lui donnent sens, dans un registre ou dans un autre.

Le travail commençait sur ces fondements, entr'aperçus lors du concours mais fortement hiérarchisés par cette immersion dans le milieu carcéral. Cette expérience nous a également amené à comprendre que la prison est l'espace commun de vie et de travail de deux populations dont les enjeux sont contradictoires : les détenus d'une part et les surveillants d'autre part. En tant qu'architectes, il nous a paru essentiel de nous intéresser aussi bien aux conditions de vie des uns qu'aux espaces de travail des autres. Nous avons été les premiers, par exemple, à traiter la question de l'ergonomie des postes protégés, avant même qu'un ergonome ne soit attaché aux services de l'administration pénitentiaire. Depuis – accompagnés par l'évolution des programmes il faut le souligner – nous structurons nos projets architecturaux autour des mêmes thèmes, qui sont liés à la symbolique institutionnelle et à la dédramatisation du cadre de la détention :

- D'abord la lisibilité et la qualité spatiale du plan masse : cela permet une orientation et une surveillance aisée, mais surtout, symboliquement, une « transparence » du cadre de vie et de travail proposé ;
- Ensuite la fin du panoptique, la symbolique du « surveiller et punir» chère à Foucault : dans nos derniers projets : Haren et Lutterbach en particulier, nous avons placé le Pôle d'Insertion et de Prévention de la Récidive (ou l'équivalent belge du Centre socio-culturel….) au cœur du dispositif spatial.

Ce n'est donc plus le poste de surveillant et cela rompt symboliquement avec la vision panoptique ancienne. Par sa position centrale et par une architecture distinctive, ce bâtiment exprime la vision d'une nouvelle politique pénale qui fait de la réinsertion l'objectif principal et le sens premier de la peine de privation de liberté.

- Enfin, la qualité urbaine des espaces : c'est un dispositif essentiel de cette « normalisation » - si je puis dire - du cadre de la détention. Les seuils d'entrée en détention sont clairement marqués, les circulations hiérarchisées avec des espaces publics, semi-publics et privés, qui font explicitement référence à un environnement culturel urbain et qui doivent pouvoir se prolonger dans les quartiers avec des placettes d'entrée, des cours, des jardins, des nefs ou des rues intérieures. On est ici dans une trame urbaine et plus du tout dans un schéma fonctionnel dicté par la surveillance.

Bien sûr, d'autres éléments rentrent en ligne de compte : j'en citerai quelques-uns :

- D'abord, la présence de lumière naturelle dans les circulations et au sein des hébergements. C'est un sujet très important. L'administration pénitentiaire a retrouvé, dans ses derniers programmes, les vertus des nefs qui associent verticalement plusieurs unités d'hébergement. Il est facile de les éclairer zénithalement depuis les toitures et on a ainsi des volumes double ou triple hauteur qui donnent de la diversité et de la richesse spatiale aux parcours. Cette typologie est également plus sûre pour les surveillants. Tout le monde y gagne ;
- La présence de végétation permet également de dédramatiser les espaces de la détention. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet pour le Centre de Détention de la Polynésie française et pour Lutterbach – en adaptant évidemment les plantations à ces climats très différents – mais c'est à la Réunion que nous avions réalisé la première terrasse végétalisée de l'histoire pénitentiaire.

À Papeari, nous avons mis en œuvre des pare-vues entre les cours de promenade et les terrains de sport, avec des palmiers multipliants et des bosquets d'Ibiscus. Il y a aussi des frangipaniers dans les cours de promenade, des terrains de pétanque et des massifs de fleurs. Il y a aussi un FAA'PU c'est-à-dire un potager pour que les détenus se forment à l'agriculture. Je suis convaincu que les détenus comprennent ces marques de respect et en tiennent compte dans leurs comportements. En 8 ans d'exploitation, l'établissement de la Réunion n'a subi aucune dégradation volontaire majeure de la part des détenus. Cela vaut aussi bien pour les panneaux acoustiques en tissu tendu dans les salles de formation que pour les aménagements mobiliers des cellules. Je pense qu'il en ira de même avec ces plantations qui amènent de la vie dans des espaces à forte dominante minérale. Il faut dire que les projets dans les DOM-TOM offrent généralement plus de possibilités d'innovation. D'abord parce que la population pénale y est moins dangereuse, mais aussi parce que le collage tel quel du modèle métropolitain est rarement pertinent, ne serait-ce qu'au regard de la topographie et de la configuration des terrains mais pas seulement. À Papeari, j'ai pris deux initiatives qui, en allant au-delà du programme, montrent la prise en compte de la culture locale : une signalétique doublée en polynésien et des tatouages sur les façades.

Pour revenir à la topographie, je me souviens encore de la réaction du représentant de l'administration au jury de la Maison d'Arrêt de la Réunion : « Vous vous rendez compte, Monsieur l'Architecte, vous avez créé 13 plateformes dans la pente du terrain, on n'a jamais fait ça ! ». Non seulement notre réponse était pertinente en matière d'insertion paysagère, et de coût de terrassements, mais ces plateformes étagées dans la pente ouvraient des vues sur le grand paysage. Cela a été une découverte : on pouvait voir par–dessus le mur et rester en relation avec l'océan, les reliefs de l'intérieur de l'île, la vie à l'extérieur du mur… La perception de la nature et du grand paysage depuis les espaces en détention est ainsi devenue un élément important des nouveaux programmes.

Si je peux me permettre une réflexion, à un moment où tous les Préfets de France cherchent des terrains pour construire de nouveaux établissements, c'est que ces terrains n'ont pas besoin d'être plats et carrés, je dirai même au contraire : plus ils seront atypiques et plus nous aurons de chance d'avoir des projets singuliers et innovants, donc probablement plus humains.

2
Construire la lumière en détention

J'aimerais aussi vous parler de la construction de la lumière en détention. C'est un point fondamental sur lequel nous avons travaillé dès le Programme 4000B et les nombreuses simulations en images de synthèse que vous avez vues derrière moi en témoignent. Y compris cette expérience de lumière bleue qui a été mise en œuvre à La Farlède en éclairage de veille… Il s'agissait d'abord de limiter les nuisances aux détenus : je pense surtout au rythme circadien (alternance jour-nuit), qui peut être perturbé par des flux lumineux externes venant dans les cellules.

Mais construire les éclairages c'est aussi :

- Qualifier les espaces communs : parvis, cour d'honneur, jardins intérieurs ;
- Adapter les niveaux d'éclairement aux tâches des surveillants : les rondes de nuit en particulier, l'éclairage de veille… et d'urgence en cas d'incident ;
- Établir une gradation des températures de couleur avec des sources lumineuses de qualité (pas ces lampes sodium jaunes qui affectent l'indice de rendu des couleurs), du plus blanc à l'extérieur, au plus chaud dans les hébergements ;
- Proposer plusieurs scénarios d'éclairage dans les cellules, avec des qualités différentes (direct/indirect) ;
- Garantir le respect de l'autre dans les cellules doubles ou doublables avec des liseuses en tête de lit – ce que j'avais appelé à l'époque du programme 4000B « le confort SNCF ».

Une construction sensible des éclairages permet de créer des ambiances apaisées, notamment au début de la nuit quand les détenus sont ramenés dans leur cellule, car - cela m'avait beaucoup marqué à Osny – c'est le moment où l'angoisse de l'incarcération est la plus forte. J'ai déjà beaucoup parlé mais pas encore de qualité architecturale. Les images qui défilent derrière moi me permettront d'être bref en évoquant quelques orientations.

On peut imaginer en effet :

- Donner une expression architecturale différente aux bâtiments situés à l'entrée du site ;
- Décaler la perception de la prison par des références architecturales et esthétiques « externes » : c'est ce que nous avons commencé à faire à la Réunion, notamment avec ces puits de jour colorés que vous avez vus dans la nef d'entrée en détention ;
- Adapter le traitement architectural des différents quartiers aux spécificités de la population ;
- Proposer des esthétiques hétérogènes entre les quartiers d'hébergement, les lieux intermédiaires comme les locaux de formation, l'unité médicale, le PIPR, les ateliers, et les « espaces de porosité sociale » comme la salle multiculturelle, la salle de spectacle, les parloirs et les unités de vie familiale où les détenus sont en contact direct avec le monde extérieur et leurs proches ;
- Effacer au maximum les signes de la détention : grillages, clôtures, barreaudages, caillebotis, etc. Le mur d'enceinte, désormais mis à distance au-delà du glacis, est le seul symbole acceptable de la privation de liberté car, tout simplement, c'est lui qui la signifie ;
- Aménager des cellules fonctionnelles et appropriables dont l'esthétique renvoie plus à des chambres d'étudiants qu'à celle d'une cellule pénitentiaire classique ;
- Soigner l'ergonomie des postes de surveillants : c'est un sujet

sensible, car non seulement il qualifie les conditions de travail des personnels pénitentiaires, mais il conditionne également leur vigilance et l'efficacité de leurs actions en termes de sécurité ;

- Offrir aux personnels pénitentiaires des espaces de détente aux ambiances nettement différenciées où ils puissent se ressourcer ;
- Enfin, donner à tous les usagers de la prison, un sentiment de sécurité : on parle en la circonstance de sécurité subjective. C'est le sentiment d'être en sécurité tout autant que le fait de l'être objectivement.

3 Vers une normalisation esthétique

Pour communiquer ce sentiment, la « normalisation » esthétique et sémantique du cadre de la détention est essentielle. La privation de liberté ne doit pas être réduite à un enfermement, que ce soit au sens de la réduction de l'espace vital, de la monotonie ou d'un système de signifiants univoque. Finalement je pourrais résumer mon propos en disant qu'il faut « urbaniser la prison ». Réaliser un « campus pénitentiaire » comme je l'évoquais tout à l'heure :

- C'est créer une structure spatiale hiérarchisée sur le modèle urbain en vue d'une structuration sociale des relations entre détenus et avec les personnels ;
- C'est proposer des espaces et des expériences variés, des espaces d'échanges et accorder des aménités supplémentaires aux détenus les plus collaboratifs ;
- C'est créer du « lien » ;
- C'est mettre en œuvre des projets.

Je crois que les images que vous voyez derrière moi témoignent du souci que nous avons toujours eu des qualités spatiales de l'espace carcéral, de ses matériaux et ambiances. Mais cela ne suffit pas. Au-delà de ces enjeux spatiaux et sensoriels, il y a beaucoup d'autres aspects du vécu en détention qui échappent à l'architecte et qui sont directement liés à la l'organisation temporelle et, d'une manière générale, à celle du parcours carcéral. Architectes, nous ne faisons que mettre à disposition un cadre, un outil au service de modes d'organisation de la détention qui dépendent autant de la politique pénale de l'État que des initiatives des directeurs d'établissement. J'en ai rencontré beaucoup qui sont de véritables humanistes, impliquant les détenus dans de vrais projets de parcours en détention et de réinsertion : Monsieur Mayol à Toulon, Monsieur Moreau

à La Réunion, Monsieur Marceau à Papeari. Je voulais leur rendre ici hommage. Nous touchons là, pour moi, à l'essentiel : l'amendement, la réhabilitation et la réinsertion des détenus. L'amendement ne peut avoir lieu que si la dignité de la personne incarcérée est respectée : c'est à cette condition – nécessaire mais pas suffisante – que la peine de privation de liberté peut avoir du sens. L'architecture y contribue nécessairement. La réhabilitation suppose l'implication du détenu et sa responsabilisation dans son propre parcours de détention, toujours unique, toujours singulier. Dans beaucoup de pays d'Europe du Nord, le détenu signe avec le directeur de l'établissement un « contrat de détention » dans les jours qui suivent son arrivée dans l'établissement. Il porte aussi bien sur un engagement comportemental du détenu que sur son accompagnement par un référent dans un projet de formation professionnelle. La réinsertion engage une préparation, le maintien des liens familiaux et sociaux. Dans le projet de Haren, il était question de « porosité sociale » de l'établissement avec la ville alentour, c'est-à-dire d'activités partagées avec des associations ou des tiers au sein de la prison. Le programme de l'établissement de Lutterbach se rapproche de cette philosophie et, à titre personnel, je m'en réjouis. Il y est notamment question :

- De la responsabilisation des détenus et de la progressivité des régimes de détention ;
- D'un quartier de confiance, ouvert aux prévenus comme aux condamnés ;
- De formations et de préparation à la sortie.

Dans le projet de Haren, il s'agissait également de donner une totale liberté de circulation aux détenus qui étaient munis de bracelets RFID. Ils pouvaient aussi gérer eux-mêmes leurs RV chez le médecin ou aux parloirs, leur budget et leurs commandes à la cantine avec des bornes informatiques situées dans les quartiers. Ces technologies sont aussi à considérer car elles permettent d'optimiser le travail des surveillants et de placer leurs efforts sur un accompagnement personnalisé des détenus.

Conclusion

L'État et l'Administration pénitentiaire ont tout à fait conscience de ces enjeux puisque, ces dernières années, ils ont engagé une réflexion de fond sur le traitement architectural des établissements pénitentiaires et, surtout, sur une vision renouvelée des parcours en détention. Ils ont ainsi fait évoluer les programmes – celui de Lutterbach en témoigne – et généralisé la procédure de conception-réalisation. Je n'ai qu'une chose à dire : bravo. Pour conclure, j'aimerais vous faire part de cette anecdote. Dominique Perben, garde des Sceaux, inaugurant en avril 2004 l'établissement de Toulon-La Farlède me demande à voix basse : « mais pourquoi avoir fait une prison aussi belle ? ». Même si cette question ne se pose plus aujourd'hui en ces termes, il y aura toujours ce débat du sort réservé aux détenus par rapport à celui des plus démunis dans la société libre, particulière en cette période de crise. Débat difficile bien sûr, mais dans lequel il faut rester ferme. C'est ma conviction.

06

Les actions socioculturelles en prison :

/ « ça t'apprendra… » quoi ?

Marie Deaucourt
Doctorante en sciences de l'éducation à l'Université de Lille 3
(École doctorale Sciences de l'homme et de la société,
Villeneuve d'Ascq, Nord)

Introduction

Je suis étudiante en Master recherche, et n'étant pas professionnelle de l'Administration Pénitentiaire, je vais essayer de faire entendre la voix des Sciences de l'Éducation, dont la place en prison pourrait sembler au premier abord saugrenue.

Le master dans lequel je suis inscrite forme les futurs chercheurs à l'étude et à l'analyse des « situations éducatives » au sens très large, c'est-à-dire, à ce qui constitue un espace :

- *autant symbolique (une situation d'apprentissage, les rôles attribués aux uns et aux autres) ;*
- *que matériel (avec des outils, des lieux, des personnes, une durée, des horaires, etc.) où a lieu une suite plus ou moins déterminée d'expériences formatrices.*

Or, au départ de cette recherche, il y a une intuition : celle de penser que les actions socioculturelles en prison peuvent être analysées comme des « situations éducatives », qui agissent autant avec les détenus qu'avec les professionnels. Pour savoir comment fonctionnent les processus d'apprentissage en prison, j'ai pu mener dans le cadre de cette année de Master 2 en Sciences de l'Éducation, une enquête de terrain dans un Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) en Centre Pénitentiaire (une prison de Seine-et-Marne). Je ne pouvais pas étudier toutes les situations de la vie carcérale pour savoir « ce qu'on y apprend » et « comment on l'apprend », et je me suis penchée sur l'un des outils mobilisés en prison dans le travail avec les détenus, à savoir les actions socioculturelles : activités pérennes (cours hebdomadaires de tai-chi, musique, théâtre, etc.), évènements (« Fête de la musique », etc.) et « grands projets » (autour du Douanier Rousseau avec le musée d'Orsay, autour du théâtre avec le musée de la Grande Guerre de Meaux, etc.). Donc, j'ai étudié le cadre des dispositifs organisant la rencontre entre « culture » et « prison » pour voir s'ils constituaient un « espace » où des apprentissages avaient lieu d'une part, et puisque je supposais bien que ce fut le cas, s'ils étaient « organisés », c'est-à-dire s'ils faisaient partie du « programme » de l'institution au sein de laquelle ils existent et du coup, « comment ils étaient structurés » pour avoir un effet.

Il ne s'agit pas ici de chercher à « dénicher » un « projet éducatif et social », ni de porter un jugement, mais de se donner les moyens de saisir et de comprendre les fonctionnements. Pour ça, j'ai puisé un peu partout, c'est ce que nous apprennent à savoir faire les Sciences de l'Éducation aussi, à nous adapter et à nous approprier les théories et les outils pertinents pour décortiquer les situations d'éducation, et j'ai convoqué la philosophie de l'art, la sociohistoire et la sociologie de la prison et de la culture, la didactique et les théories d'analyse de l'activité.

Centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin (77),
Source : min. Justice/ DICOM - C. Montagné.

Dans le cadre des actions socioculturelles qui sont menées dans le Centre Pénitentiaire où s'est déroulé ma recherche, je cherche à comprendre « ce qu'on apprend » et surtout « comment on l'apprend ».

En l'occurrence, les « on » appartiennent à trois catégories, qui ont des places et donc des rôles différents dans l'espace des situations éducatives que j'ai étudiées :

- *Le monde de la culture : un médiateur du musée, la personne chargée d'action culturelle, les intervenants et artistes qui travaillent en prison ;*
- *Le monde de l'Aménagement de peine des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) : les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) ;*
- *Le monde de la détention : personnels du centre pénitentiaire.*

Aux personnes évoluant dans ces trois univers de sens, je demande « ce qu'ils apprennent » et « ce qu'ils font apprendre », mais surtout je vais essayer de comprendre comment ces deux phénomènes se déroulent.

Pour comprendre, il faut commencer par une question ! (les Sciences de l'Éducation passent leur temps à insister là-dessus !) La voici :

***Question de départ** :*

Le contexte :

- *dans un contexte de travail structuré par son rapport dedans/dehors ;*
- *et donc aux multiples référentiels (ceux des professionnels de l'institution judiciaire, de l'univers pénitentiaire, de la culture) ;*
- *et s'inscrivant dans une logique politique et sociale institutionnalisée (la possibilité d'un ordre social) ;*

- *(voilà la question) : comment comprendre l'existence de projets socioculturels à destination des PPSMJ dont les enjeux semblent avoir trait à une certaine conception de l'expérience de construction identitaire ?*

En d'autres termes, je cherche à comprendre, à décrypter la particularité des situations transformatrices qui sont proposées aux détenus avec « la culture » comme outil dans le cadre du travail des CPIP. Je n'évalue ni les effets, ni les objectifs, ni les moyens, mais cherche à comprendre les ressorts et à mettre cela en lien avec l'espace contraint des mesures judiciaires.

Les liens entre « dedans » et « dehors » sont ici questionnés à différentes échelles :

- *celle de la subjectivité (le « soi » et sa construction/reconstruction) ;*
- *de la société (l'ordre social et la fonction sociale assignée à la prison) ;*
- *l'échelle collective (la « gestion » des injonctions sociales et politiques par l'institution) ;*
- *écologique (la coexistence d'éléments appartenant à des univers de sens différents, mais partageant tous une même propriété, celle de se situer eux-mêmes et de situer chacun des autres selon leur distance/proximité avec l'institution pénitentiaire) ;*
- *et enfin l'échelle professionnelle (les « compositions » des professionnels avec les paradoxes nés de la rencontre entre les différentes échelles d'action).*

C'est dans le cadre de cette articulation dedans/dehors que se pose la question des modalités de ***mobilisation des médiations éducatives culturelles comme instruments de resocialisation*** *: en effet, ce travail s'effectue « dans » le parcours de peine, en vue du passage « vers l'extérieur ».*

Ce qui est envisagé pour comprendre les modalités de fonctionnement de cette utilisation de la culture, c'est « l'expérience vécue » par trois catégories de population présentes sur le terrain (les professionnels travaillant pour l'Administration Pénitentiaire, les coordinateurs et intervenants culturels extérieurs, et les publics avec lesquels ils travaillent).

Je tente ainsi de mettre cette expérience vécue en lien avec la « situation ». La notion de « situation » questionne le sens et les enjeux de la relation dedans/dehors en posant d'emblée qu'il existerait une frontière, l'évaluation d'une « position » par rapport à cette frontière et l'évaluation d'une distance par rapport à un ensemble jugé suffisamment cohérent en patrimoine pour constituer un lieu, un espace en lien avec d'autres lieux, d'autres espaces, d'autres territoires vécus. C'est un espace multi-référentiel.

1 Terrain de recherche

Dans l'optique de cette enquête, le terrain dont il sera question d'écrire le « rhizome » est celui des partenariats avec « l'extérieur » portés par le SPIP d'un centre pénitentiaire de Seine-et-Marne, avec notamment le service éducatif d'un musée et d'autres intervenants culturels tout aussi « exotiques » (comédiens, photographes, enseignants de tai-chi, etc.). Je ne ferai pas perdre de temps avec la présentation de l'univers pénitentiaire, ni celle du cadre de travail des SPIP qui seront évoqués ensuite (cf. intervention de monsieur Le Meur). Dans l'environnement de la prison, ***l'espace de recherche est celui de la programmation culturelle d'un Centre Pénitentiaire de Seine-et-Marne. L'ensemble de ces activités trouvent leur fondement dans les missions du SPIP :*** valorisation de soi, dynamique de groupe, maintiens des liens familiaux et prévention de la récidive.

Chaque établissement pénitentiaire de Seine et Marne propose un ensemble d'activités pérennes spécifiques à l'établissement : ces actions prennent en compte **les spécificités** de la structure, de l'organisation interne, du profil et de l'âge moyen de la population pénale de l'établissement (sexe, âge moyen, durée de la peine, etc.) **La prévention de la récidive** par le biais de la valorisation du travail artistique et de l'implication dans une action culturelle, constitue le socle de la programmation événementielle qui s'appuie sur la programmation culturelle nationale (« La semaine de la langue française », « Le printemps des poètes », la « Fête de la musique », les « Journées du patrimoine » et le « Mois du film documentaire »). Le développement du **partenariat avec les lieux de production culturelle** du bassin parisien et **le renforcement de la médiatisation** des grands projets sont les axes prioritaires du SPIP quant à cette programmation. Son **premier objectif est de renforcer la dynamique dedans/dehors**. Les productions artistiques internes trouvent place dans les lieux culturels externes (ainsi en va-t-il des partenariats avec des établissements tels que le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly et le Château de Versailles), dans l'objectif de faire de la prison un lieu de production culturelle de haut niveau. Ainsi, en 2015, à partir de lettres de poilus, une pièce de théâtre a été écrite et interprétée par un groupe de personnes détenues du QNC, à l'auditorium du musée de la Grande Guerre, en présence des familles et des représentants de l'AP.

Donc, pour répondre à ma question de départ sur ce qui se passe dans l'expérience de construction de l'identité (en d'autres termes en situation d'apprentissage) avec les médiations socioculturelles en prison dans ce cadre, le cadre carcéral et le cadre du travail de l'aménagement de peine, j'ai mis en place une méthodologie qualitative. Le dispositif de recherche mêle observations, entretiens semi-directifs, entretiens approfondis avec une population d'enquêtés dont je vais présenter quelques traits, puisque j'ai pu recueillir des données sur leurs discours et leurs pratiques. J'ai commencé par les **personnels du musée** : le directeur, chargé dès l'origine du montage du projet du musée et qui en impulsait l'orientation de la politique d'action culturelle et le médiateur dédié aux projets avec le SPIP. Les projets socioculturels que j'ai pu observer de manière plus complète concernent ceux impliquant un musée local et le centre pénitentiaire le plus proche. Le musée dont il est question mène une politique d'action culturelle volontariste et

la recherche a montré d'ores et déjà que cela, la « personnalité » de la structure, a son importance dans le fonctionnement de l'action culturelle sur le terrain. Mais il est toutefois avéré que nombre de structures culturelles disposent d'un service consacré à l'action culturelle en direction *« des publics empêchés »*. Chaque année, le musée mène un des *« grands projets »* du centre pénitentiaire (qui en porte actuellement trois par an).

J'ai aussi pu interroger les personnels du **SPIP départemental** : la personne chargée de l'action culturelle, deux CIP intervenant en milieu fermé ; un directeur du SPIP en charge spécifiquement de l'encadrement de ces projets ; l'assistante sociale du SPIP en milieu fermé qui a travaillé sur la question de la réinsertion durant sa formation. Le **personnel du centre pénitentiaire** est représenté par le responsable des activités, du travail et de la formation qui coordonne la logistique de ces projets du côté de la détention. Enfin, j'ai pu interroger en entretien deux **détenus** ayant participé à ces projets. J'ai également beaucoup échangé avec **les intervenants culturels** présents sur les différentes actions culturelles : musiciens, comédiens, professeur de tai-chi. J'ai pu **observer « deux grands projets »** avec le musée de la Grande Guerre (deux sessions de stage : le premier était un projet théâtre, le second un projet photo), différentes étapes de **stages pour les auteurs de violences conjugales en milieu ouvert, plusieurs valorisations, des cours de théâtre et deux cours de tai-chi. Un élément paraît fondamental au fonctionnement de l'objet étudié : l'espace que génèrent les actions socioculturelles et dont elles participent.** Le sens attribué à leur existence évolue aujourd'hui dans un sens plus libéral (responsabilisation et autonomisation) et la situation (sociale et éducative) qui se recompose autour d'eux, pour eux et par eux **participe des conditions de l'efficacité qui leur est reconnue et demandée.**

L'espace dont il est question est celui :

- de l'environnement « symbolique » que constitue la situation éducative, constituée d'une suite plus ou moins déterminée d'expériences formatrices ;
- c'est un espace contraint lui-même (par son histoire, ses procédures, sa structuration),
- et un espace contraignant pour les PPSMJ et les professionnels dans le cadre de la *« réparation pénale »*.

2
L'épistémè du chercheur

Je vais présenter quatre dimensions de sens qui dessinent l'espace dont je parlais plus tôt dans lequel se déroule l'enquête.

1) J'ai d'abord adopté une démarche sociohistorique qui révèle comment **la prison s'est imposée comme l'instrument privilégié de régulation et de traitement des troubles sociaux**[54]. Sur le terrain, je remarque que les points de vue sont nuancés, mais que la question de l'existence de la prison, si elle peut être discourue, n'apparaît pas être au cœur des préoccupations professionnelles des acteurs travaillant en prison.

> *« Voilà… euh… **Mais ce n'est pas la prison qui est en soi mauvaise**… Le problème, c'est l'infraction ! **C'est l'infraction qui est le problème quoi ! Quelqu'un qui a contrevenu à une règle, qui a trafiqué alors qu'il n'a pas le droit de le faire, c'est là qu'il est le problème**… C'est ça le problème de base ! Ce n'est pas la détention… Ce n'est pas ça… ».*

2) J'interroge également **le travail « d'accompagnement » des CPIP dans le cadre de l'Aménagement de Peine** :

Si l'on articule les logiques sociales de l'enfermement[55] avec les justifications théoriques des sanctions[56], on constate que l'enfermement de différenciation sociale (qui concerne la majorité des détenus que l'on cherche à alphabétiser et à former en vue d'une intégration ultérieure) rejoint la logique de « réadaptation » des condamnés. C'est en cela que l'enfermement peut être reconnu comme légitime dans une démocratie c'est-à-dire que la privation de liberté ne peut s'y justifier que si l'on rend les condamnés « meilleurs » pour la société. **L'écueil peut naître alors de ce que la prison peut ne pas être un cadre pédagogique** ou ne l'être que pour les individus coopérants (les détenus interrogés qui participent à ces projets en témoignent car ils participent souvent à la plupart des actions socioculturelles, ils sont « motivés » personnellement).

Ma recherche **explore justement les conditions de fonctionnement et les enjeux** de celles-ci pour les individus en lien avec l'espace carcéral :

> *« **[Et avec ces personnes, quel est votre rôle ?]** … Hum… « l'insertion »… (…) les aider en leur disant la liste des documents à fournir… de bien préparer en amont leur aménagement de peine… Leur donner les directives pour bien réussir leur réinsertion à la sortie… Je pense que c'est ça ce que l'on appelle « l'insertion »… « Probation », c'est prévenir… **[Prévenir quoi ?]** La récidive. **[Et comment vous faites ça ?]** … « la prévention de la récidive passe par la réinsertion sociale et professionnelle », ça veut dire je crois, que si la personne est bien insérée dans la vie, socialement, je pense qu'il y a moins de risque que cette personne réitère les faits… Tandis que si la personne entre avec des difficultés et sort avec des difficultés, il y a plus de chances de le revoir ici… »*

3) Ce faisant c'est **l'enjeu de la « réinsertion » qui est questionné.**

La fonction de réinsertion de l'enfermement émerge timidement durant la seconde moitié du XXe siècle[57]. Au début des années 1980, la tendance à la libéralisation des régimes de détention vise à « alléger les contraintes de la vie carcérale[58]». C'est à cette période que **les prisons françaises se dotent d'un service socio-éducatif.** Aujourd'hui les CPIP travaillant dans les SPIP ont un rôle de conseil, d'évaluation et d'orientation visant à individualiser le traitement pénal. Cela les place au cœur des changements de politique pénale et pénitenti-

54
C'est d'abord pour son caractère pratique, souple et moins traumatisant, que la prison remplaça rapidement les autres formes de châtiments. En termes concrets, concernant le risque de « contagion » de la société, la réponse de l'encellulement individuel devait suffire. Quant aux critiques centrées sur l'insalubrité et l'inconfort des prisons, elles ont conduit à des efforts pour améliorer les conditions de vie en détention (modernisation des prisons) et l'institution d'instances de contrôle. Elles ont également conduit à intégrer la pénibilité de l'enfermement et l'inconfort de la détention dans un objectif thérapeutique, s'inscrivant dans le droit fil d'une logique inspirée de la pénitence et de la rédemption, véhiculant l'idée du bien-fondé de la sanction.

55
Claude Faugeron et Jean-Pierre Le Boulaire distinguent trois logiques de l'enfermement : l'enfermement de « neutralisation », de « différenciation sociale » et « d'autorité ».

- Le premier vise à tenir à l'écart de la société des individus considérés comme susceptibles de lui nuire, il concerne les crimes considérés comme les plus atroces ;

- le deuxième, cherche à procurer aux reclus une formation ou une compétence propre à leur assurer une meilleure place dans la société (ce qui a pour effet en réalité de maintenir les détenus issus des couches les moins favorisées de la société dans une position de dominés) ;

- enfin, le troisième se situe dans une relation de pouvoir et ne cherche qu'à affirmer la relation d'autorité, en l'occurrence celle du magistrat sur le justiciable.

56
Les quatre sortes de justifications :

- La justification la plus ancienne relève de l'expiation et se tourne vers l'acte commis ;

- la justification par la dissuasion est tournée vers l'avenir, on la dit « utilitariste » ; théorisée par le marquis de Beccaria et analysée par Durkheim, le rôle de la punition « serait essentiellement préventif, et cette action préventive serait due toute entière à l'intimidation qui résulte de la menace du châtiment » ;

- au moment où la peine de prison commence à s'imposer, au début du XIXe siècle, deux autres types de justification des châtiments sont élaborées : la neutralisation, qui vise à empêcher le coupable de commettre de nouvelles ;

- et celle dite de « réadaptation », « rééducation », « amendement », « réinsertion », etc. qui voit dans la peine un « traitement » qui permet au coupable de « réagir », de « s'améliorer » pour ensuite pouvoir être « réinséré » dans la société avec, si possible, moins de risques de commettre une nouvelle infraction.

57
Cf. travaux de Claude Faugeron sur les réformes pénitentiaires en matière de normalisation et d'humanisation des conditions de détention.

58
Décret 83.48 du 26 janvier 1983. Cela implique : simplification des formalités de délivrance des permis de visite, parloirs sans dispositifs de séparation, droit de correspondance à toute personne du choix du détenu, l'amélioration de la vie quotidienne (vêtements personnels, aménagement de la cellule, etc.), décloisonnement des services médicaux pénitentiaires, suppression des Quartiers de Haute Sécurité.

aire, que l'on peut analyser comme ne plaçant plus en leur centre de gravité la moralisation du détenu, mais son accès au « droit commun », considéré dans la philosophie libérale se diffusant dans les institutions de travail social comme devant favoriser la responsabilisation et l'autonomisation. La question de « la vie du *métier* » de CPIP est posée : quelle est la dynamique de ses composantes explicites et implicites, autrement dit de ses « *caractéristiques agissantes* »[59] et donc quel semble être l'espace du développement professionnel pour ce métier sur le terrain ? Sur le terrain, les CPIP semblent participer eux-mêmes à cette dynamique de transformation en s'efforçant de s'affranchir du « *genre professionnel* »[60] (= obligations implicites partagées + historiquement et collectivement construites) ce que leur permet justement leur « situation » dans l'espace symbolique et professionnel de la peine : une position « *entre judiciaire et social* » disent-ils ; ils le font en s'efforçant de forger leur « *style professionnel* »[61] = qui est « *la recréation du genre en situation, un usage singulier renouvelé des instruments techniques et psychologiques* »[62]. Quelle est alors la « dynamique » de la transformation ? La didactique professionnelle nous dit que le style affranchit le sujet en renouvelant le genre et que ce phénomène suppose un maniement maîtrisé de ce dernier + induit un développement conjoint du genre et du sujet : les professionnels rencontrés sur le terrain participent donc également de cette dynamique éducative à l'œuvre en prison (= ils « apprennent »), comme posé en hypothèse.

> *« CPIP, c'est… un mixte entre social et probation… Mais la probation c'est le principal. On est dans un cadre judiciaire ! Le monde social, il n'y a pas ce cadre judiciaire ! Ici, c'est ça qui prime. La probation, c'est qu'il y a des règles à respecter, il y a une mesure judiciaire. C'est le judiciaire qui est le cadre. Du social… c'est sûr qu'on en fait, mais on fait surtout du judiciaire ! On fait les deux, mais on n'est pas assistante sociale !*
>
> *- Mais, moi non plus, je ne vois pas ça comme un métier d'assistante sociale !*
>
> *- Oui, nan mais, c'est sûr par contre, qu'il y a un côté socioéducatif en quelque sorte…*
>
> *- Voilà ! c'est ça que je dis… Il y a les deux volets. En détention surtout… Mais il y en a qui refusent qu'on dise qu'ils font du social…*
>
> *- Peut-être, mais ils le font quand-même du social ! Parce que quand tu fais une orientation SIAO[63]… ou quand tu fais des démarches administratives avec eux…*
>
> *- Je suis d'accord avec toi ! Quand tu fais tout ça, quand tu fais du maintien des liens familiaux…*
>
> *- Ah ! Ba oui ! Ça c'est du social ! »*

4) Enfin, j'achève en évoquant la question de la place assignée à la culture dans cet espace. En effet, la mobilisation de la culture dans l'optique de réaliser avec les PPSMJ un travail de changement de comportement en vue de faciliter l'intégration future (tel qu'énoncé dans les protocoles d'accord entre le ministère de la Justice et celui de la Culture) et d'agir sur la construction de leur identité culturelle (considérée comme étant problématique pour la société et pour l'intégration de l'individu à celle-ci, que ce soit en terme d'indigence ou de lacune, « sous-culture », soit en terme de non-confor-

59 Leontiev A. A. (1975), Psycholinguistische Einheiten und die Erzeugung Sprachlicher Aeusserungen, Hueber Verlag.

60 Clot Y. (2008), Travail et pouvoir d'agir, Paris, PUF.

61 Ibid.

62 Ibid.

63 SIAO : Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation.

mité, « contre-culture ») questionne :

- d'une part la place de « la culture » dans l'espace de l'intégration sociale (ce qui se passe « avant » « l'étiquetage »[64] de déviance, lors de *la socialisation)* ;
- et d'autre part la place de la culture dans l'espace de la réinsertion sociale.

> *« Et… Si on leur faisait des actions sur une longue durée, il y aurait plus d'impact, ça leur permettrait de réfléchir parce que si tous les jours ils se lèvent pour aller faire quelque chose de culturel, ou pour une activité qui a du sens, ça pourrait les aider ! (…)*
>
> *Il faut des activités, quelque chose qui les aide à faire des choses pour apprendre le vivre ensemble. »*

Je parlais de l'accord entre ministères de la Culture et de la Justice : ledit Protocole Culture/Justice de 1990 explicite clairement les objectifs du partenariat :

- Pour le ministère de la Justice, il s'agit, *« par la diffusion et le déploiement de pratiques culturelles et artistiques, **de prévenir les difficultés d'insertion ou de réinsertion** que peuvent rencontrer des personnes confiées à ses services à la suite d'une décision de justice »* ;
- Quant au ministère de la Culture, il compte dans ses missions premières celles de *« **promouvoir la création et de favoriser l'accès de tous** à l'art et à la culture, notamment de ceux qui se sentent exclus en raison d'une situation sociale, géographique ou personnelle défavorable, par une plus large diffusion des œuvres et une pratique plus soutenue des différentes disciplines. La confrontation du public le plus diversifié avec la création est essentielle : celle-ci ne vit en effet que de cette rencontre ».*

=> Les préoccupations des deux ministères se rejoignent-t-elles dans *« une volonté commune de **lutter contre les exclusions** en assurant, sous les formes les plus diverses et les plus exigeantes, **la rencontre entre un public en difficulté, les créateurs, et le champ culturel** dans son ensemble. »*[65]

Quant à la place de la culture dans l'espace de la réinsertion sociale, elle semble s'inscrire dans le cadre de « l'individualisation de la peine », qui signifie que l'exécution de la peine doit tenir compte à la fois de la personnalité, du comportement et des possibilités de réinsertion du condamné afin d'aider chaque personne détenue à entreprendre une réflexion sur ses actes et le sens de la peine.

> *« La culture… Ils ne sont pas habitués… Mais, vu que ce à quoi ils s'inscrivent, ce sont des nouvelles choses pour eux. (…) Il faudrait susciter l'intérêt mais comment ?! À moins de faire un sondage auprès des détenus pour voir ce que la plupart seraient intéressés de voir et de faire, (…) **[Et ça serait bien de partir de ça ?]** Oui ! Parce qu'ils ne sont pas tous des… tout n'est pas mauvais… il y a des chansons qu'ils écoutent qui parfois peuvent leur poser une bonne réflexion… ça peut les faire réfléchir… et aussi, il y a parfois des chanteurs de rap qui ont eu un passé difficile et ça peut leur donner un exemple… Il y a aussi des personnes en détention qui sont intéressées par le dessin, là, ça pourrait vraiment les aider de leur en faire faire… si en plus l'intervenant a eu un parcours difficile, ça pourrait vraiment les aider… »*

L'enquête interroge enfin le sens de la définition de ladite « culture » (dans le but d'analyser l'influence

64
Cf. : travaux de Becker (sur carrière déviante ») et de Goffman sur la stigmatisation ».
- *La première étape consisterait selon Becker en la transgression, intentionnelle ou non, d'une norme mais ne suffisant pas à qualifier l'acte de déviant ;*
- *La deuxième étape correspond à la désignation publique des déviants entraînant l'acquisition d'un nouveau statut social, d'abord de la part de la famille et des groupes de pairs, puis par les instances institutionnalisées du contrôle social. Dans le cas des transgressions intentionnelles, la désignation publique amène l'individu à intérioriser une image de soi qualifiée de déviante qui lui est renvoyée par la société et à limiter ses possibilités de retour à un comportement conforme aux normes ;*
- *Enfin, l'étiquetage fait entrer l'individu dans un processus de déviance « secondaire » qui se traduit par l'adhésion à un groupe déviant, organisé et régi par des règles spécifiques. Le déviant entre alors dans une spirale dans laquelle chaque acte appelle à une nouvelle réaction sociale ; ce processus amplificateur entraîne l'individu dans une « carrière déviante ».*

*L'intérêt particulier de l'approche de Goffman qui sera retenu ici est de ne pas s'en tenir à une analyse de la « déviance classique » (délinquance, crime, etc.) mais de la prendre en compte comme **un phénomène omniprésent et permanent de la vie sociale dans lequel tout individu cherche à se dissimuler vis-à-vis d'autrui afin d'éviter la stigmatisation** et « exerce ainsi un contrôle stratégique sur les images de lui-même que les autres glanant alentour ». Goffman récuse donc la conception « carriériste » de la déviance de Becker, mais nous refusons de les opposer.*

65
Justice, culture, l'insertion singulière (1989), Paris, Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ; Ministère de la Justice. Cette brochure présente 18 actions artistiques et culturelles. Sont évoqués, des équipements de lecture, des installations audiovisuelles, des ateliers d'écriture, de théâtre, de musique, d'arts plastiques, des actions de formation ou de qualification professionnelle. Ces réalisations sont menées en faveur de publics en difficulté, jeunes sous protection judiciaire, détenus ou de populations suivies par les comités de probation et d'assistance aux libérés. On notera, dans ce cadre, une action de formation des personnels ainsi que la mise en œuvre d'un stage de pré-qualification aux métiers de techniciens du spectacle incluant un échange de jeunes entre la France et l'Italie.

de cette définition sur la forme et sur le fond des actions culturelles menées en prison) :

- La culture est-elle envisagée au sens large comme « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social* »[66] ;
- *et/ou dans sa dimension « patrimoniale », une définition en tant que « ce qui est de la connaissance », ce qui ne s'apprend pas par soi-même mais par les autres (par réception passive en provenance d'un « sachant ») et qui se définit en termes de transmission-capitalisation et parallèlement en termes de « manque » et de gain ?*

>> Les aspects sociologiques individuels de la question de l'appartenance culturelle (distinction de soi, distinction entre les cultures) et du rapport de domination culturelle (domination de soi, domination entre les cultures) seront donc mobilisés dans l'analyse des données du terrain (car se rattachent à la posture des acteurs vis-à-vis de la hiérarchie culturelle et de la « qualification » des activités).

>> De même, il découlera de la définition du sens/des sens assigné(s) à la « culture » par le terrain, la question du sens de sa mobilisation dans le cadre d'un travail de réinsertion qui mobilise la personne dans son rapport à son identité. L'identité et sa construction sont considérées comme mobiles, plastiques, complexes et dynamiques. Le va et vient entre stratégies et réalités individuelles et collectives est analysé comme l'origine de cet aspect mouvant, « accidentel » (au sens de non nécessaire) et « opportuniste » (au sens d'aptitude à s'adapter aux circonstances en vue de son intérêt) de l'identité. La question du rapport à l'autre dans l'affirmation sociale de soi est bien au cœur de ce qui se joue dès lors qu'il est question de politique pénale et de projets de réinsertion.

>> Or, la prise de conscience sociale attendue et recherchée par/pour l'apprenti ne va pas de soi, surtout pour certains individus « *stigmatisés* » en fonction de ce qui est énoncé comme un « manque » en « bon » « *capital culturel* »[67].

=> On mesure l'importance qui peut être investie dans les médiations culturelles en dispositif de réinsertion à destination d'un public sous contrainte judiciaire et symbolique, les PPSMJ, en tant que considérés comme en fragilité dans la construction de leur identité sociale et culturelle. J'ai pu évoquer une hypothèse tout à l'heure : celle de l'importance de l'espace comme « situation », comme ensemble cohérent et expérienté par les acteurs, je vais à présent décortiquer les hypothèses qui découlent de ce prisme et qui permettront d'analyser les actions socioculturelles pour en comprendre les processus d'apprentissages à l'œuvre.

66
UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

67
Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964), Les héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Minuit.

3
La discussion des hypothèses de travail[68]

Je les propose sous forme de questions car je suis encore dans le moment du « suspense » quant à la façon dont seront formalisés les résultats.

1) Le paradigme de « l'espace contraint » (et clos) de la prison constitue en lui-même un élément décisif. Il est significatif de plusieurs points de vue :

- concrètement (contraintes physiques, temporelles, spatiales, matérielles) ;
- formellement (normes juridiques) ;
- informellement (valeurs et attitudes attendues) ;
- et symboliquement (processus de stigmatisation, d'étiquetage et d'entreprenariat de la norme).

Les propriétés de cet espace spécifique, semblent « agirent » sur ce qui s'y déroule, sur les interactions, les objets échangés (matériels ou culturels), sur les représentations validées temporairement de chaque côté du mur.

>> Cette donnée suppose qu'il semble se créer « quelque chose de particulier » en prison en matière de fonction sociale et éducative de la culture ; quelque chose qui semble agir sur l'objectif de réinsertion dans lequel elle doit s'inscrire selon les orientations politiques qui lui sont données, affiché et conscientisé par les acteurs concernés (CPIP, coordinateur culturel, Administration Pénitentiaire, artistes) >> une sorte de « carcéralisation » de la culture qui aurait d'autres enjeux que celui de « l'humanisation » de la prison et de son ouverture [cf. les propos des détenus sur ce qu'ils en ont fait eux : permis par le « jeu », l'« écart » entre les différents monde intervenant en prison : celui du cadre (la détention), celui du décor (l'aménagement de peine), celui des acteurs (les intervenants extérieurs)].

Cette interrogation donne lieu à une intuition questionnant le contexte d'existence de l'action socioculturelle en prison. La question de la « carcéralisation » de la construction de l'identité est ici en jeu, de même que ses modalités de mise en œuvre ; nous posons l'hypothèse que celle-ci doive beaucoup au levier que représente « l'espace vécu » émergeant de la rencontre entre « dedans » et « dehors », en ce qu'il constitue un espace devant être « éducatif » et moteur de « changement ».

2) Je pose donc l'hypothèse que la place et le rôle de la culture sont pensés selon le paradigme identitaire en milieu pénitentiaire.

Les conditions de cette modalité d'existence et les enjeux que cela implique pour l'action culturelle paraissent s'inscrire aujourd'hui dans le rôle qui lui est assigné dans le travail de réinsertion plus que dans l'objectif d'humanisation de la prison. Nous sommes ici focalisés sur la question du « pour quoi ? », que je vais décortiquer :

- Ces deux objectifs (humanisation de la prison et réinsertion des PPSMJ) sont présents sur le terrain, mais dans deux catégories de discours chez des sujets appartenant à deux mondes professionnels différents : les CPIP s'approprient plutôt l'objectif de réinsertion/rééducation, les personnels de la détention plutôt celui d'humanisation de la prison. De fait il existerait, entre les objectifs des professionnels pénitentiaires quant au sens de l'action socio-culturelle en pri-

68 Les hypothèses de travail ont pu émerger de la rencontre entre les cadres théoriques et épistémologiques, les observations sur le terrain, les entretiens et les questionnements méthodologiques.

son et ceux que lui assignent les professionnels des SPIP, un écart informel et implicite qui serait le lieu de génération d'un objet hybride proposé aux PPSMJ sous la forme des projets socio-culturels. Un objet « pédagogique » et « didactique », dont je propose d'étudier la forme, le contenu et le sens en mobilisant les ressources des Sciences de l'Éducation et de la didactique.

- Dans cette optique, l'hypothèse postule que l'espace des projets socio-culturels participerait d'un dispositif de gestion de la peine qui accomplirait « autre chose » que de favoriser l'accès des PPSMJ au droit commun, de réduire la distance entre « dans » et hors peine et d'alléger les contraintes de la vie carcérale. Il s'agira de pouvoir s'approcher le plus près possible de cette « autre chose » qui se réalise en prison pendant l'analyse et l'interprétation des résultats : ouvrir l'horizon culturel des PPSMJ ? Travailler sur les faits commis ? « Apprendre » ? (les règles de vie en détention, les règles sociales…) Participer à la « gestion des flux » en distinguant les détenus entre eux ? Contribuer au bon fonctionnement de la vie carcérale ?

Nous posons aussi la question du « comment » et posons l'hypothèse selon laquelle la multiplicité et le cloisonnement des univers coexistant en détention (celui de la sécurité, celui des CIP, celui des activités culturelles, celui des détenus), forme une articulation particulière « dedans/dehors », un espace « entre » (au sens où l'entend la philosophie chinoise) qui contribuerait à construire cet écart-lieu de réalisation de cette « autre chose ».

>> Et cet écart ainsi que l'articulation entre les éléments qu'il met en présence constitueraient en cela une condition de possibilité d'existence des actions socioculturelles en prison. C'est cet « espace » singulier, cet espace « entre », qui fournit les conditions de possibilités et d'efficacité (au sens de ce qui a un effet) de l'acte effectué.

3) Une autre hypothèse postule qu'il est possible que la « forme d'action » mise en œuvre passe par la mobilisation « en situation » d'une certaine ingénierie éducative du développement de la personne qui tendrait alors à faire du contexte de la gestion de la peine un espace pédagogique et didactique. Nous fouillons donc ici la question du « quoi ? ».

Je mobilise pour l'analyser les schèmes et concepts de la didactique professionnelle :

- son analyse de l'activité de travail en tant qu'activité contrainte ;
- son concept de « situation » comme « environnement expérienté » (Dewey) ;
- et son cœur théorique, à savoir le couple « situation-activité », pour comprendre la construction des « modèles opératifs et épistémiques d'action » qui pèsent sur le « site » (= ensemble de normes culturelles en usage en situation).

Ces projets portent des aspects techniques et cognitifs, qui relèvent de plusieurs dimensions de l'apprentissage :

- l'apprentissage formel : le « curriculum » prescrit (les programmes scolaires ou les objectifs formalisés par le SPIP par exemple) ;
- l'apprentissage informel : les aspects psychosociaux, qui relèvent d'attendus en termes de comportement, et les aspects identitaires, qui relèvent du « curriculum réel » (Perrenoud). C'est celui distillé formellement dans le programme de formation (= au sens large d'action visant l'évolution de la structuration de la pensée vis-à-vis du monde) et informellement dans l'aménagement d'une succession d'expériences formatrices, intentionnel ou non et qui relève de la construction identitaire propre aux sujets qui en sont parties prenantes ;
- enfin, j'étudie l'hypothèse d'un « curriculum caché », défini non comme un projet machiavélique, mais comme un « programme » relevant de ce qui n'est pas explicitement situé dans le formel et le réel, et dont relèveraient les aspects combinant le « prescrit » et le « réel », ce qui formerait un troisième objet (1+1 ne font donc pas 2 ici). Cet aspect de l'action culturelle, d'être un agent/acteur de la structuration d'une telle succession d'expériences formatrices en fait un objet légitime d'étude pour les Sciences de l'Éducation, ce qui pose le bien-fondé de la démarche de cette recherche.

Conclusion

À ce stade de la recherche, les hypothèses sont validées avec ma directrice de recherche et travaillées en lien avec les entretiens approfondis et le retour sur le terrain ; le temps d'analyse et d'interprétation est venu et le plan se dessine pour la rédaction de ce que j'espère être un regard porteur de potentiel de développement pour la connaissance en Éducation et en regard porteur de potentiel de développement pour la connaissance en Éducation et en formation.

07

L'architecture carcérale en Belgique

/ l'emplâtre sur une jambe de bois ?

Davis Scheer
Ingénier de recherche à l'Université de Rouen, CUREJ

Introduction

La prison n'est que rarement remise en question. Présentée comme une solution ou un mal nécessaire, elle s'impose régulièrement comme une évidence. Les analyses scientifiques sur la prison expliquent cette passivité et cette reproduction, en proposant des interprétations macro-socio-économiques (Rusche, Kischeimer, 1939), historiques (Foucault, 1975), micro-sociologiques (Goffman, 1968) ou psychologiques (Cohen, Taylor, 1974). Or, une analyse du concret, des choses simples, du banal et de l'habituel permet d'amener un autre regard sur cet état de fait en évoquant l'espace carcéral ; et au travers de l'espace carcéral, l'institution pénitentiaire. Porter l'attention sur cette institution dont l'échec a été maintes fois démontré mais qui ne cesse d'être reproduite éclaire la question de sa duplication et de sa force tautologique.

L'analyse de l'architecture pénitentiaire, ou plus largement de l'espace carcéral, et en mettant le sujet (détenu ou professionnel) au centre de l'analyse – puisque c'est là l'objet et la démarche de notre thèse de doctorat en criminologie[69] –, il est possible d'éclairer les figurations des concepteurs de l'espace pénitentiaire bâti ainsi que les manières de l'habiter, professionnellement ou le temps de l'incarcération. Le fait de se pencher sur des objets particuliers – le « déjà là » – de l'architecture carcérale permet de tisser une série de fils interprétatifs concernant les rationalités pénitentiaires qui produisent (et que produisent) les établissements destinés à la détention pénitentiaire. En d'autres termes, le bâti carcéral renseigne sur l'affaiblissement, le morcellement ou l'avènement de dialectiques de rationalités ou de registres de légitimation(s) de l'institution pénitentiaire contemporaine.

69
Scheer D. (2016), Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation, thèse de doctorat en criminologie (direction : Philippe Mary), Université Libre de Bruxelles. Soutenance publique : 28 avril 2016. Ce texte fait référence aux principaux résultats transversaux de cette recherche doctorale et est directement inspiré d'une chronique de criminologie présentant la thèse : Scheer, 2016.

1 Les espaces banaux au travers de quatre espaces banals

Il s'agit, dans un premier temps, de dépasser la tautologie « carcéralocentriste » (Chantraine, 2009) pour étudier la matérialité – les objets de l'architecture – à la fois en tant que résultat mais aussi pour ce qu'elle fait faire aux acteurs.

> **« Le carcéralocentrisme est donc une idéologie qui, comme toute idéologie, repose sur une tautologie fondamentale. Une fois délestée de son habillage rhétorique, cette tautologie peut se résumer très simplement à deux propositions :**
>
> **1) "la prison existe parce qu'elle est inévitable" ;**
>
> **2) "les contraintes sécuritaires sont ce qu'elles sont parce qu'elles sont nécessaires" » (Chantraine, 2009 : 105).**

Partant, trois objets de l'architecture carcérale (mur, escalier, fenêtre) et un objet du quotidien (tasse) sont ici proposés à l'analyse – tels des prismes qui rassemblent un ensemble de rationalités[70] et en dispersent d'autres – et servent une étude de l'ordinaire carcéral dans un espace pénitentiaire à la fois habité (subi, approprié, usé, détourné) et figuré (pensé, configuré, agencé, reconfiguré).

1.1 « Aller droit dans le mur » : la perte de pensée pénitentiaire

Le mur d'enceinte est sans aucun doute l'objet spatial à la fois le plus symptomatique de la prison et le plus immuable, en apparence du moins. Il est l'objet symbolique par excellence : le mur infranchissable, support de la visibilité exemplaire de l'institution pénitentiaire. Les contraintes architecturales qui pèsent sur le mur d'enceinte sont restées, à peu de choses près, relativement identiques de la première prison belge[71] à nos jours. Le mur doit être robuste, plein et assez haut – la hauteur de six mètres traversant les âges. Quelques évolutions mineures peuvent être relevées : les concertinas et autres barbelés sont désormais remplacés par un bulbe anti-évasion, les zones « mortes » (chemins de rondes, no man's land) qui bordent le mur (des côtés externe et interne) ont été spécifiées assez tard dans l'histoire des cahiers des charges, les prisons les plus modernes voient leur mur d'enceinte triplé d'un grillage en deçà et au-delà de son tracé.

Le mur d'enceinte est également le support de délégation premier de l'institution pénitentiaire. En effet, il est la justification ultime (peut-être la seule qui fonctionne un tant soit peu), à savoir la clôture des établissements pénitentiaires, et donc leur circonscription stricte. À l'intérieur du mur d'enceinte, le même espace carcéral est censé répondre aux fonctions diverses et variées – parfois paradoxales, voire aporétiques – de l'institution (Milhaud, 2015) : punir, séparer, contrôler, neutraliser, amender, corriger, protéger, réinsérer, et aujourd'hui déradicaliser. Peu importe la structuration de l'espace interne – censé répondre à cet assortiment de missions –, le mur d'enceinte

70
Le terme rationalité renvoie, dans cette recherche doctorale à ce que l'on peut déceler (la « raison » dans son sens premier et non philosophique). O. Razac définit la rationalité au travers d'un « jeu entre des formations de discours possédant une certaine consistance interne » (Razac, 2014 : 228). Le terme « rationalité » renvoie à la notion de logique (si l'on écarte, ici aussi, la dimension cartésienne du terme).

71
1844, prison de Tongres (soit 14 ans après l'indépendance de la Belgique).

constitue une garantie. Il justifie la prison et masque « un écart entre la justification de la prison et sa fonction réelle » (Milhaud, 2015 : 148). Ce mur – délimitant, cachant et justifiant ainsi ce qu'il circonscrit – fait pourtant l'objet de mutations temporelles, si matériellement à la marge, néanmoins importantes en termes de projet. Le mur est le fruit d'une manière de penser l'architecture des édifices carcéraux, mais également de l'importance accordée à l'institution pénitentiaire en tant que « service public ».

Les premières prisons édifiées sur le territoire belge – Ducpétiaux étant alors inspecteur général des prisons et des maisons de bienfaisance – sont construites en ville (ou à ses abords directs) et intègrent le paysage urbain. Vues de l'extérieur, les prisons sont à dimension humaine. Les hauts murs d'enceinte reçoivent une attention particulière et sont découpés horizontalement ; les premiers 120 centimètres sont en béton, le reste en briques rouges à l'instar des habitations avoisinantes. Quelques portes d'accès, verrouillées en permanence pour la plupart, sont percées et donnent une impression de bâtiment vécu, presque habité. Fidèle à la conception humaniste de Ducpétiaux, la prison d'Obristan (1876) est un édifice qui fait partie intégrante de la vie urbaine et qui vise l'amendement des personnes incarcérées en vue de leur réintégration dans la société.

Un siècle et demi plus tard, les prisons belges offrent une inscription dans le paysage totalement différente. Prison symptomatique du virage sécuritaire et de la délocalisation des établissements pénitentiaires vers les campagnes, la prison d'Arstotzka (2002) arbore un mur d'enceinte dans son plus simple appareil : le béton nu. Volontairement, toute fantaisie est exclue. Le grillage qui institue un no man's land au pied de cette circonscription périmétrique ainsi que le bulbe anti-évasion renforcent l'aspect fonctionnel – uniquement fonctionnel – du mur d'enceinte. Ce dernier est réduit à sa raison d'être première : circonscrire et empêcher le passage dans un sens comme dans l'autre.

Les prisons les plus récentes reprennent l'image d'un mur d'enceinte très fonctionnel : doublage du dispositif avec un grillage, bulbe anti-évasion, béton brut, mur nu ; tout en adoptant certaines singularités. Ainsi, les abords de la prison de Kolechia (2014) sont relevés afin de diminuer la visibilité du mur d'enceinte depuis les voiries proches. La prison se veut ainsi, si pas invisible, du moins discrète (presque cachée). De plus, le mur d'enceinte reçoit quelques apparats : à deux endroits (toujours visibles depuis la voie publique) des poly-miroirs reflètent les champs ou le ciel et créent ainsi une « cassure » visuelle dans le mur longiligne. Cependant, cette intervention architecturale est complétement extrinsèque à l'institution carcérale elle-même et n'est que le fruit d'une obligation légale[72] .

S'attarder un instant sur le mur d'enceinte – sans même pénétrer à l'intérieur des prisons – permet déjà de questionner la dissolution du projet de l'institution pénitentiaire et, plus largement, de la pensée carcérale. L'investissement dans la brique dans une visée de réforme est passé par le rétrécissement de l'attention des concepteurs sur la seule sécurisation ; la conception pénitentiaire réside désormais dans la reproduction stérile d'une architecture blindée.

72
En effet, les bâtiments publics belges doivent désormais consacrer 1% de leur budget de conception/construction à l'intégration d'œuvres artistiques au sein du bâti. Partant, des artistes sont convoqués par les architectes pour intervenir dans l'édifice pénitentiaire ; l'administration pénitentiaire ou le ministère de la Justice n'intervenant pas (autrement que par le véto potentiel) dans le processus.

1.2 « Avoir l'esprit de l'escalier »[73] : la quête de légitimation

Lorsque le mur d'enceinte est franchi, les bâtiments pénitentiaires s'ouvrent au regard. L'agencement spatial – censé poursuivre l'ensemble des objectifs attribués à l'incarcération – est composé de dispositifs typiques du contrôle (des sas, des grilles, des tourniquets) et d'objets architecturaux communs (des couloirs, des locaux, des escaliers). La structuration de lieux et la mise en relation des espaces (et donc des individus) révèlent, aux travers des pratiques de circulations, des modalités de détention contrastées. Le cas des escaliers est ici symptomatique.

Dans la prison d'Obristan, les escaliers semblent avoir été placés par les architectes de manière naturelle. En effet, ils sont nombreux et situés à chaque début et fin de couloir afin d'atteindre les deux étages supérieurs (coursives). Cette situation sert tout à fait le projet de réforme carcérale de Ducpétiaux, à savoir un espace pénitentiaire simple, facilement lisible afin d'engendrer l'ordre de manière naturelle, et diminuant les fatigues physiques du personnel afin qu'il se concentre sur sa mission première : inculquer des valeurs morales saines aux personnes incarcérées.

Les prisons modernes, décrites dans des cahiers des charges extrêmement technicistes et bâties par des architectes de la Régie des bâtiments[73], révèlent une toute autre structuration de l'espace interne. Encore une fois, le positionnement et la description même des escaliers témoignent de l'orientation « politique » de l'établissement. La prison d'Arstotzka comprend ainsi deux seuls escaliers composés d'une gaine grillagée et de grilles verrouillées à chaque étage. Ces escaliers ne sont plus situés dans les ailes de détention – qui sont par ailleurs segmentées en étages – mais autour d'un imposant centre de commandes garant de toutes les circulations internes. Afin d'éviter les croisements, un escalier accueille les personnes qui montent les étages, l'autre est destiné aux mouvements descendants. Cette réalité physique est imposée dans un cahier des charges qui définit les critères de sécurité de l'établissement (sans faire mention d'autres éventuelles missions pénitentiaires).

Les prisons les plus contemporaines, telle que celle de Kolechia, semblent issues d'un savant mélange – ou, du moins, d'un mélange – des établissements qui précédent. Justifié par le fait que le modèle précédent ne fonctionne pas et qu'il faut retourner au modèle antérieur (qui semble plus opérationnel malgré la vétusté), et sans oublier les avancées technologiques contemporaines, ces nouvelles constructions reprennent l'utilisation des coursives, l'ouverture visuelle des espaces et les escaliers sous forme de cages percées à chaque étage. Ceux-ci retournent sur les ailes de détention.

Dans le premier cas, les escaliers – dans la manière dont ils mettent en relation les lieux – servent le projet de réforme carcérale. Dans le second, la sécurité comme seul objectif remplace progressivement les objectifs de la prison. Enfin, la modernisation des dispositifs techniques associée au retour à un agencement antérieur se trouve difficilement justifié autrement que la présence d'un programme (le cahier des charges, la « bible » selon plusieurs architectes).

73
L'expression, « avoir l'esprit de l'escalier », signifie le « fait de ne pouvoir répliquer sur le champ, opposé à l'esprit d'à-propos » (Rey, 2009 : 1289).

74
Gestionnaire immobilier de l'État fédéral belge.

1.3 « Passer par la fenêtre » : l'hybridation progressive

En pénétrant encore un peu plus loin dans les murs, on trouve les fenêtres. Disposées spécifiquement à l'intérieur, elles servent alors la surveillance et le contrôle – dans des logiques similaires à celles démontrées par l'escalier – ; placées dans les cellules, elles répondent à une fonction éminemment classique : permettre le passage de l'air et de la lumière. Si la porte et la grille n'ont que peu évolué au cours de l'histoire de la prison, la fenêtre est cependant l'objet de nombreuses modifications architecturales.

La prison d'Obristan, son centre de contrôle à taille humaine et ses étroites fenêtres de cellules placées en hauteur ne laissant qu'un bout de ciel au regard, ou plus largement son agencement général voué à la séparation stricte et à l'amendement, conditionne les acteurs à se tourner vers l'intérieur de l'établissement. Les portes de cellules et les grilles étant aujourd'hui régulièrement ouvertes (pour des raisons techniques ou par flexibilité des usagers), les logiques de collusion et d'adaptation à une matérialité surannée remplacent le projet initial.

Les fenêtres de la prison d'Arstotzka témoignent presque du phénomène inverse : des fenêtres « classiques » flanquées de barreaux a priori destinées à un usage classique : ouverture, aération, vue sur l'extérieur. La normalisation de l'usage entre en tension avec un quotidien de détention marqué par l'artificialité de la prise en charge et l'importance de la sécurisation. Des caillebottis sont d'ailleurs placés sur les fenêtres, en doublant les barreaux et annihilant les possibilités d'échanges. La conception originelle reçoit ainsi une rustine performative, destinée, en l'occurrence, à la contention et au contrôle.

Dans l'un des derniers établissements pénitentiaires construits en Belgique, la prison de Kolechia, la fenêtre montre toute l'hybridation de rationalités qui réside dans un tel dispositif. Défini dans le cahier des charges comme un outil d'évitement de contact ou de transmission (contention) et selon des exigences précises d'isolation acoustique (normalisation), le châssis de fenêtre est construit par une firme privée (enjeu économique) qui s'est basée sur un modèle existant (importation) afin de passer les tests de résistances de l'administration pénitentiaire (sécurité). Ici encore, cette fenêtre dont les barreaux sont intégrés entre deux épaisses vitres de plexiglass fixes qui coincent un store dont la remontée n'est pas possible, est au centre de l'expérience du lieu.

1.4 « Ce n'est pas ma tasse de thé, mais… » : l'expérience comme seul sens

L'expérience spatiale pénitentiaire – l'« habitation » – passe par l'adaptation d'objets spécifiques (les barreaux qui deviennent étendoirs à linge, par exemple) et l'utilisation d'objets familiers (le lit ou la tasse à café, notamment). Ce dernier objet – la tasse – est utilisé par tous : le détenu en cellule, l'agent pénitentiaire sur sa section, le personnel de direction, le thésard en observation… Elle cristallise un quotidien à la fois personnel et collectif. Elle révèle (et crée) des espaces particuliers.

Les lieux où l'on prend le café à la prison d'Obristan sont nombreux. Le café soluble fourni par l'administration pénitentiaire et préparé par les détenus avec les moyens du bord (chaussette en guise de filtre, cannelle comme rehausseur de goût) ou le café des agents pénitentiaires filtré dans un vieux percolateur voyage dans la zone de détention, de section en section, de cellule en cellule…

Au sein de la prison d'Arstotzka, des tasses personnelles sont fournies par l'administration pénitentiaire. Néanmoins, la plupart des détenus possèdent leur propre tasse (souvent issue d'un échange ou apportée d'un transfèrement). Les agents, qui ont pourtant accès à une machine à café, apportent régulièrement leur bouteille thermos personnelle, voire installent une machine dans les bureaux. Le café se boit en cellule pour les uns, dans les bureaux pour les autres.

Les agents pénitentiaires de la prison de Kolechia jouissent d'un lieu dédié pour faire le café. Les détenus, quant à eux, n'ont pas l'autorisation de posséder de tasses personnelles mais uniquement de bouteilles thermos imposées par l'administration pénitentiaire et de tasses standardisées en plastique distribuées à leur arrivée. Le café est distribué chaque matin, et aucun moyen n'existe pour en préparer en cellule. Le régime de détention particulier (un régime dégressif et des portes de cellules régulièrement ouvertes) engendre des pratiques singulières qui utilisent à la fois cette homogénéité et cette pénurie. Aller faire le café en cuisinette devient une activité ; les thermos identiques permettent leur échange (avec leur contenu, caféiné ou pas). Les acteurs de l'institution s'adaptent ainsi, s'approprient l'espace, le configurent et le reconfigurent, s'y installent ou le contestent, quotidiennement.

2 De la douleur fantôme à l'emplâtre sur une jambe de bois

L'analyse première de ces quatre objets architecturaux permet de déceler quelques fils interprétatifs qui, une fois tissés, amènent à un raisonnement plus global. En changeant donc de niveau d'analyse, il semble possible de dire quelque chose sur la prison en tant qu'institution.

2.1 L'amputation et la douleur fantôme

L'évolution de l'investissement dans l'architecture carcérale, réduite progressivement au blindage et à la duplication, témoigne d'un effritement de la pensée pénitentiaire. Cette amputation – le « projet carcéral » étant rayé des débats – révèle plus que jamais le paradoxe ontologique de l'institution pénitentiaire : sa reproduction et la reproduction simultanée de son échec. Or, si la prison naît avec son échec (Foucault, 1975), l'architecture carcérale du 19e siècle visait à rectifier le tir. Or, l'évolution du bâti pénitentiaire montre l'abandon de l'investissement dans cette tentative. Si la réforme cellulaire visait l'amélioration de la prison comme moyen d'amendement – une architecture entièrement tournée vers l'amendement, associée à une réforme pénale plus large : peines courtes, mesures éducatives… –, la prison moderne vise la sécurisation maximale et le contrôle, sans aucune autre forme de projet pénitentiaire – des hauts murs, un espace fractionnant. Plus qu'une paralysie de la prison (Cauchie, Kaminski, 2007), nous assistons à une forme d'embourbement d'une logique pénale appuyée sur la prison. De nombreux auteurs désignent un durcissement de la pénalité, voire un virage punitif (Foucault, 1975 ; Garland, 1985 ; Deleuze, 1990 ; Wacquant, 1999 ; Cartuyvels, Mary, Réa, 2000 ; Mary, 2003[75]). L'architecture pénitentiaire semble suivre une voie similaire. Néanmoins, si l'objectif de sécurisation supplante les missions pénitentiaires, le processus s'arrête ici en butant contre la mission « officielle » de la prison : la réinsertion des personnes incarcérées dans la société. La pensée carcérale, à défaut d'aller jusqu'au bout, ne va nulle part[76]. Cette aporie de la pénalité révèle directement la difficulté qu'éprouve la justice pénale à s'écarter du modèle de la prison. La critique de M. Foucault (1975) sur le discours participant à la reconduction permanente du système carcéral est toujours d'actualité.

L'architecture carcérale se vidant de son sens jusqu'à être amputée de la pensée pénitentiaire, il s'agit désormais pour le gouvernement et l'administration pénitentiaire de justifier une politique carcérale toujours expansionniste. L'argument de la sûreté est régulièrement mobilisé (mais, nous l'avons vu, il ne va, par un heureux hasard, jamais jusqu'au bout). Le pragmatisme mathématique vise également à justifier la reproduction de la prison comme remède à la surpopulation – perçue comme une sous-capacité plutôt que comme une sur-incarcération –, en présentant l'extension du parc pénitentiaire comme une solution à un problème créé par la politique pénale et la prison elle-même. Des registres de légitimation discussifs foisonnent également, de la récupération de lexiques forts – « la [route] relie deux villes proches

75
Sans revenir sur les différences, substantielles, entre les interprétations, les auteurs cités ici évoquent respectivement la « société disciplinaire », un « continuum correctionnel », la « société de contrôle », un « État pénal », un « État social-sécuritaire » et une « pénalisation du social ».

76
En caricaturant, si la pensée carcérale assumait la tendance à la sécurisation comme un véritable projet, la prison viserait à enfermer définitivement (voire à rétablir la peine de mort), seule forme d'évitement total du risque.

fortifiées par Vauban. Les places fortes imaginées par celui-ci sont le point de départ du concept de la prison. [Le complexe] est entouré d'un mur de béton de 6 mètres de haut […]. Ce mur est la sécurisation périmétrique et la fortification de la prison »[77], présente la Régie des bâtiments pour l'une des dernières prisons construites en Belgique – à la création d'un répertoire plus innovant, voire lyrique – « le parti adopté est de créer une "prison-paysage". Le mur d'enceinte n'excède pas 6 m de hauteur. Des plantations d'arbres créent l'ombrage […]. Les couleurs restent dans une gamme choisie dans les couleurs des champs. Dans l'enceinte, le projet s'organise sur le schéma d'une fleur : le bouton de la "fleur" pour la zone cellulaire reliée par une "tige" au bâtiment d'entrée »[78], est stipulé sur la plaquette de présentation d'un bâtiment issu du même programme de construction.

Ces légitimations d'une institution amputée de sa légitimité continuent à faire vivre le mythe de la prison comme une « évidence » (le « carcéralocentrisme » évoqué en amont), telle une douleur fantôme.

2.2 Prothèse et emplâtre

En se penchant sur les objets de l'architecture qui évoluent sans cesse, nous pouvons tenter de déceler des formes d'évolution, voire de mutation, de l'institution pénitentiaire. Or, l'évolution du bâti carcéral se caractérise davantage par la multiplication des rationalités qui s'entrecroisent que par une transformation franche. Ainsi, des logiques aussi variées que contradictoires – resocialiser et isoler, normaliser et contenir, responsabiliser et interdire, pacifier et contraindre, réinsérer et exclure –, associées à des considérations étrangères – le coût économique, l'intégration paysagère, la rationalisation du personnel –, font de la prison ce qu'elle est : un trop-plein. La prison déborde abondamment de contre-sens qu'elle finit par se vider de son sens (s'il en est un).

À cette surcharge s'ajoute le développement d'un discours managérial entourant la justice pénale, y compris l'administration pénitentiaire (Kaminski, 2002), la tendance à la responsabilisation ou la référence au « juste dû »[79] (Mary, Bartholeyns, Béghin, 2006), ou l'injonction à l'activation des détenus (Mincke, Lemonne, 2014 ; Kozlowski, Scheer, 2015 ; Scheer, 2015). L'analyse de l'institution pénitentiaire, centrée ici sur l'espace carcéral, tend à montrer que ces développements n'impliquent pas de mutation, ni de forme ni de fond, de la pensée pénitentiaire. La prison reste immobile face aux savoirs et aux tendances post-modernes.

77
« [Prison X], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

78
« [Kolechia], nouvelle prison », plaquette de présentation, Régie des bâtiments, 2011.

79
Modèle rétributiviste dans lequel la responsabilité individuelle est avancée à la fois dans une logique de sanction dure et sévère et dans une logique de resocialisation volontaire.

Conclusion

Dès lors, ce sont les pratiques et les usages, les manières dont les individus s'emparent de l'espace pénitentiaire dans lequel ils sont pris, qui font que la prison n'implose pas. La prison, aussi inféconde soit-elle, n'est que rarement remise en question au sein des murs ; la banalité quotidienne au sein des murs consistant à ne cesser d'essayer de rendre la prison habitable – le temps de la détention pour les uns ou professionnellement parlant pour les autres – ou à tenter de redonner un sens à la prison – permettre une vie collective, instaurer un régime de détention local, proposer des activités. Mais ces efforts restent des emplâtres qui ne remplaceront jamais le membre amputé (la pensée pénitentiaire), ni même ne feront disparaître la douleur fantôme discrète derrière la prothèse (la reproduction stérile de modèles impensés)… jusqu'à ce que se décolle le sparadrap laissant apparaître, dans une douleur muette, les fissures d'une prothèse elle-même maladroitement fixée sur la plaie béante de l'échec pénitentiaire.

Grand cloître, Clairvaux,
Les cages à poules
Crédit : Jacqueline Salmon.

Grand cloître, Clairvaux,
ancienne incarcération
Crédit : Jacqueline Salmon.

08

L'architecture carcérale en Belgique

/ l'emplâtre sur une jambe de bois ?

Davis Scheer
Ingénier de recherche à l'Université de Rouen, CUREJ

Introduction

Dans le cadre d'une thèse de doctorat en histoire de l'architecture et en socio-histoire du droit, les recherches menées depuis trois ans portent sur la constitution et la circulation de modèles spatiaux carcéraux, à travers des discours relevant à la fois de réseaux internationaux et nationaux d'experts de la prison. L'objet de la thèse n'est pas d'étudier le phénomène de patrimonialisation des prisons mais de dresser une histoire des représentations de l'architecture carcérale, à travers des corpus permettant d'étudier la définition, la diffusion et enfin l'adoption de formes paradigmatiques. À l'occasion de ces journées d'études consacrées aux espaces de détention, saisis aux prismes du rapport au territoire, de l'expérience des lieux et du patrimoine, je m'attacherai à explorer les questions de définition et de circulation des images de la prison, en soulevant comme point de départ le hiatus qui semble exister dans la formule « patrimoine architectural des prisons ».

Depuis l'invention de la prison dite moderne, c'est-à-dire depuis l'adoption, à la fin du XVIIIe siècle, de l'enfermement carcéral comme moyen de punition principal du système pénal français, l'architecture carcérale est débattue au prisme de nouvelles théories pénitentiaires, hostiles à l'enfermement des détenus dans des bâtiments affectés à cette fonction mais ayant été construits pour d'autres programmes (couvents, châteaux etc.), et souvent difficilement aménageables selon les normes de classification des individus. En même temps, les acteurs du champ pénitentiaire, qu'ils soient membres du gouvernement, juristes, professeurs de droit, magistrats ou avocats, semblent s'accorder à ne surtout pas créer de monuments remarquables, et à chercher lors de la réalisation des prisons le parti le plus anti-monumental qui soit, en appelant au dénuement de l'architecture et à l'économie des matériaux. Un paradoxe surgit donc à l'examen des théories qui traitent de l'architecture carcérale au XIXe siècle, mais dont il faut bien préciser qu'elles ne sont pas partagées par tous les architectes qui s'intéressent à la prison. Ce paradoxe tient au fait que les théories pénitentiaires refusent alors explicitement à l'architecture carcérale le statut de monument, alors que le palais de justice bénéficie de cette qualification dans ces mêmes discours.

Comment penser alors l'évolution des représentations, tant textuelles que graphiques, de l'architecture des prisons françaises, au regard des conditions intellectuelles préalables qui ont présidé à leur construction ? Comment apparaissent et se construisent les images de la prison, à la fois dans les discours des experts du champ pénitentiaire, et sous la plume et le crayon des architectes, images qui participent à la diffusion d'imaginaires de la

prison ? Enfin, comment le patrimoine architectural carcéral se constitue-t-il, et à partir de quel moment l'architecture carcérale est-elle comprise comme un patrimoine bâti, pour ce qu'elle représente d'une époque de l'histoire de l'architecture par sa matérialité et ses dispositions spatiales, et non seulement comme un lieu aux attributs mémoriels ?

Les problématiques sont distinctes pour le XIXe et le XXe siècle : celles qui concernent le XIXe siècle font entrevoir cette équivoque évoquée plus haut, soulevant l'hypothèse que les prisons de ce siècle sont des monuments « malgré tout ». Cette caractéristique monumentale ferait entrer la typologie carcérale dans le débat patrimonial pendant la seconde moitié du XXe siècle, alors même qu'on souhaitait qu'elle soit privée des qualités la rendant remarquable, lors de la mise au point des nouvelles théories pénitentiaires. À partir du constat de l'opposition à la monumentalité, que l'on retrouve à la fois dans les débats transnationaux et dans les réseaux nationaux, nous verrons que certains édifices carcéraux apparaissent hors de contrôle pour ces experts plaidant pour leur invisibilité dans la ville, pour la banalité de leurs façades[80]. Incontrôlables car, malgré ces injonctions, ces prisons sont bien des édifices qui s'imposent dans la ville par un mur d'enceinte continu austère, et par une façade d'entrée et des miradors qui signalent leur fonction.

Lorsqu'on s'intéresse au XXe siècle, l'élargissement de la notion de patrimoine bénéficie de façon sensible aux prisons, mais avec des résistances jusqu'à tard dans le siècle. La question de l'apparition de la prison dans le débat patrimonial est trop large pour être résolue ici, mais il est possible de discerner quelques pistes. L'histoire du patrimoine carcéral bâti peut se lire d'abord comme une histoire de la prise en compte de l'extraordinaire face à l'ordinaire, du singulier face au banal ; l'exemple de la prison de la Santé relève de ce mécanisme, dernière prison parisienne intramuros, chargée d'histoires et d'Histoire, connue de tous et œuvre d'un architecte prolifique à Paris pendant la seconde moitié du XIXe siècle. Nettement plus visibles que d'autres qui sont de petite taille, ou n'ayant pas été le lieu d'événements historiques, les prisons parisiennes sont parmi les premières à susciter un débat patrimonial.

Il s'agit là de proposer des pistes de réflexion, et plutôt que de faire une histoire linéaire de la prison en tant que patrimoine architectural, de s'intéresser à la conception de l'architecture carcérale (du côté de l'histoire des idées, et de la question du monument au XIXe siècle) et à sa réception (du côté de l'histoire des représentations et de la question de la prise en compte du patrimoine des prisons du XIXe siècle, au XXe siècle).

80
Les réseaux d'experts internationaux (les congrès pénitentiaires notamment) et nationaux (la Société générale des Prisons à partir de la IIIe République) ont comme objectif la mise au point de théories nouvelles d'enfermement, cherchent à promouvoir une « science pénitentiaire ». Ils sont composés de différentes professions ; directeurs de prisons, membres des Ministères ayant à charge les prisons, hauts fonctionnaires, procureurs et juges, professeurs de droit, magistrats, avocats, médecins, représentants des différents clergés, architectes, entre autres.

1

Accords et désaccords du XIXe siècle internationaliste face à l'architecture carcérale

« Il s'agit, non pas d'un monument, mais d'un édifice répondant aux plus tristes nécessités sociales et qui doit le moins attirer les regards. »[81]

Un des corpus permettant de saisir certaines des intentions qui président aux destinées de l'architecture carcérale est constitué par les congrès pénitentiaires transnationaux, mis en place dès 1846. Il s'agit d'y soulever un ensemble de problématiques liées aux techniques d'enfermement, à la catégorisation des détenus, au travail pénal, à la discipline, à l'hygiène et à la morale, au patronage, ou encore aux conditions de libération. L'architecture y tient une place notable, permettant d'avoir un aperçu des positions des pays participants sur leurs orientations respectives en matière d'architecture carcérale. Au congrès de Francfort en 1846[82], les débats se concentrent sur la question de la cellule individuelle et sur les dispositions intérieures idéales de la prison, particulièrement de la chapelle, soumise en premier chef à l'impératif cellulaire. Pas d'intérêt notable pour la disposition d'ensemble, pour la façade ou l'interaction urbaine ; la spatialisation du système d'enfermement est le sujet central, c'est-à-dire l'organisation schématique de la prison selon le système auburnien (l'enfermement individuel la nuit, le travail obligatoire en commun et en silence le jour) ou pennsylvanien (l'enfermement individuel en cellule le jour et la nuit).

Dès l'année suivante, au congrès de Bruxelles[83] de 1847, la question de la place et de l'apparence de l'édifice carcéral dans le tissu urbain s'impose. Les questions architecturales sont alors centrales et concernent un tiers environ des allocutions retranscrites dans les Actes publiés la même année, et les interventions de différents acteurs poursuivent les réflexions visant à mieux définir la mise en pratique de la séparation individuelle, entérinée au premier congrès à une écrasante majorité.

Les moyens qu'offre l'architecture pour appliquer l'encellulement sont au centre des discussions, qu'il s'agisse des moyens matériels, économiques ou encore pratiques, pour mettre en œuvre ce principe qui doit idéalement s'appliquer à l'ensemble des espaces de la détention. Un premier consensus en matière d'architecture et d'urbanisme est réalisé qui prévoit l'isolement territorial des prisons pour peines, à la campagne, tout en adoptant une position centrale à l'échelle du territoire national pour faciliter les transferts des détenus. Au contraire, la maison d'arrêt parfaitement située doit être insérée au tissu urbain, proche du palais de justice, mais séparée par un espace vide, sorte de glacis avant l'heure, l'isolant du reste de la ville. Ces deux indications spatiales doivent servir de base à la localisation des prisons à construire selon les nouvelles normes, et montrent une solution déjà tranchée entre les deux types d'établissements pénitentiaires : entre l'isolement hors de la ville associé à la centralité territoriale pour la prison pour peine, et l'isolement dans la ville mais à proximité du palais de justice, pour la maison d'arrêt. La proposition d'agencement général adoptée pour celle-ci vaut d'être relevée, car elle arrête un ensemble de dispositions qui fait long feu en matière de prisons et qui vient confirmer des dispositions déjà existantes. En effet, l'interface du dispositif architectural avec l'extérieur est ainsi décrite : un mur d'enceinte pour empêcher les vues et les évasions, associé à un espace laissé vide pour permettre l'isolement de la prison, et enfin une seule et unique entrée. Les réalisations contemporaines illustrent ce principe d'une insertion urbaine maîtrisée, d'une prison mise en distance des constructions avoisinantes et associée à

81
Rouvin A., « Prisons d'Ille-et-Vilaine », Bulletin de la Société générale des prisons, n° 1 janvier 1892, p.72.

82
Le Congrès pénitentiaire de Francfort-sur-le-Main, les 28, 29 et 30 septembre 1846, organisé sur une initiative privée, en même temps qu'un congrès de jurisconsultes, d'historiens et de philologues. Les instigateurs sont des acteurs majeurs de la question pénitentiaire du milieu du XIXe siècle, notamment Aubanel pour la Suisse, Ducpétiaux pour la Belgique, Jebb pour l'Angleterre, Mittermaier pour l'Allemagne et Moreau-Christophe pour la France. 75 personnes sont présentes, venues de 10 pays.

83
Le Congrès pénitentiaire de Bruxelles, les 20, 21, 22 et 23 septembre 1847, organisé sur une initiative privée également, avec la majorité des instigateurs du Congrès de Francfort. 193 personnes sont présentes, représentant 15 pays au total.

un ensemble urbain monumental. Par exemple, à Nantes, à partir de 1843, un projet de grande ampleur articule au centre-ville le nouveau palais de justice à une caserne de gendarmerie et une maison d'arrêt isolée du tissu urbain par trois rues et un interstice arboré qui la sépare du palais de justice

Ces trois programmes sont associés, comme souvent au XIXe siècle et le congrès de 1847 fait donc écho à des projets contemporains, qui ont une forme urbaine proche de ce qu'il promeut.

Loin d'avoir résolu entièrement, au cours de ces réunions internationales, le problème que pose l'application du système théorique d'enfermement individuel lors de la construction de prisons, les experts français sont chargés de répondre de manière urgente à cette question à partir de la IIIe République[84], et se font le relais d'une attitude « anti-monumentale », souvent ambivalente. Des prisons étrangères jugées inopportunes sont mises en exergue, qui seraient l'objet de divagations architecturales et stylistiques et qui exaspèrent les experts du champ pénitentiaire français, horrifiés d'être ainsi confrontés à l'extraordinaire de certaines réalisations, eux qui prônent l'ordinaire de la "bonne" architecture de la prison. Du côté des bulletins publiés à partir de 1877 par la Société générale des prisons[85] ces prisons dépeintes comme tape-à-l'œil sont décriées, si éloignées de la rigueur et de l'économie souhaitées. Par exemple, la prison de Saint-Gilles à Bruxelles réunit nombre d'opprobres par l'aspect démonstratif de sa façade hors du commun, mais séduit certains experts français, principalement par l'application systématique du principe cellulaire à l'ensemble des espaces, mais aussi pour quelques-uns pour ce choix stylistique jugé tapageur par beaucoup.

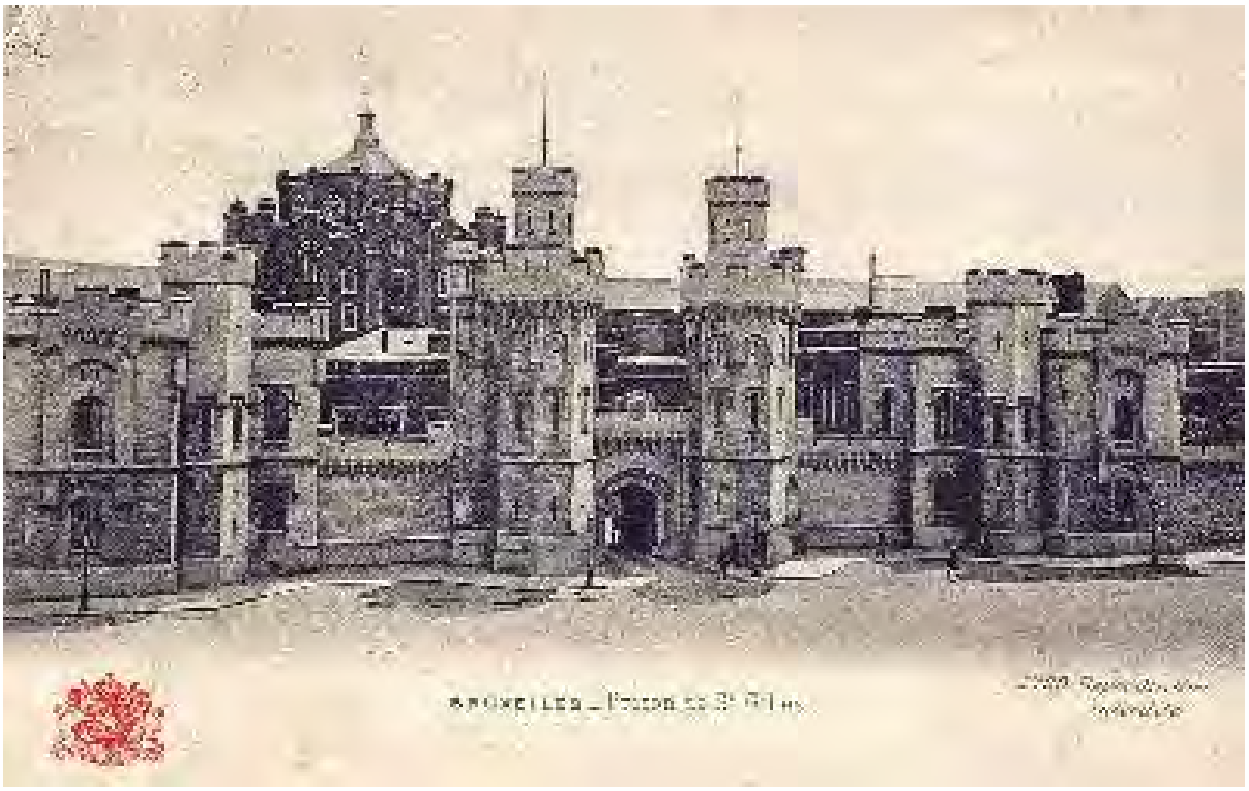

Prison de Saint-Gilles à Bruxelles
L'entrée vers 1904
Source : Collection de Dexia Banque.

84
Voir la loi du 5 juin 1875 sur le régime des prisons départementales.

85
Voir les travaux de Martine Kaluszynski à propos de ce réseau de réformateurs français, dont certains membres sont aussi très actifs dans le réseau des congrès pénitentiaires internationaux.

Saint-Gilles apparaît dans ces discours comme un modèle tendancieux, suscitant à la fois répulsion et fascination, et caractérise bien ce qu'est l'essence de l'architecture carcérale pour les acteurs pénitentiaires de la IIIe République ; le principe de fragmentation à l'extrême de l'espace, en autant de lieux individualisés qu'il y a d'espaces nécessaires au fonctionnement de la prison. La façade et les décorations apparaissent d'importance mineure, au regard de la réussite de l'application du cellulaire à grande échelle et dans les moindres détails, qui minore en quelque sorte la façade et le dispositif d'entrée, qui plagie une architecture castrale extravagante.

Il n'y a donc pas de consensus autour de l'architecture carcérale comme édifice urbain, de nombreux experts ne livrant une description de la prison « convenable » qu'en négatif, convaincus que les dispositions architecturales doivent être minimales, discrètes. Les exemples étrangers sont récurrents, marquant pour certains durablement les débats des experts du champ pénitentiaire international et français. S'ils sont décriés pour leurs façades aux dispositions onéreuses, ou pour leur ressemblance avec des typologies éloignées d'un style carcéral qu'il faudrait mettre en place, beaucoup deviennent des modèles lorsqu'ils sont jugés propres à l'application stricte de l'enfermement cellulaire, cœur des enjeux pénitentiaires.

Prison de Saint-Gilles à Bruxelles
Photographie aérienne
Source : CHDStG, Belfotop, 1973.

2

Concordance de l'opinion publique et des experts pénitentiaires et divergence du champ architectural : les enjeux pluriels des représentations de l'architecture carcérale française

Il y a une forme d'adéquation du regard des acteurs du champ pénitentiaire, majoritairement hostiles à une trop grande dépense budgétaire lors de la construction de nouvelles prisons en France, qui serait liée à l'autonomie concédée à l'architecte, et de l'opinion publique qui voit surtout la controverse du côté de la dépense, supposée là aussi toujours trop importante. Le champ de l'architecture s'attache de son côté à la modernité des expérimentations carcérales, à la rationalisation des espaces et à l'adéquation entre le programme et la forme. La question des réalisations françaises ne se pose en effet pas de la même manière : à la différence des congrès pénitentiaires où il s'agit de réunir les expériences de chaque pays et de chercher à s'accorder sur de grandes lignes théoriques communes, la problématique change lorsqu'il faut décider de la construction de prisons sur le territoire national. Le regard des experts nationaux sur les réalisations françaises est alors très critique face à la dépense, condamnant des dispositions d'ensemble jugées régulièrement dispendieuses, et l'opinion anti-monumentale s'impose, comme une évidence au cours de la seconde moitié du XIXe siècle.

Maison centrale de force et de correction pour 1000 femmes, Rennes.
Archives de Rennes, 2 Fi 688
Extrait de l'encyclopédie d'architecture, Alfred NORMAND, 1880.

À cette image honnie de la prison à l'entrée et aux façades richement ornées, va s'adjoindre l'idée d'un luxe indécent des aménagements intérieurs, immérité pour un établissement pénitentiaire et pour les détenus qui y sont enfermés – et l'opinion publique reprend cet avis, comme le montre le cas de la prison de Fresnes à la toute fin du XIXe siècle, nouvelle prison du département de Seine[86]. Au niveau national, les blâmes des experts, en plus d'être souvent de fidèles échos aux débats internationaux, viennent quelque fois en réaction aux critiques que l'on voit s'écrire dans les journaux, et qui s'élèvent lorsqu'il s'agit de construire une nouvelle prison. L'exemple de Fresnes révèle une opinion publique et une presse hostiles à la modernité et au luxe supposés du nouvel établissement qui, avec la monumentalité, seraient les erreurs les plus condamnables commises par l'architecte et le conseil général commanditaire du projet, ouvrant trop largement la bourse des finances publiques. Du côté des experts appartenant à la Société Générale des Prisons, la critique du confort dont jouiraient les détenus à Fresnes est celle qui est la plus visible[87], proche de celle attaquant d'un luxe supposé de cette nouvelle prison.

Dans un autre registre, la maison centrale de Rennes, construite entre 1860 et 1878 par Alfred Normand, grand spécialiste français de l'architecture carcérale, apparaît elle aussi fréquemment dans les bulletins de la Société Générale des Prisons[88]. Comme souvent pour cette prison pour femmes, la description commence par des remarques sur le peu d'adéquation entre l'apparence et la fonction de l'établissement. Ce dernier est caractérisé par son élégance et sa sobriété qui ; « […] éveillent beaucoup plus l'idée d'un riche pensionnat que celle d'un établissement pénitentiaire. »[89]

La critique se concentre sans surprise sur la dépense nécessaire à sa construction, mais surtout sur son style, qui lui donnerait l'apparence d'un établissement public ou d'enseignement, et trahirait ainsi l'adéquation entre son apparence et sa fonction.

Le regard des architectes et des professionnels du champ architectural manifeste de son côté un intérêt pour l'aspect artistique des dispositifs architecturaux, ainsi que pour l'usage l'aspect technique de la mise en œuvre des matériaux ou de l'installation d'éléments innovants. Au programme dont ils ont la charge, les architectes instillent la question de la modernité ; l'adduction de l'eau à tous les étages, l'installation de douches, la performance de la ventilation et du chauffage, l'usage du fer et de la fonte, sont autant des aspects de la construction des nouvelles prisons qui relayés et soulignés par les revues d'architecture. Ces dernières montrent un intérêt pour ce programme certes contraignant, mais permettant des expérimentations, techniques entre autres, sans précédents. L'attrait de la profession est manifeste pour les réalisations de grande ampleur à Paris et dans le département de Seine, œuvres d'architectes renommés. Cet engouement est visible dans les publications, car la majorité des grandes revues d'architecture sont alors parisiennes, et se concentrent plus aisément sur les réalisations d'édifices dans la région. La construction de la prison de la Santé est par exemple l'objet de publication de documents graphiques à trois reprises dans les colonnes du Moniteur des Architectes ; pendant l'année 1867, puis à nouveau en 1872 et en 1874, ainsi que dans le Croquis d'architecture

86
Par exemple l'article « Palais et masures, Une visite aux Prisons de Paris », Le Radical, 5 janvier 1912, qui évoque ce que « le populaire appelle 'Fresnes-Palace' ».

87
Bulletin de la Société générale des Prisons, n° 2, février 1907, article 1, p. 191: « Ce qu'on veut faire, ce serait, permettez-moi l'expression, la « Prison-Éden ». On l'a déjà fait un peu à Fresnes, on a cherché à donner aux prisonniers – je ne dirai pas l'hygiène, sur ce point, je ne trouverai jamais qu'on fasse trop – mais on leur a donné encore autre chose ; un confortable qu'ils n'auraient jamais chez eux et qui leur fait trouver la prison – cela existe déjà – plus confortable que leur intérieur. »

88
La maison centrale de Rennes apparaît à plusieurs reprises entre 1878 et 1912 dans les Bulletins de la Société générale des prisons (notamment l'article n° 4 mai 1892 : « Maison centrale des femmes de Rennes », par A. Rouvin).

89
Ibid. p. 611.

Maison centrale de Rennes
Carte postale de l'entrée
Source : Wiki Rennes.

et dans La Construction Moderne. Les articles publient à la fois les plans de la prison, les coupes et la façade d'entrée, avec une attention toute particulière pour la porte, ainsi que des détails, montrant l'usage et la mise en œuvre de matériaux nouveaux.

L'attention de la profession se porte aussi sur l'adéquation entre la forme et la fonction des bâtiments ; on apprécie une porte sévère, un mur austère, un style imposant, comme des réponses convenables au programme proposé. En 1914, dans la revue l'Architecture, pour commémorer la mémoire de l'architecte Carlos Batteur, une photographie de la porte d'entrée de la prison départementale de Lille en cours d'achèvement est publiée, accompagnée du commentaire suivant : « […] le second [document], dans un style lourd qui répond à la destination du bâtiment, montre la porte d'entrée de la prison départementale. »[90] (je souligne). Dans les revues d'architecture de la première moitié du XXe siècle, se déclinent des discours qui poursuivent cette manière de présenter l'architecture carcérale, qui serait en adéquation à la fonction, et on peut relever les commentaires suivants ; « Plan simple, bien distribué, façade sévère, tout à fait dans le caractère », ou encore « […] des façades simples et de bon caractère ». À l'analyse, les représentations de prisons, discursives ou graphiques, sont bien motivées par un souci d'adéquation entre la forme et le programme fonctionnel, plus que par le souci d'économie tel qu'il apparaît, omniprésent et réducteur, dans les discours issus du champ pénitentiaire.

90
L'Architecture, n° 10, mars 1914, p. 76.

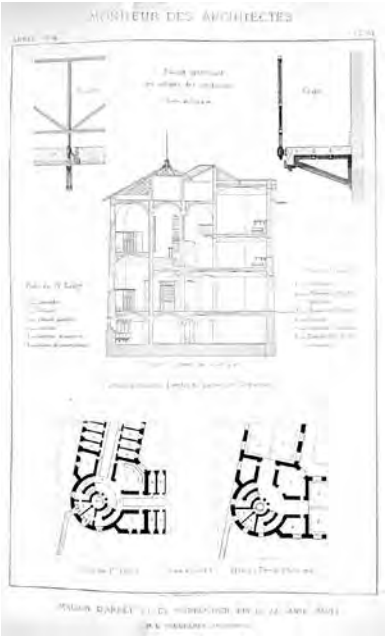

Prison de La Santé
Le moniteur des architectes, juin 1874
planche 34

L'importance de la photographie en particulier semble participer au cours du XXe siècle à un changement d'appréciation de l'architecture carcérale au sein du champ professionnel. L'exemple des diverses publications de la prison des Baumettes à Marseille est éloquent pour évoquer les bouleversements qu'introduit la photographie dans les codes de représentation ; les caractéristiques carcérales sont mises en valeur, comme autant de preuves de l'accord de l'édifice à sa fonction. Dans L'Architecture en 1936, la prison est présentée par plusieurs photographies et dessins, et un texte court qui précise : « […] Nous publions la vue perspective de la porte, d'un aspect sévère comme il sied […]. »[91]

La prise de vue met en valeur les lignes constructives, l'entrée imposante avec l'encadrement tout en hauteur et l'importance des sculptures, représentant les sept péchés capitaux, qui rappellent la fonction de l'édifice. Dans *La Construction moderne*[92], une autre des revues majeures d'architecture, le projet est présenté avec de nombreuses photographies, dont celles de la façade à nouveau.

Ici, c'est un cliché pris par le même photographe que celle évoquée précédemment, mais la revue a fait le choix d'une mise en scène dramatique de l'édifice, pour ouvrir l'article sur la prison des Baumettes ; le hiératisme du dispositif d'entrée est accentué par la contre-plongée, et surgissent de l'image des volumes purs, aux arêtes formant des ombres tranchées. La photographie d'architecture sert le projet et ses intentions pour cet exemple majeur de la construction de prisons en France pendant l'entre deux-guerres.

Par la publication approfondie de réalisations carcérales au cours la seconde moitié du XIXe siècle, le champ de la profession architecturale constitue un arsenal de 'prisons-modèles', qui deviennent des références pour les professionnels, à la fois pour les dispositions typologiques qu'elles adoptent, et pour les innovations techniques ou matérielles qu'elles mettent en place. Une autre image de l'architecture carcérale se forge, qui n'est pas seulement réduite à la critique de son coût ou de la démesure de ses formes. Grâce aux périodiques les aspects considérés comme modernes des réponses architecturales à ce programme sont mis en avant ainsi que leur adéquation aux multiples contraintes.

91
L'Architecture, n° 6, juin 1936, pp. 197-199.

92
L'Architecture, n° 19, mai 1914, article « L'architecture au Salon de 1914 », p. 156, à propos d'un projet de prison départementale d'Indre-et-Loire par l'architecte Boille.

Réalisation de la porte de la prison de Lille par Carlos Batteur.
L'Architecture, n° 10, volume 27, semaine du 7 mars 1914, p.77

Prison départementale des Baumettes
Photographie de l'entrée– publiée dans L'Architecture, n° 6, juin 1936, p. 198

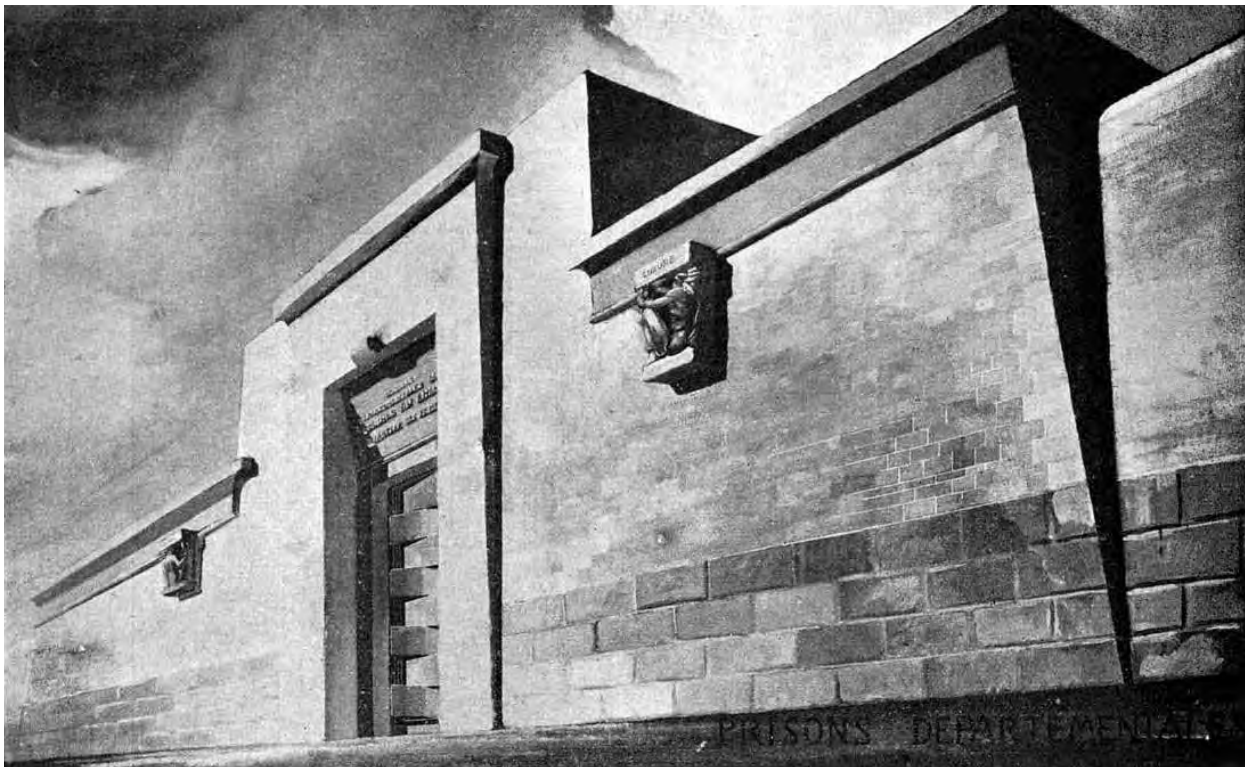

Prison départementale des Baumettes
Photographie de l'entrée – publiée dans La Construction moderne, n° 27, mai 1937, p. 570.

3
L'évolution des représentations au XXe siècle ; les prémisses de la construction d'un nouveau regard sur la prison

Pour compléter ce panorama sur les évolutions des conceptions et des représentations de l'architecture carcérale en France, on peut évoquer la lenteur de l'acception de la prison dans le champ patrimonial. Les exemples des inscriptions aux Monuments Historiques au XXe siècle montrent, jusqu'à loin dans le siècle, une valorisation des prisons d'Ancien régime et une reconnaissance tardive de la valeur patrimoniale de l'architecture carcérale du XIXe siècle. En introduction, j'évoquais la différence fondamentale entre les prisons érigées à partir de la nouvelle pénalité et celles installées dans des bâtiments remployés après la Révolution. Dans les conceptions patrimoniales, cette dernière catégorie de monuments va en un sens bénéficier de la noblesse ou de la sacralité qui caractérisaient leur première fonction, étrangère à celles punitive et carcérale beaucoup moins positives. Un basculement est sensible quand on s'intéresse à la question patrimoniale des prisons dites « modernes », construites pour correspondre plus exactement à la nouvelle pénalité ; c'est bien la seule fonction pénitentiaire qui est aux fondements de leur conception architecturale, et non une fonction antérieure, d'ordre religieux, royal ou politique. Les prisons inscrites précocement au classement des Monuments Historiques sont en effet choisies non pas tant pour leur valeur architecturale que pour leur dimension symbolique et historique : par exemple les vestiges de la Prison de la Force à Paris, ancien hôtel particulier daté du XVIIe siècle transformé en prison entre 1780 et 1845, sont inscrits depuis 1935.

Plus récemment, certaines prisons sont inscrites aux Monuments Historiques à la fois pour l'architecture et la mémoire : par exemple l'ancienne prison Saint-Michel à Toulouse, construite entre 1854 et 1867 par Jacques-Jean Esquié, est en partie inscrite depuis 2011, pour son dispositif d'entrée par un castelet d'entrée traité dans un goût néo-médiéval, avec des citations médiévales.

La notice du ministère de la Culture souligne aussi l'emploi de techniques nouvelles liées à l'emploi du fer, de la fonte et du zinc. En plus de ces éléments notables, la prison Saint-Michel de Toulouse est inscrite en tant que lieu de mémoire associé à la Seconde Guerre Mondiale et à la Résistance, car de nombreux résistants, dont André Malraux, y furent enfermés, certains torturés et exécutés. La valeur patrimoniale est pour ces exemples définie par l'architecture et par l'importance historique des événements tragiques qui se sont déroulés entre ces murs.

Enfin, des prisons sont distinguées pour l'importance de leur architecture ; l'année 1987 notamment voit l'inscription de plusieurs prisons

Maison d'arrêt de Toulouse
Porte d'entrée vue de la rue – Henri Manuel, 1929. Source : ENAP, Fonds Manuel, M-04-001.

Prison de Niort
Vue aérienne actuelle
Source : la Nouvelle République, 3 août 2010

du XIXe siècle aux Monuments Historiques, leurs dispositifs architecturaux étant jugés particulièrement révélateurs des logiques contemporaines à leur édification. Par exemple, la disposition d'ensemble de la maison d'arrêt de Niort pour 80 détenus, construite entre 1845 et 1853 par l'architecte Segrétain, est décrit dans la notice du ministère de la Culture comme exemplaire de l'adéquation de l'architecture avec les débats sur le système pénitentiaire au 19e siècle, et avec les directives du ministre de l'Intérieur Duchâtel de 1841. De manière similaire, la maison d'arrêt du Puy-en-Velay, inscrite la même année, est qualifiée comme ; « [...] un exemple intéressant et complet de l'application de la discipline carcérale du 19e siècle. L'édifice fut construit entre 1880 et 1897 sur le strict principe de l'isolement des détenus [...]. » Ces prisons sont entrées dans la catégorie des monuments historiques pour les caractéristiques patrimoniales singulières de leur architecture, considérée comme significative des théories pénitentiaires du XIXe siècle, incarnées dans la pierre.

Pourtant, un exemple dont il est impossible de faire l'impasse ici, emblématique de l'enfermement des mineurs au XIXe siècle, n'a pas été sauvegardé ; l'affaire de la sauvegarde de la prison de la Petite Roquette en 1974 a fait grand bruit, mais sans effet immédiat pourtant. En 1975, l'année où son inscription lui a été définitivement refusée et sa démolition actée, deux prisons sont inscrites ; celle de Caen construite par Harou-Romain construite entre 1820 et 1830, et celle d'Autun construite par Berthier en 1853. Jusqu'à cette date, il n'y avait eu, à ma connaissance, aucun classement ni inscription des prisons construites au XIXe siècle ; ces édifices, encore occupés pour la plupart et donc difficilement perçus comme dignes d'intérêt, n'étaient pas aisément considérés comme des lieux patrimoniaux majeurs. Si l'on suit les définitions que Françoise Choay donne de la notion de patrimoine historique[93], celle-ci se développerait au sein d'une société stable, enracinée dans le temps et dans l'espace, et serait aujourd'hui à la fois un constat de satisfaction d'une société face à son histoire, mais aussi une manifestation de l'état de la société et des questions qui l'habitent. En cela, l'émergence de la notion de patrimoine carcéral correspond bien à la prise de conscience nouvelle de la valeur mémorielle et monumentale de certains édifices carcéraux, mais aussi est signe des questionnements récurrents sur la peine d'enfermement – et je pense particulièrement ici au cas de La Petite Roquette et ce qu'elle signifiait du traitement pénal et pénitentiaire des enfants. Cet exemple met à jour autre forme de patrimonialisation que celle qui s'est manifesté par exemple contre la destruction des Halles de Paris construites par Victor Baltard, et qui fit grand bruit aussi au même moment. Le combat pour la sauvegarde de la Petite Roquette ne

93
Françoise Choay, L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil, 1996 et Le patrimoine en question, Anthologie pour un combat, Paris, Seuil, 2009.

La Petite Roquette
Le début des travaux de démolition en 1973 - Source : Criminocorpus

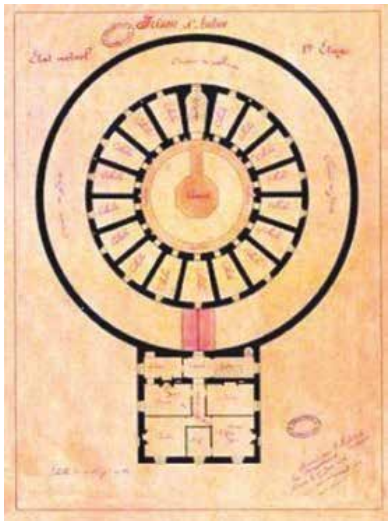

Plan de la prison d'Autun
Source : Archives départementales de Saône-et-Loire calque AD 71, 4N.

se mena pas tant du côté d'un large public, comme se fût le cas pour les Halles, mais semble avoir été du ressort d'un groupe plus restreint d'intellectuels, concernés de près ou de loin par la problématique architecturale et carcérale. L'opposition fut farouche de la part de Michel Foucault et de l'Association pour la sauvegarde du Panopticon de la Petite Roquette[94], dont les membres étaient en majorité des architectes, des historiens de l'art et des philosophes, hostiles à la destruction de cette prison, car symbole des théories pénitentiaires des années 1820-1830 appliquées aux enfants. Cette controverse révèle la considération nouvelle de l'objet carcéral : on voit là les prémisses de la prise de conscience d'un patrimoine architectural qui n'est pas nécessairement noble ou esthétique, ni positif, mais devant être considéré comme faisant partie intégrante de l'histoire commune, par ce qu'il révèle des méthodes de punition des siècles précédents. La formule de Philippe Artières, « la conservation comme lutte »[95], résume magistralement cette révolte contre l'oubli et la destruction des traces et de la mémoire de l'histoire pénitentiaire du XIXe siècle, des hommes et des bâtiments qui les ont retenus ; l'action de sauvegarder et de protéger est bien en ce sens une lutte politique et intellectuelle.

94
Notamment composée de Guillaume Gillet, d'André Chastel, de Bruno Foucart et de Michel Vernes.

95
Philippe Artières, « La photographie, un anti-monument de la prison », Dedans-Dehors, n° 70-71, 2009, pp. VIII-IX.

Conclusion

Ce tour d'horizon rapide des évolutions des représentations discursives et visuelles de l'architecture carcérale montre un XIXe siècle et un XXe siècle, développant des représentations de la prison divergentes. Face à une opinion publique rétive à la dépense, eux-mêmes hostiles à la création de prisons trop remarquables, les experts du XIXe siècle exigent des architectes qu'ils construisent au plus simple, au plus discret et au plus économique. Comme le prouve par exemple la prison d'Autun, les expérimentations typologiques et les recherches spatiales et techniques n'ont pas été, loin s'en faut, absentes de ce siècle. Au cours du XXe siècle, la lenteur à faire entrer l'architecture carcérale dans le débat sur le patrimoine tient sans doute aussi à l'invisibilité des lieux, cachés par le mur d'enceinte et interdit à la visite, et on peut supposer que l'ouverture progressive quoique relative des établissements pénitentiaires à des intervenants extérieurs, à des associations, a permis de rendre plus visible et plus sensible la question de la conservation et de la sauvegarde de ces lieux.

Aujourd'hui, une dimension nouvelle de l'appréciation de la prison mériterait des recherches plus approfondies, celle du tourisme noir des établissements pénitentiaires, qui s'articule avec la question du patrimoine et qui révèle un attrait pour les lieux cachés, parfois sordides, du crime et de la punition. La prison d'Alcatraz dans la baie de San Francisco ou celle de Cherry-Hill à Philadelphie sont exemplaires de ce mouvement d'ouverture aux touristes de quête de frissons ; les cellules des criminels connus sont mises en scène, on y simule l'enfermement des visiteurs, ou encore la 'dégustation' du pain servi aux prisonniers des différentes prisons du pays est proposé… L'espace d'enfermement est exposé de manière sensationnelle, loin d'un effort de connaissance objectif tourné uniquement vers la compréhension et la connaissance de l'histoire des lieux. Si la pratique de la visite de prisons existe dès le XIXe siècle, qui voit le développement d'un tourisme pénitentiaire s'apparentant plutôt à la visite de bâtiments par des experts pour découvrir de nouveaux modèles ou de nouvelles gestions de la détention, l'approche contemporaine du grand public est bien différente. Le succès de l'ouverture de la prison de la Santé pour les Journées du Patrimoine en 2014 en est la preuve ; la prison désaffectée attire la curiosité, et le grand public a une conscience plus nette que l'architecture carcérale est aussi une trace majeure de l'histoire de la punition et des peines en France.

09

Les images négociées

Michel Semeniako
Photographe

Introduction

Le travail photographique que j'ai réalisé avec des personnes incarcérées s'inscrit plus généralement dans une exploration de l'enfermement comme une dimension de la condition humaine. Le terme populaire « taule », depuis le XIXe siècle, ne désigne-t-il pas, non seulement la prison, mais aussi la maison ? (la « taule à mézigue » de Vidocq = chez moi), la maison close, le lieu de travail, le lycée c'est le bahut, sans parler de la boîte où l'on sort (paradoxe !) le samedi soir.

Tout a commencé un jour de 1983 où l'association Le Cheval bleu, dont l'objet était d'ouvrir les portes des hôpitaux psychiatriques, a proposé à des artistes de s'associer à sa démarche. Le projet était de créer des œuvres sur et dans les institutions psychiatriques. En tant que photographe de paysages et d'architectures, on me sollicita particulièrement pour travailler sur l'espace de l'enfermement : les murs de l'hôpital.

Une visite à l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, me persuada immédiatement que non seulement les murs isolent du monde, mais créent un autre monde en leur sein. Pour seul exemple, la visite que j'ai pu rendre à cet homme interné sur demande de sa famille pour avoir fait de multiples chèques sans provisions. Incapable de se réinsérer dans le monde, après tant d'années d'enfermement, il était devenu le banquier des autres patients : il stockait des objets que l'on déposait dans sa chambre, en évaluait la valeur d'échange, et gérait ainsi le flux de ces transactions entre patients. Il vivait au milieu d'un bric-à-brac invraisemblable. Il était aussi un très bon joueur d'échecs. J'avais constaté la place symbolique occupée par les objets, qu'ils soient personnels ou appartenant au lieu, souvent ils étaient le seul trait d'union avec « l'extérieur ». L'humain, c'est précisément un être qui a comme caractéristique de faire un monde de relations chaudes avec des objets froids. Force était de constater que ce que je voulais montrer ne pouvait se réaliser sans une collaboration étroite avec les patients et que mon rôle serait de faire émerger cet imaginaire en proposant un dispositif qui permette au patient d'avoir prise sur l'image, tout en assurant la gestion de la partie technique : c'est cette démarche que j'ai appelé « portrait négocié ». L'objectif est de réaliser, une photographie en impliquant un protagoniste dans la production de son autoportrait selon une procédure préalablement définie. Cette démarche n'est pas née d'une réflexion esthétique sur la position de l'auteur, bien qu'elle converge avec d'autres recherches en art contemporain qualifiées d'art participatif ou contextuel ou d'intervention.

1
Atelier maison d'arrêt de la Santé

Cet atelier est né en 2009 du projet d'exposition au musée Carnavalet « L'impossible photographie, prisons parisiennes, 1851-2010 » dont Catherine Tambrun était la commissaire. Il va sans dire que ce travail s'est fait en concertation avec l'administration pénitentiaire.

J'ai donc proposé de réaliser un travail d'autoportraits avec une dizaine de détenus. Un stage d'initiation à la photographie de cinq jours a précédé ces prises de vues. Y participaient une quinzaine de détenus volontaires autour du thème « Portraits sans visages ». Je souhaitais, au-delà de l'interdiction de représentation faite par l'administration, démontrer que l'on peut réaliser un portrait sans nécessairement voir les « traits » d'une personne et aller ainsi au-delà des conventions et des apparences. Faire comprendre que le portrait « en creux » est ontologiquement photographique. J'ai proposé à douze détenus volon-

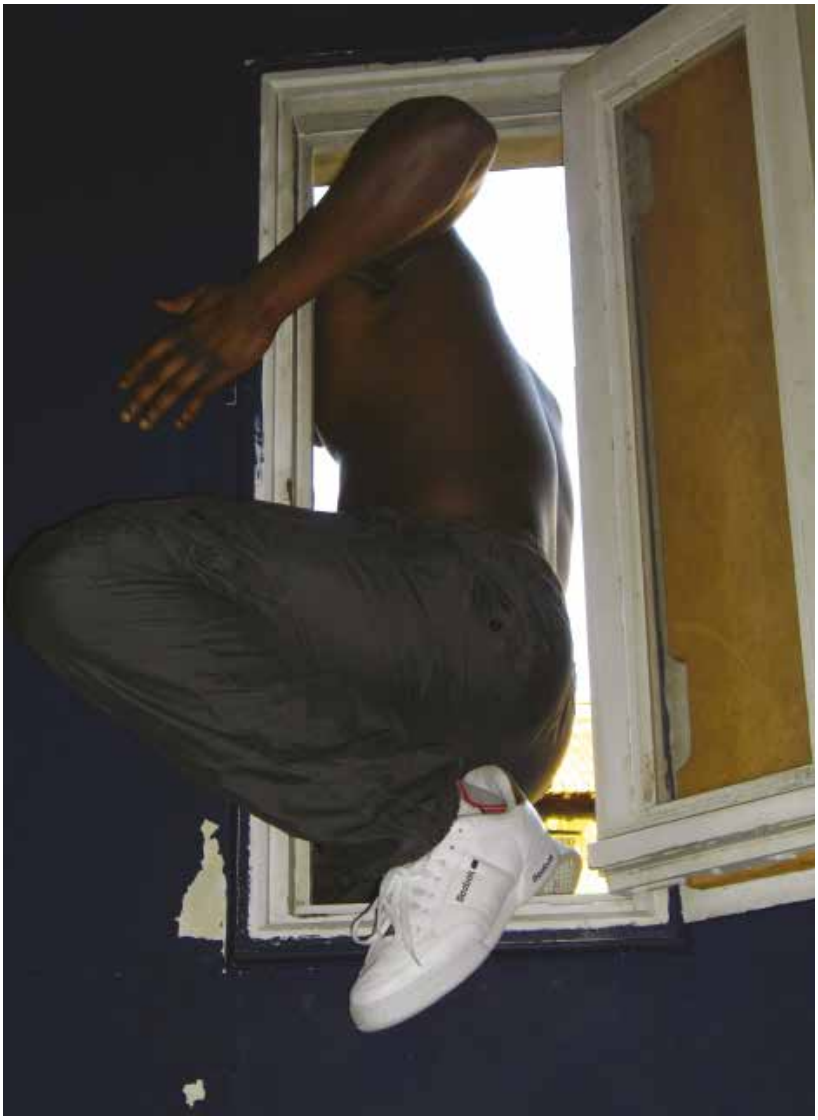

Maison d'arrêt de Paris la Santé
Moussa, atelier de photographie - M. Séméniako, 2008.

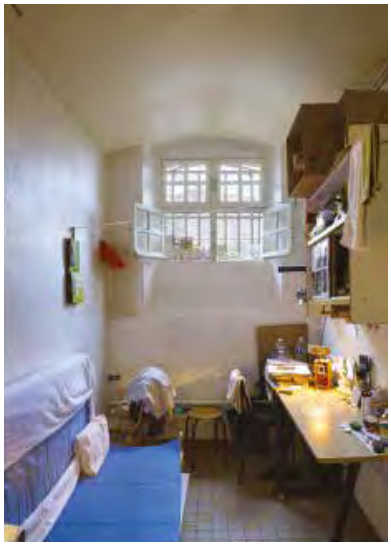

Maison d'arrêt de Paris la Santé
Portrait négocié avec M. Séméniako, 2009.

taires de réaliser, dans leur cellule, un autoportrait symbolique dans lequel chacun pourra projeter son identité sans y être physiquement représenté. Sous la forme d'une installation, en utilisant les objets quotidiens disponibles dans sa cellule, le détenu construit une représentation de lui-même. Il met en jeu son imaginaire à travers ce principe d'équivalence. L'image qui en résulte est immédiatement visualisée (procédé numérique) et validée puis co-signée par le détenu et moi-même. J'ai ajouté une deuxième image, en contrepoint de cette affirmation identitaire: la représentation de la cellule vue du pas de la porte. Cette image documentaire « muette » se juxtapose à l'image négociée « parlante », elle a pour but premier d'informer le spectateur sur le réel des conditions d'incarcération mais également de situer les objets dans leur contexte.

En choisissant et organisant les objets de leur quotidien ils donnent à voir des signes de leur réel : la boîte de Ricorée, la « chauffe » pour cuisiner, les fruits et légumes plus ou moins avariés, le tabac à rouler mais aussi le désir de parole avec les titres des livres et des coupures de journaux ou l'image de la télé... Lorsque leur présence évoque une identité culturelle, politique ou sociale, ils deviennent le support d'un récit intime et collectif. L'embrayeur de chaque installation se situe entre le réel des choses et leur appropriation qui les constituent en un double imaginaire, comme une affirmation de dignité, une expérience de la liberté, un travail de re-symbolisation.

J.L.C. est considéré par tous comme un « aristo » du grand banditisme. À 60 ans, il a de nombreuses années de détention derrière lui. Dans sa composition figurent ses attirances « exotiques ». Son amie chinoise (photo) lui envoie des lettres en caractères qu'il ne peut lire, mais son voisin lui-même Chinois qui ne parle pas le français, lui traduit en Anglais, en échange, J.L.C. lui sert d'interprète (Anglais-Français) avec l'administration (d'où la note affichée). Par ailleurs, il a installé sa mère au Maroc, d'où les sardines Tagine et la photo de la petite amie locale.

Xie Xiang est Chinois, il parle très peu le français et partage sa cellule avec deux autres Chinois. Peu d'objets personnels, la presse Chinoise, une édition bilingue du Petit Prince (encore la bibliothèque –très présente, la brochure des Alcooliques anonymes (qui interviennent dans l'établissement) et une photo et une lettre de la fiancée, son soutien, qui vit à Montpellier.

Maison d'arrêt de Paris la Santé
Portrait négocié avec M. Séméniako de Xie Xiang, 2009.

2
Atelier maison d'arrêt Château-Thierry

Durant l'été 2010, à la demande du centre pénitentiaire de Château-Thierry, j'ai conduit un stage d'initiation à la photographie auprès de cinq détenus en longues peines en soins psychiatriques. Ils ont photographié les lieux de détention en recherchant à exprimer, en images, leur ressenti de la prison. Je les ai également invités à réaliser leur autoportrait symbolique en mettant en scène des objets de leur choix photographiés en concertation avec eux. En réalisant ce portrait en « creux », le travail de réappropriation de l'espace s'est conjugué avec un processus de construction identitaire.

Prises de vues : Les détenus ont travaillé dans les espaces accessibles de la prison sur le thème « L'esprit des lieux ». La nécessité de rester groupés nous a conduit à commencer par un repérage, suivi d'une discussion pour déterminer l'espace dans lequel tout le groupe a travaillé, puis nous avons réalisé les prises de vues et les avons traitées en salle informatique. Ces images, selon les désirs des détenus, documentent le lieu (description visuelle), expriment des sensations (détails, lumières, matières).

Maison d'arrêt de Château-Thierry
Infirmerie, atelier de photographie - M. Séméniako.

Conclusion

Chacun a voulu donner forme au récit secret de l'intime, comme une énigme à déchiffrer offerte au spectateur, une affirmation que le sensible et l'humain sont toujours présents, même derrière les murs.

Ce travail de retour sur soi participe d'un processus de reconstruction symbolique que seule la culture rend possible (et il faut saluer tous les efforts du SPIP en ce sens, mon intervention n'étant qu'une goutte d'eau) et rendant tout son sens à la définition du symbole dans la Grèce antique : « sumbolon » : objet coupé en deux constituant un signe de reconnaissance quand les porteurs pouvaient les assembler. C'est à ce travail refondateur qui lie les humains entre eux que nous nous sommes attaché durant ces deux ateliers.

Conclusion générale

Olivier Milhaud
Maître de conférences en géographie, Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Il serait facile de réduire la prison au temps, au temps suspendu des personnes incarcérées ou au temps de l'urgence de la pénitentiaire, au temps compté d'une famille de détenus se rendant au parloir ou au temps étiré de l'historien qui remonte la profondeur des siècles pour saisir les changements de la prison. Faire le choix de l'espace, c'est se placer dans le présent et opter résolument pour l'hétérogénéité, la pluralité, la multiplicité, rejeter toute vision historique du social où tout marcherait de conserve vers un avenir radieux.

Prendre l'espace au sérieux force à considérer des questions simples en apparence : l'articulation du dedans et du dehors (soit le fondement même de la politique de réinsertion), l'implantation des établissements (disons la place de la prison dans la cité), le regard porté sur les prisons et leur éventuelle patrimonialisation (car ce que certains décrivent comme les bas-fonds de la société a une valeur qui mérite d'être enregistrée et sauvegardée). Prendre l'espace au sérieux, c'est aussi penser la construction d'une prison, de l'agencement architectural des murs à l'agencement spatial des pratiques. Que construire finalement : un espace de détention ? D'hébergement ? De punition ? De contrainte ? De violence ?

Dans Les prisons de l'insécurité (1982), Catherine Pauchet rappelait les propos de Serge, détenu à Fresnes, qui résumait bien la violence des enjeux spatiaux entre les murs : « Mon espace, c'est toutes les possibilités que mon fric m'a offert. (…) Que crois-tu qu'il va se passer si on me colle un pauvre mec ? Je vais le réduire, réduire son espace, le soumettre impitoyablement à mon espace (…). Mon espace, c'est l'autre qui le perd. »

On ne peut que saluer le choix des organisateurs des journées d'étude de la Direction de l'Administration pénitentiaire, journées qui ont donné naissance à ce livre, de rassembler des intervenants d'origine professionnelle ou de disciplines les plus diverses : artistes, pénitentiaires, architectes, historiens, économistes, sociologues… L'ouvrage décloisonne les regards, et prenant l'espace au sérieux, s'ouvre à la diversité des prisons (Meaux, Fresnes, Rennes, Lyon, Clairvaux, etc.), ne reste pas confiné en métropole mais aborde aussi Saint-Denis de la Réunion (Alain Bretagnolle), la Belgique (David Scheer). Restons conscients dans ces confins occidentaux du monde de l'extraordinaire diversité de la planète carcérale. En prison plus qu'ailleurs, prendre l'espace au sérieux invite à se méfier du regard totalisant, universalisant, qui nous fait extrapoler trop vite d'un cas localisé à une vérité globale.

Observons la multiplicité spatiale à l'œuvre des espaces de détention. L'articulation dedans/dehors est réinterrogée par le prisme de la culture par Marie Deaucourt dans son chapitre sur les actions socioculturelles portées

par les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). La place de la prison dans son environnement est abordée par Isabelle Leroux et Éric Rigamonti d'autre part qui mènent une analyse socio-économique des impacts d'une prison sur sa commune d'implantation. Les représentations de la prison, à travers les photographies (Jacqueline Salmon ou Michel Séméniako) ou les archives audiovisuelles (Jean-Lucien Sanchez), ouvrent toute une réflexion sur la matérialité qui rend visible les espaces et qui réinterroge l'articulation entre espaces conçus, espaces perçus et espaces représentés. De même, les travaux sur les reconversions de prison ou leur paradoxale patrimonialisation qu'aborde Elsa Besson, permettent d'articuler les temporalités d'un espace : que conserver du passé pour y trouver une valeur dans le présent ? Interroger la complexité des espaces carcéraux à la suite de David Scheer, Laurent Solini et Jennifer Yegicheyan permet de mettre en perspective le surinvestissement des prisons en missions contradictoires (punir, réinsérer, neutraliser, dissuader, soigner, éduquer, déradicaliser…) et en objectifs contraires (ultra-sécuriser et humaniser) pour suivre Philippe Melchior et Omar Zanna à propos des nouvelles prisons.

Soyons conscients de l'urgence politique à penser les espaces de détention. L'espace nous place au cœur de trajectoires qui coexistent au même instant. Au même instant, maintenant, une personne est incarcérée et passe devant le greffe d'un établissement (en métropole, outre-mer ou à l'étranger), maintenant une autre est libérée, maintenant un surveillant se fait insulter, maintenant un détenu songe à mettre fin à ses jours, maintenant quelqu'un est lourdement condamné à plusieurs années de prison, maintenant un chercheur analyse un fonctionnement carcéral, maintenant un mur s'effrite de plus en plus… C'est l'espace qui relie ces trajectoires en devenir. Penser spatialement, c'est saisir l'existence de multiples processus qui coexistent (Massey, 2005). Citons Daniel Gonin (2006) qui écrivait[96] : « [Lors de sa visite aux prisons de Lyon, le Président Valéry Giscard d'Estaing] concluait que la seule entrave à la liberté de tout citoyen incarcéré était celle d'aller et venir selon son bon vouloir, que ce qui était supprimé était la liberté d'occuper l'espace choisi et seulement celle-là. En fait cette liberté de se déplacer, de découvrir un nouveau monde et de le faire sien dans sa représentation, de rencontrer l'interlocuteur adéquat en un temps choisi fonde toutes les autres. La privation de choisir son espace prive l'incarcéré de disposer au moins d'une partie de son temps comme nous pouvons l'espérer hors détention. Il lui est pris temps et espace, les deux axes croisés qui définissent la place de chacun parmi les autres. »

Prendre l'espace au sérieux, c'est interroger à nouveau frais , le vivre ensemble.

Bibliographie

Artières P., « La photographie, un anti-monument de la prison », Dedans-Dehors, n° 70-71, 2009, pp. VIII-IX.

Benguigui G., Chauvenet A., Orlic F. (1994), Le monde des surveillants de prison, Paris, PUF, « Sociologies ».

Besser T., M. Hanson (2003), The Development of Last Resort: The Impact of New State Prisons on Small Town Economies, Meeting of the Rural Sociological Society, Montreal, Canada King.

Bouba-Olga O., Coris M., Carrincazeaux C. (2008), « La proximité : 15 ans déjà ! », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, n° 3, pp. 279-287.

Bourdieu P., Passeron J.-C. (1964), Les héritiers, les étudiants et la culture, Paris, Minuit.

Bosse A. (2015), La visite. Une expérience spatiale, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Espaces et territoires ».

Bosse A., Roy E. (2012), « Espaces témoins », Lieux communs, n° 13.

Cartuyvels Y., Mary P., Rea A. (2000), « L'État social-sécuritaire », in Van Campenhoudt L. et al. (dir.), Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques, Bruxelles, Éditions Labor, pp. 407-429.

Cauchie J.-F., Kaminski D. (2007), « L'innovation pénale : oxymore indépassable ou passage théorique obligé ? », Champ pénal. URL : http://champpenal.revues.org/document1353.html.

Champy F. (1999), « Commande publique d'architecture et segmentation de la profession d'architecte. Les effets de l'organisation administrative sur la répartition de travail entre architectes », Genèses, n° 37, pp. 93-113.

Chantraine G. (2009), « Les savoirs des prisons : rationalité punitive et savoirs critiques », Tracés, n° 9, pp. 90-110.

Chantraine G. (2004), Par-delà les murs, Paris, PUF, « Partage du savoir ».

Choay F. (1996), L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil.

Choay F. (2009), Le patrimoine en question, Anthologie pour un combat, Paris, Seuil.

Cholet D. (dir.) (2015), Les nouvelles prisons, enquête sur le nouvel univers carcéral français, Presses Universitaires de Rennes, Collection Essais.

Clot Y. (2008), Travail et pouvoir d'agir, Paris, PUF.

Cohen S., Taylor L. (1974), Psychological Survival. The Experience of Long Term Imprisonment, New York, Vintage Books.

Cole S., Balcetis E. and Dunnig D. (2013), "Affective signals of threat increase perceived proximity", Psychological Science, 24 (1), pp. 24-34.

Colletis G, Gilly P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F, Zimmermann J.B (1999), « Construction territoriale et dynamiques productives », Sciences de la Société », 48, Octobre, pp. 25-48.

Combessie P. (2013), « La prison : quelles fonctions ? », Cahiers Français, 377, Paris, La Documentation Française, pp. 46-52.

Combessie P. (2010), « La prison dans son environnement : symptômes de l'ambivalence des relations entre les démocraties et l'enfermement carcéral », Les Cahiers de la sécurité, 12, avril-juin, pp. 21-31.

Combessie P. (2003), « Les fonctions sociales de l'enfermement carcéral : constats, hypothèses, projets de recherche », Humanities and Social Sciences, Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis.

Combessie P. (1996), Prisons des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale, Les Éditions de l'Atelier/Les Éditions ouvrières.

Cour des Comptes (2006), Garde et réinsertion, la gestion des prisons, Synthèse du rapport public thématique, janvier.

Cour des Comptes (2010), Le service public pénitentiaire : prévenir la récidive, gérer la vie carcérale, Synthèse du rapport public thématique, juillet.

Cour des Comptes (2016), La prise en charge et le suivi, par l'administration pénitentiaire, des majeurs condamnés, Référé à Monsieur Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Deleuze G. (1990), « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », L'Autre Journal, n° 1.

Dubois J. (2009), Les politiques publiques territoriales. La gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement, Presses Universitaires de Rennes, Collection Res Publica.

Duneier M. (2006), « Garder sa tête sur le ring ? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie », Revue française de sociologie, vol. 47, n° 1, pp.143-157.

Dupuy V., Frery S., Patte A., Renault A. (2014), Analyse de la localisation des nouvelles prisons, Programme de rénovation du parc pénitentiaire 2007, sous la direction de I. Leroux, Rapport d'Études, Master 2 Chargé de Développement : Entreprises et Territoires durables (CDET), Université d'Angers.

Durkheim É. (1998 [1912]), Les Formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, PUF.

Eason J. (2010), "Mapping prison proliferation: Region, rurality, race and disadvantage in prison placement", Social Science Research, 39(6), pp. 1015-1028.

Faure S. (2014), « Les prisons font aussi partie de notre patrimoine », Libération, URL : http://www.liberation.fr/societe/2014/09/18/les-prisons-font-aussi-partie-de-notre-patrimoine_1103194, consulté le 28.03.2017.

Foucault M. (2001), Dits et Écrits I. 1954-1975, Paris, Gallimard, « Quarto ».

Foucault M. (2001), Dits et Écrits II. 1976-1988, Paris, Gallimard, « Quarto ».

Foucault M. (1999), Les anormaux, Paris, Seuil/Gallimard, « Hautes Études ».

Foucault M. (1994), Histoire de la sexualité. Le souci de soi, Paris, Gallimard, « Tel ».

Foucault M. (1994), Histoire de la sexualité. La volonté de savoir, Paris, Gallimard, « Tel ».

Foucault M. (1975), Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, « Tel ».

Garde des Sceaux (2016), Lettre de réponse au Président de la Cour des comptes, avec pour objet le référé « La prise en charge et le suivi, par l'administration pénitentiaire, des majeurs condamnés », KCC A1603526 KZZ, 20 mai, Paris.

Garland D. (1985), Punishment and welfare. A history of penal strategies, Aldershot, Gower.

Gilly J.P., Leroux I., Wallet F. (2004), Gouvernance et proximité, in Pecqueur B., Zimmermann J.-B., Economie de proximités, Cachan, Hermes-Lavoisier, pp. 187-207.

Glasmeier A.K., T. Farrigan (2007), "The economic impacts of the prison development boom on persistently poor rural places", International Regional Science Review, 30, pp. 274-299.

Glon E., Pecqueur B. (2016), Au cœur des territoires créatifs. Proximités et ressources territoriales, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Espace et Territoires.

Goffman E. (1968), Asiles. Études sur la condition des malades mentaux, Paris, Minuit, « Le sens commun ».

Gonin D. (2006), « Répression ou interdiction – la limite », Lumière et Vie, n° 271, pp. 19-29.

Grenier C. (2015), « Construire la diversité des acteurs pour innover. Le cas d'un réseau de santé », RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme(s) & Entreprise, 1(15), pp. 66-84.

Hooks G., Mosher C., Genter S., Rotolo T., Lobao L. (2010), "Revisiting the Impact of Prison Building on Job Growth: Education, Incarceration, and County-Level Employment, 1976–2004", Social Science Quarterly, 91(1), pp. 228-244.

Hooks G., Mosher C., Rotoblo T., Lobao L. (2004), "The prison industry: carceral expansion and employment in US counties, 1969-1994", Social Science Quaterly, 85(1), pp. 37-57.

Hughes E. C. (1996), Le Regard sociologique, Paris, Éditions de l'EHESS.

Huling T. (2002), Building a prison economy in rural America, in From Invisible Punishment: The Collateral Consequences of Mass Imprisonment, Marc Mauer and Meda Chesney-Lind Editors, The New Press.

Jenkins-Smith H., Kunreuther H. (2001), "Mitigation and benefits measures as policy tools for siting potentially hazardous facilities: determinants of effectiveness and appropriateness", Risk Analysis, 21, pp. 555-571.

Joseph I. (2007), « Le bureau de poste. Écologie d'un espace de services publics », in Joseph I. (dir.), L'athlète moral et l'enquêteur modeste, Paris, Économica, « Études sociologiques », pp. 329-342.

Joseph I. (1995), « Reprendre la rue », in Joseph I. (dir.), Prendre place. Espace public et culture dramatique, Condé-sur-Noireau, Plan urbain, « Recherches », pp. 11-35.

Kaminski D. (2002), « Troubles de la pénalité et ordre managérial », Recherches sociologiques, vol. 1, pp. 87-107.

Kaufmann J.-C. (1996), Sociologie compréhensive, Paris, Nathan Université.

King S., Mauer M., Huling T. (2004), "An analysis of the economics of prison siting in rural communities, Criminology & Public Policy", 3(3), pp. 453–480.

Kozlowski G., Scheer David (2015), « Haren, le future village pénitentiaire », La Revue nouvelle, n° 6, pp. 39-46.

Leontiev A. A. (1975), Psycholinguistische Einheiten und die Erzeugung Sprachlicher Aeusserungen, Hueber Verlag.

Leroux I., Rigamonti E. (2015), « Construction et gestion matérielle des nouvelles prisons : impacts de l'implantation d'une prison sur sa commune d'accueil », in Cholet D. (dir.) Les nouvelles prisons, enquête sur le nouvel univers carcéral français, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection Essais.

Leroux I., Pujol L., Rigamonti E. (2012), « Nouvelle régulation concurrentielle et nouveaux jeux de proximités. Les associations d'aide à la personne à la reconquête de leur légitimité

territoriale », Revue d'Économie Régionale et Urbaine, 3, pp. 407-430.

Leroux I. (2006), « Gouvernance territoriale et jeux de négociation. Pour une grille d'analyse fondée sur le paradigme stratégique », Revue Négociations, 2, pp. 83-98.

Marchetti A.-M., Combessie P. (1996), La prison dans la cité, Paris, Desclée de Brouwer, « Habiter ».

Mary P., Bartholeyns F., Beghin J. (2006), « La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus ? », Déviance et Société, vol. 30, n° 3, pp. 389-404.

Mary P. (2003), Insécurité et pénalisation du social, Bruxelles, Éditions Labor.

Massey D. (2005), For Space, London, Sage.

Melchior J.-P. (2008), « L'intensification du travail : une atteinte à l'éthique professionnelle des travailleurs sociaux », in Linhart D. (dir.), Pourquoi travaillons-nous ? Une approche sociologique de la subjectivité au travail, Ramonville Saint-Agne, Erès, pp. 159-182.

Milhaud O. (2015), « L'enfermement ou la tentation spatialiste. De "l'action aveugle, mais sûre" des murs de prisons », Annales de géographie, n° 702-703, vol. 2, pp. 140-162.

Milhaud O. (2015), « La prison et la ville : divorce à l'amiable ? », Urbanités, 5.

Milhaud O. (2009), Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace, thèse de doctorat en géographie, Université Bordeaux III.

Mincke C., Lemonne A. (2014), « Prison and (Im)mobility. What about Foucault? », Mobilities, vol. 9, n° 4, pp. 528-549.

Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ; Ministère de la Justice (1989), Justice, culture, l'insertion singulière, Paris, Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ; Ministère de la Justice.

Moran D. (2013), "Carceral geography and the spatialities of prison visiting: visitation, recidivism, and hyperincarceration", Environment and Planning D: Society and Space, 31(1), pp. 174-190.

Moulin V., Sevin A.-S. (2012), « Souffrance au travail en milieu carcéral : les épreuves de l'exercice professionnel au parloir pénitentiaire », Le Travail humain, vol. 75, n° 2, pp.147-178.

Moulin R. (1973), Les architectes, Paris, Calman-Lévy.

Merton R. K. (1997 [1957]), Éléments de théorie et de méthode sociologique, Paris, Armand Colin.

Pauchet C. (1982), Les prisons de l'insécurité, Paris, Éditions Ouvrières.

Pecqueur B., Zimmermann J.-B. (2004), Économie de proximités, Hermes-Lavoisier.

Razac O., Gouriou F. (2014), « Sous une critique de la criminologie, une critiques des rationalités pénales », Cultures et Conflits, n° 94, pp. 225-240.

Renneville M. (2015), « Visite de l'ancienne prison du Havre », musée Criminocorpus, URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17881/

Renouard J.-M. (1999), « La prison de l'Ile-de-Ré : un travail d'équipe », Questions Pénales, Ministère de la Justice, septembre, XII(4).

Rey A. (dir.) (2009), Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert.

Rhodes R.A.W. (2007), "Understanding Governance: Ten Years On", Organization Studies, 28(8), pp. 1243-1264.

Rime B. (2005), Le partage social des émotions, Paris, PUF.

Rouvin A., « Prisons d'Ille-et-Vilaine », Bulletin de la Société générale des prisons, n° 1 janvier 1892, pp. 67-76.

Rostaing C. (1997), La relation carcérale, Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes, Paris, PUF, « Le lien social ».

Rusche G., kirchheimer O. (1939 [1968]), Punishment and Social Structure, New-York, Columbia University Press.

Salle G. (2016), L'utopie carcérale. Petites histoires des « prisons modèles », Paris, Éditions Amsterdam, « Les Belles Lettres ».

Scheer D. (2016), Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation, thèse de doctorat en criminologie, Université Libre de Bruxelles.

Scheer D. (2016), « Conceptions architecturales et pratiques spatiales en prison. De l'investissement à l'effritement, de la reproduction à la réappropriation », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, avril-juin, pp. 419-428.

Scheer D. (2015) « "Condamnés à l'immobilité". La prison contemporaine en quête de discipline », SociologieS, URL : http://sociologies.revues.org/5176.

Shichor D. (1992), "Myths and realities in prison siting", Crime and delinquency, 38, pp. 70-87.

Solini L., Yeghicheyan J., Ferez S. (dir.) (2016), Fabriquer la prison.

Pour une étude des « spatialités » au sein de cinq prisons belges et françaises, Montpellier, Santesih.

Solini L., Scheer D., Yeghicheyan J. (2016), « "Une fenêtre ouverte sur l'extérieur" ? Écologies de deux espaces carcéraux », Sociologie, vol. 7, n° 3, pp. 225-242.

Soppelsa C (2014), La maison d'arrêt de la Santé : une prison dans Paris, musée Criminocorpus publié le11 août 2014, consulté le 28 mars 2017. URL : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17570/

Tootle D. (2004), The Role of Prisons In Rural Development: Do They Contribute to Local Economies? working paper, URL : http://realcostofprisons.org/materials/Prisons_as_Rural_Development.pdf.

Torre A. (2010), « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 3, pp. 409-437.

Torre A., Rallet A. (2005), "Proximity and localization", Regional studies, 39(1), p. 47-60.

UNESCO (1982), Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Vimont J.-C. (2012), « Patrimoine carcéral des régions françaises (sommaire) », Criminocorpus. Carnet de l'histoire, de la justice, des crimes et des peines. URL : https://criminocorpus.hypotheses.org/4435

Wacquant L. (1999), Les Prisons de la misère, Paris, Raisons d'agir.

Williamson O.E. (1975), Markets and Hierarchies: Analysis and Antitrust Implications, New York, Free Press.

Whitfield D. (2008), Economic impact of prisons in rural areas, a review of the issues, European Services Strategy Unit.

Zanna O. (2010), « Un sociologue en prison », Nouvelle revue de psychosociologie, vol.1, n° 9, pp. 149-162.

Zanna O., Lacombe P. (2003), « Anthropologie du geste sportif en milieu carcéral », Revue Agora, n° 33, pp. 50-63.

Zimmermann J.-B. (coordinateur), Colletis G., Gilly J.-P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F. (2000), « Les dynamiques territoriales de construction de ressources, un bilan de sept études de terrain », Revue d'Intelligence Economique, 6-7, pp. 173-185.

Photo de couverture

Œilleton de surveillance, grand cloître, Clairvaux

© Jacqueline Salmon.

ESPACE DE DÉTENTION

Territoires, patrimoines et lieux vécus

Actes des journées d'études internationales 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE